



**United Nations High
Commissioner for Refugees**



**United Nations Fund for
Population**



**Institut de Formation et de
Recherche Démographiques**

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES DEPLACEES A L'EST DU TCHAD – PROFILING DES IDPs

RAPPORT FINAL

Etude commanditée par l'UNHCR et réalisée conjointement par l'UNHCR, l'UNFPA et l'IFORD en partenariat avec INTERSOS, IRD, PAM, OCHA et PU



TABLES DES MATIERES

	Page
RESUME EXECUTIF	5
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	10
Contexte général et justification	10
Objectifs de l'étude	11
Approches méthodologiques	11
Conclusion partielle	14
Chapitre 1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES DEPLACEES	16
1.1. Données du dénombrement	16
1.1.1. Ménages dénombrés et Population résidante recensée	16
1.1.2. Structure par sexe de la population dénombrée	17
1.1.3. Femmes chefs de ménage	18
1.1.4 Taille des ménages	19
1.1.5. Handicap dans les ménages des personnes déplacées	20
1.2. Données de l'enquête individuelle	22
1.2.1. Taux de non-réponse sur les variables relatives aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enquêtés	22
1.2.2. Structure par âge et par sexe de l'échantillon	24
1.2.3. Structure selon l'ethnie	27
1.2.4. Structure selon l'état matrimonial	28
1.2.5. Structure selon le niveau d'instruction	29
1.2.6. Structure selon l'occupation principale	30
Conclusion partielle	31
Chapitre 2. ORIGINES, CAUSES ET MOTIFS DE DEPLACEMENT, INTENTIONS ET MOTIFS DE RETOUR ET CONDITIONNALITES	33
2.1. Origine géographique des personnes déplacées de l'Est du Tchad	33
2.2. Origine ethnique des personnes déplacées	34
2.3. Lieu de résidence antérieur et durée de résidence dans le site d'installation	35
2.4. Causes de déplacement et raisons du choix du site actuel	36
2.4.1. Causes de déplacement	36
2.4.2. Raisons du choix du site actuel d'installation	38
2.4.3. Pertes subies antérieurement et effets amenés dans le site actuel	39
2.4.4. Rapports entretenus avec le lieu de départ et renseignement sur la situation sécuritaire du village d'origine	40
2.5. Intentions de retour au village d'origine et conditionnalités	42
2.5.1. Intentions de retour au village d'origine	43
2.5.2. Motivations et mesures incitatives (ou conditionnalités) de retour	47
2.5.3. Conditionnalités ou mesures incitatives pour le retour	49
Conclusion partielle	50
Chapitre 3. PROTECTION ET BESOINS NON SATISFAITS DES PERSONNES DEPLACEES DANS LES SITES	52
3.1. Assistance aux personnes déplacées par les organismes humanitaires	52
3.2. Etat d'habitat et conditions d'assainissement	54
3.3. Accès à la terre et culture des produits vivriers	56
3.4. Accès aux soins de santé	57

3.5. Education des enfants	59
3.6. Accès à l'eau potable	61
3.7. Violation des droits humains dans les sites/camps	63
3.7.1 Existence des violences sexuelles	63
3.7.2 Attitudes et perceptions vis-à-vis des taxes	64
3.8. Données communautaires	68
3.8.1. Infrastructures collectives	68
3.8.2. Structure de sécurité, extorsions et conflits internes	68
Conclusion partielle	70
Chapitre 4. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	72
4.1. Représentation de certaines communautés sur le site	72
4.2. Participation à la vie communautaire	74
Conclusion partielle	77
CONCLUSION GENERALE ET RECOMANDATIONS	78
ANNEXES	84
1. Outils de collecte	85
Fiche de dénombrement	85
Questionnaire Individuel	86
Grille d'entretien	93
2. Méthodologie générale de l'étude	94

LISTE DES TABLEAUX

N°	Titres du tableau	Page
1.	Répartition des ménages à tirer et le nombre des personnes à interroger par site	13
1.1	Répartition des ménages déplacés dénombrés par site	16
1.2	Rapport de masculinité de la population dénombrée selon le site	18
1.3	Taux de non-réponse sur l'âge selon le site	23
1.4	Répartition des enquêtés par groupe d'âge et rapport de masculinité selon la catégorie des enquêtés et le sexe	24
1.5	Répartition (en %) des enquêtés par groupe d'âge selon la catégorie des enquêtés et le sexe	27
1.6	Répartition des enquêtés ayant un statut différent de chef de ménage selon le sexe	27
1.7	Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'ethnie et par sexe	28
1.8	Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'état matrimonial	28
1.9	Répartition (en %) de la population enquêtée selon le niveau d'instruction	29
1.10	Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'occupation	34
2.1	Canton et village d'origine des chefs des ménages et de la population dénombrée	36
2.2	Répartition des enquêtés par site selon la durée de résidence dans le site actuel	37
2.3	Répartition des enquêtés par site selon les principales causes de leur déplacement du lieu de résidence antérieur	38
2.4	Répartition des enquêtés par site selon la principale motivation du choix du site actuel	41
2.5	Répartition des enquêtés par site selon qu'ils ont ou non des renseignements sur la situation sécuritaire du village d'origine	42
2.6	Répartition des enquêtés par site selon le type de renseignements qu'ils sur la situation sécuritaire du village d'origine	44
2.7	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et le lien de parenté avec le chef de ménage	45
2.8	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon l'âge et le site	48
2.9	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et les raisons principales de retour	48
2.10	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon les raisons principales de retour et le sexe	49
2.11	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon les raisons principales de retour et le niveau d'instruction	49
2.12	Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et les conditions à réunir avant le retour	50
3.1	Répartition (%) des personnes déplacées internes des sites ayant cité les acteurs humanitaires par sexe et par site selon le nom de l'acteur humanitaire	52
3.2	Répartition des déplacés internes des sites par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage selon le secteur dans lequel ils ont reçu de l'assistance	53
3.3	Répartition (%) des déplacés par sexe et par site, selon le type de vivre cité	54
3.4	Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site, selon l'état de l'habitat et l'accès à des latrines	55
3.5	Répartition (en %) des déplacés par sexe, par site selon l'octroi d'un lopin, la culture d'un lopin, l'ensemencement par type de produit semé et le partage des récoltes	56

3.6	Pourcentage des déplacés internes par sexe et par site citant les acteurs donateur de semences	57
3.7	Répartition (en %) des déplacés internes par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage, selon le lieu des soins en cas de maladie	58
3.8	Répartition (en %) des déplacés internes par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage, selon la scolarisation des enfants sur le site, dans le village d'origine et les raisons de la non fréquentation scolaire sur le site de déplacement	60
3.9	Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site selon l'accès à l'eau potable, l'appréciation de la quantité d'eau, la cause de l'insuffisance de l'eau	62
3.10	Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site selon l'opinion sur l'existence des violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes et sur le fait de porter plainte	64
3.11	Répartition (en %) des déplacés par sexe et par site selon le paiement des taxes, les types de conséquences subies en cas de non-paiement	66
3.12	Répartition (en %) par sexe et par site des déplacés qui ont porté plainte pour préjudice subi suite au non-paiement des taxes et amendes et selon le type de juridiction auprès de laquelle la plainte a été portée	66
3.13	Répartition des IDPs payant les taxes par sexe et par site, selon les auteurs de l'exigence du paiement des taxes et amendes	68
3.14	Répartition des sites selon les infrastructures collectives disponibles	69
3.15	Répartition des sites selon certaines dispositions collectives	70
4.1	Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon que le chef du village d'origine vit dans le site d'accueil	73
4.2	Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon le statut de résidence du chef du village d'origine	73
4.3	Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon la participation à la vie communautaire dans le site	74
4.4	Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire par site selon le sexe	75
4.5	Répartition (en proportion) des enquêtés qui participent à la vie communautaire selon le sujet abordé et le sexe	75
4.6	Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire selon les raisons évoquées et le sexe	76
4.7	Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire et qui ont évoqué l'exclusion comme raison de leur attitude par site selon le sexe	76

LISTE DES ABREVIATIONS

EPI INFO : EPIdemiological INformation

IDPs : Internal Displaced Persons

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques

INTERSOS :

IRD : International Relief & Development

OCHA : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

PU : Première Urgence – Aide Humanitaire Internationale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l’Habitat

SPSS : Statistical Package Social Sciences

STATA : Statistics Data Analysis

UNFPA : United Nations Fund for Population

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees

RESUME EXECUTIF

L'enquête sur le profiling des IDPs au Tchad a été réalisée dans le cadre du programme de coopération entre le Gouvernement du Tchad et certains partenaires multilatéraux. Cette étude a comme objectifs immédiats :

- Estimer le nombre des IDPs dans cette partie du Tchad touchée par l'insécurité ;
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des IDPs ;
- Déterminer les lieux d'origine et les facteurs à l'origine des déplacements des IDPs ;
- Cerner les conditions de vie des IDPs depuis l'installation dans les sites afin de disposer des indicateurs nécessaires pour évaluer les besoins en protection et assistance des IDPs
- Analyser la vie communautaire des IDPs et les rapports qui existent entre eux et les populations hôtes
- Apprécier les intentions de retour dans les villages d'origine et leurs motivations ainsi que les conditionnalités pour encourager les IDPs qui n'envisagent pas le retour.

A long terme, les résultats de cette étude serviront d'outil pour la planification des activités en faveur des IDPs, notamment pour leur protection et leur assistance. Ils pourront permettre de mieux ajuster l'aide humanitaire à cette population, c'est-à-dire de mettre en œuvre une « stratégie compréhensive » de protection des populations victimes de cette instabilité. Les informations que cette étude fournira serviront d'aide à l'ensemble des acteurs humanitaires sur leur intervention dans chacun des sites.

Pour atteindre les objectifs assignés à cette étude, trois outils de collecte des informations ont été élaborés sur la base des informations reçues auprès de la communauté humanitaire, à savoir la fiche de dénombrement sommaire, le questionnaire individuel et la grille d'entretiens. L'opération de Profiling était un dénombrement systématique de l'ensemble des ménages des sites retenus pour l'étude, couplé d'une enquête auprès de 4 000 personnes. Les méthodes d'analyse des données utilisées sont essentiellement descriptives. Les informations collectées au cours de cette étude mettent en relief un certain nombre de résultats significatifs :

Dans les 12 sites retenus par l'étude, il a été dénombré 25.882 ménages dont près de deux sur trois sont dirigés par les femmes (65%) et 35% par les hommes. La population totale des sites est de 119.367 individus. De fortes concentrations humaines sont observées à Habile (25% de la population totale), Goz Bagar (11,4%), Gouroukoun (10,4%), Aradib (10%) et Gassiré (09%). Parmi ces villages, le poids des ménages est important à Habile, Goz Bagar, Gouroukoun et Gassiré qui comptent respectivement 22,2%, 12,7%, 10,7% et 10% des ménages recensés. La taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes. Trois sites présentent des tailles moyennes très élevées : Aradib (5,3), Koubigou et Habile (5,2 personnes en moyenne chacun). La proportion des ménages qui ont déclaré avoir au moins un membre souffrant d'un type de handicap est de 17,3%, soit 4.488 ménages.

Les déplacés internes présentent un profil divergent au niveau de leurs *caractéristiques sociales, démographiques et culturelles*. Concernant l'origine sociale des personnes déplacées, la répartition des personnes déplacées selon l'ethnie indique que près de 63% sont Dadjou, 27,2% Masalit. Ces deux ethnies représentent 90% de l'ensemble des personnes déplacées. Les autres groupes sont minoritaires. Il s'agit principalement des Maba (3,9%), des Kadjaksé (2,0%) et des Moubo (2,4%). Concernant la répartition des enquêtés par sexe et

par groupe d'âges, on constate que la population enquêtée est majoritairement constituée de femmes. La répartition des déplacés enquêtés selon le sexe et les différents groupes d'âges donne un rapport de masculinité de 61.1%, c'est-à-dire en moyenne 61 hommes pour 100 femmes. On constate, au niveau global, une grande diversité socioculturelle à travers la multiplicité de groupes ethniques en présence.

La structure de la population enquêtée selon l'état matrimonial montre que seulement 9.4% sont célibataires. Les résultats montrent également que la moitié de cette population est constituée de personnes monogames (51.1%) alors que les polygames représentent environ un quart des enquêtés (25.8%). Moins d'un enquêté sur dix était veuf ou veuve (8.8%). Plus de la moitié des femmes interrogées sont dans une union monogamique (52,6%) contre seulement 18,6% en union polygamique. Chez les hommes, au moment de l'enquête, plus de deux hommes sur cinq étaient monogames (48%). On dénombre près de 5% des enquêtés qui ont divorcé ou qui sont en instance de séparation.

Globalement, on constate que parmi les personnes déplacées, il existe des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'instruction. A un niveau d'instruction donné, la proportion des hommes reste toujours supérieure à celle des femmes. La répartition de la population selon le niveau d'instruction montre que le niveau d'analphabétisme est relativement important chez les déplacés. Plus de la moitié de la population est sans niveau d'instruction, soit 55,8%, avec une forte proportion de femmes. Les personnes non instruites, c'est-à-dire celle qui n'ont ni été au moins à l'école primaire, ni été à l'école coranique, représentent 33.7% chez les hommes et 67.6% chez les femmes. Dans l'ensemble, la population instruite est très faible (environ 5%). La proportion des personnes ayant le niveau de l'école coranique est relativement importante au sein des femmes et des hommes, soit respectivement 28.2% et 59.9%, bien qu'elle soit majoritairement constituée d'hommes. La répartition des enquêtés selon l'occupation principale montre que l'agriculture est une activité prédominante au sein de cette population. En effet, 66.3 % des enquêtés exercent cette activité dans les zones de l'étude. Signalons que le commerce est une activité exercée principalement par les hommes, bien qu'il s'agisse d'une activité marginale, occupant seulement 3.7% des enquêtés.

La plupart des enquêtés (83,4%) ont quitté leurs villages d'origine pour venir trouver asile dans le site des déplacés. Quant aux autres (16,6%), ils ont d'abord transité par un autre site avant d'être installés dans l'actuel. L'observation du *lieu de résidence antérieur* montre que le nombre de déplacés ayant quitté directement leurs villages d'origine reste prédominant quel que soit le site considéré. A Boundjang, pratiquement toutes les personnes interrogées ont suivi cet itinéraire. Par contre, les sites de Gouroukou et Koubigou se singularisent par le fait qu'ils hébergent un nombre important de déplacés venus d'autres sites (29,4% et 37,3% respectivement), contrairement aux sites de Goungour et Kerfi qui n'en comptent que très peu (1,4% et 1,6%). Dans plusieurs sites, la majorité des déplacés venus de leur milieu de résidence habituel est constituée par les femmes.

Concernant *les causes de déplacement du lieu de résidence antérieur*, 89% des enquêtés évoquent l'attaque des villages par les Janjaweds et 6,6% les cas de conflits intercommunautaires. Les attaques des Janjaweds conditionnent davantage les déplacements à Goungour (98,1%) et à Goz Bagar (96,4%). Les femmes sont plus nombreuses (90,2%) que les hommes (86,9%) à évoquer cette cause comme élément déclencheur de leur départ vers les sites des déplacés. Par ailleurs, les attaques des Janjaweds ont poussé les Zagawa (100,0%),

les Masalit (94,4%), les Moubu (93,7%) et les Dadjo (89,6%), plus que les membres d'autres groupes ethniques, à quitter leurs villages ou sites de transit pour des sites sécurisés. La recherche des conditions sécuritaires a largement contribué au choix des sites de Koloma (70,8%), Boundjang (67,1%) et Alacha (62,7%). Quant au regroupement familial, il a plus pesé pour le choix d'Abdi (54,8%) et de Goungour (48,6%). Il importe de souligner que les pertes subies par les déplacés sont énormes, étant donné qu'elles concernent plus de la moitié des personnes interviewées dans les sites, quel que soit le type de bien considéré. Parmi les pertes, on retrouve principalement les biens (86% des victimes) et les champs (81%). Les pertes en vies humaines sont aussi importantes et appellent des mesures sécuritaires très efficaces à l'égard des populations encore en situation de guerre ou de conflit social.

Lorsqu'elles se déplacent, les victimes ne sont pas suffisamment renseignées sur *la situation sécuritaire et la vie des autres membres de la famille dans le village d'origine*. Ce qui peut susciter en eux un sentiment de méfiance quant à la possibilité de retourner dans leurs localités d'origine. En outre, très peu d'enquêtés (7,0%) déclarent que leurs parents vivent encore au village. Les informations sur la situation sécuritaire sont relatives à la persistance de l'insécurité

On s'aperçoit qu'en dehors du recensement (dénombrement) des déplacés réalisé lors de l'enquête UNHCR-UNFPA-IFORD, d'autres opérations similaires ont été organisées auparavant dans les sites d'installation des déplacés. Huit personnes sur dix (80,4%) y ont participé. Le taux de participation le plus élevé est observé à Gouroukou (95,3%). Il est également élevé à Koloma (89,9%) et Koubigou (87,3%) mais très faible à Kerfi (31,4%) et Abdi (55,8%). Pour ce qui est des recensements organisés par les agences humanitaires, ils sont signalés surtout à Abdi (97,6%) et Gassiré (88,2%) mais moins évoqués à Kerfi (18,8%), Alacha (27,4%) et Boundjang (37,0%). Le site d'Abdi se singularise par le fait qu'il ne connaît pas d'autres opérations de dénombrement des déplacés, en dehors de celles organisées par les agences humanitaires.

Dans les sites d'accueil des déplacés, les conditions de vie sont loin d'être les meilleures. C'est ce qui justifie l'assistance multiforme que leur apportent les ONGs internationales, les agences des Nations Unies, le gouvernement, les ONGs locales, la communauté hôte, les confessions religieuses et les initiatives privées. Les principaux secteurs d'assistance sont : l'assistance en vivres (92%), l'assistance non alimentaire comme les bâches (86 %), les kits d'eau (72 %), l'assistance en soins et médicaments (39%), les terres cultivables (6 %), le crédit (4 %) et le bois de chauffage (2 %). Les conditions d'habitat dans les sites sont très précaires en général. Moins de 2 personnes sur 10 estiment que leur habitat est acceptable et 11 % de déplacés interrogés n'ont pas d'abri, quel que soit le sexe (Tableau 5.4). C'est à Koloma et à Koubigou que l'on enregistre la plus forte proportion de chefs de ménage sans abri (environ 18 %). Environ un déplacé interrogé sur 10 (13 %) a reçu un lopin de terre de la communauté hôte pour cultiver (Tableau 5.5). Bien que la différence ne soit pas assez marquée, on peut noter que la proportion des personnes ayant accès à la terre est légèrement plus élevée chez les femmes que chez leurs homologues masculins. Au sein de cette fraction, 9 déplacés sur 10 ont déjà cultivé la terre. C'est à Abdi que l'on enregistre la plus forte proportion des personnes déplacées internes ayant reçu un lopin de terre (64 %), suivi de Goungour (41 %).

Les déplacés ont plus recours au centre de santé du site lorsqu'ils sont malades. Près de 6 déplacés sur 10 s'y rendent en cas de maladie. Les femmes y ont plus recours que les hommes (64 %

contre 57 %). Les déplacés pratiquent aussi l'automédication en cas de maladie. En effet, 9 % d'entre eux déclarent procéder à ce moyen pour se soigner. On note une fréquentation différentielle des lieux de soin selon le site. Abdi et Habile sont les deux sites enregistrant le moins de personnes déclarant fréquenter les centres de santé du site en cas de maladie (18 %).

La scolarisation des enfants dans les sites n'est pas régulière. Seuls 4 déplacés enquêtés sur 10 affirment que leurs enfants vont à l'école. La principale raison avancée pour l'absence de scolarisation des enfants sur les sites est le manque d'école. Les besoins en eau potable ne sont pas entièrement satisfaits dans les sites. Près de 3 personnes sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable. Ces dernières se ravitaillent soit dans les puits traditionnels (58 % d'entre elles), soit dans les eau de surface (19 % d'entre elles) ou encore dans les forages (24% d'entre elles). La difficulté d'accès à l'eau potable semble plus marquée dans les sites d'Abdi et Goungour où la quasi-totalité de la population de ces sites n'a pas accès à l'eau potable (95 %). Les femmes et les filles sont souvent victimes de violence sexuelles. Ces violences sont plus déclarées dans certains sites, à savoir Koubigou (36 %), Boundjang et Gouroukoun (20 %), Aradib (18 %) et Goungour (16 %).

A propos de la *participation à la vie communautaire*, la moitié des enquêtés (49,2%) participent à la vie communautaire de leur site. Dans 6 sites, ce degré de participation est faible (en dessous du niveau global). Il s'agit de Aradib, Habilé, Koloma, Gouroukoun, Gasiré, Kerfi et Koubigou. Comme on peut le constater, il s'agit des sites spontanés du côté de Goz-Beida et de Koukou. En revanche dans les sites du côté de l'Assoungouha, le degré de participation des personnes déplacées à la vie communautaire est plus important (plus de 76%). Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait qu'ici, les personnes déplacées vie avec les communautés hôtes qui les ont accueillis sauf Goz-Bagar qui est aussi un site spontané même si le résultat révèle une parfaite participation de la population à la vie communautaire. Le dynamisme du chef des chefs des villages qui vivent dans ce site est un élément qui explique cette bonne intégration communautaire ici comparativement à ce qu'on a observé dans les sites du département de Dar Sila.

Quel que soit le site considéré, la non-participation à la vie communautaire du site/camp est plus manifeste chez les femmes que chez les hommes. Cette participation inégalitaire aux activités de la communauté est plus marquée dans les camps de Gassiré et de Kerfi où environ 30 points d'écart séparent les deux sexes. Les hommes se montrent plus intéressés que les femmes par les sujets tels que l'école/éducation, la sécurité et la religion, alors qu'en revanche, les femmes se préoccupent plus des questions de conflits ethniques et de gestion des ressources. Dans l'ensemble, 44,4 % des personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. Cette intention est plus ressentie à Koubigou (62%), à Gouroukoun (57,1%) et à Habile (51,6%). Ces intention de retour varient selon le statut social dans le manage, l'ethnie et le sexe. Ce sont les hommes qui souhaitent le plus retourner dans leurs villages d'origine. Les Hajara ne comptent pas quitter le site d'accueil. Les proportions de déplacés qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine augmentent avec le niveau d'instruction formelle. Le retour reste principalement motivé par le rétablissement de la sécurité dans les villages d'origine (83,9%) et le manque de terre cultivable dans le site (12,2%).

Compte tenu de ces résultats, il est important de mettre en œuvre des programmes visant la protection des populations déplacées et l'amélioration de leurs conditions de vie.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE SUR LES PERSONNES DEPLACEES A L'EST DU TCHAD

1. Contexte général et justification

Depuis quelques années, l'Est de la République du Tchad est plongé dans une situation d'insécurité et de violence, décrit par certains comme étant « un vaste terrain en ébullition » où sévissent plusieurs groupes armés appartenant à différentes factions : parmi eux les mouvements d'opposition tchadiens et soudanais, les milices tribales et les bandits armés. S'ajoutent aux problèmes d'insécurité internes au Tchad, les conséquences du conflit au Darfour qui ont largement franchi la frontière et gagnent l'Est du Tchad, en particulier les zones du Dar Sila et de l'Assoungha. La militarisation croissante de la région a favorisé la persistance de l'insécurité et de la violence, avec pour résultat le déplacement des populations vers des zones plus calmes à l'intérieur du pays. L'ampleur de ces déplacements a eu un impact sur les communautés hôtes des zones d'accueil mais également sur les conditions de vie de ces populations déplacées.

Dans les villages touchés par les attaques, on dénombre des morts notamment parmi les femmes, les enfants et les personnes âgées. Certaines femmes ont été particulièrement exposées aux violences sexuelles et donc aux risques d'attraper une infection aux IST et au VIH/SIDA. Dans certains villages, les champs ont été dévastés et les maisons brûlées par des milices. Au sud et à l'est de Goz Beida, des attaques ont été organisées contre des villages. En mars 2007, les villages Tierro et Marena ont été victimes d'expéditions punitives de ces milices, provoquant le départ d'environ 10.000 Tchadiens de leurs villages d'origine vers les sites de déplacés..

Dans ce contexte, le nombre de déplacés n'a cessé d'augmenter durant ces deux dernières années. Des sites ont été spontanément établis autour de villages plus importants tels que Goz Beida et quelque fois aussi proches des camps de réfugiés établis depuis 2004 pour les 250.000 réfugiés soudanais fuyant la crise du Darfour.

Aujourd'hui, les IDPs se sont établis dans quatre départements :

- **le département de Assoungha** dans lequel près de 37 000 personnes sont installées dans différents villages frontaliers avec le Soudan, sur l'axe Abéché-Adré ;
- **le département de Dar Sila**, particulièrement au nord de Goz Beida et dans les villages situés entre Koukou Angarana et la limite avec le Soudan (avec environ 100 000 personnes déplacées)
- **le département de Ouara** où sont installés environ 5500 déplacés entre Goz Beida et Abéché
- **le département du Dar Tama** où sont installés quelque 2500 déplacés à proximité de Kounoungou.

Au début des conflits, les organisations humanitaires ont fait face aux besoins des populations nouvellement déplacées en donnant à ces dernières l'accès aux services existants pour les réfugiés mais également en utilisant leurs ressources humaines et financières. Avec l'augmentation croissante du nombre de personnes déplacées et la persistance de l'insécurité, il est devenu indispensable que des programmes spécifiques soient directement mis en œuvre dans les sites de déplacés. D'autre part les acteurs humanitaires ont un certain nombre de défis

à relever comme l'insécurité, les problèmes logistiques notamment durant la saison des pluies, l'absence d'informations adéquates sur ces groupes de population.

La mise en œuvre de programmes spécifiques pour les personnes déplacées demande une meilleure compréhension des bénéficiaires : leur profil socio économique, leur nombre, les causes de leur déplacement...etc. L'étude sur le « profiling » des personnes déplacées internes s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui vise à une meilleure organisation de la prise en charge de leurs besoins.

2. Objectifs de l'étude

Cette étude a comme objectifs immédiats :

- Estimer le nombre des personnes déplacées dans cette partie du Tchad touchée par l'insécurité ;
- Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des personnes déplacées ;
- Déterminer les lieux d'origine et les facteurs à l'origine des déplacements des personnes déplacées ;
- Cerner les conditions de vie des personnes déplacées depuis l'installation dans les sites afin de disposer des indicateurs nécessaires pour évaluer les besoins en protection et assistance des IDPs
- Analyser la vie communautaire des personnes déplacées et les rapports qui existent entre eux et les populations hôtes
- Apprécier les intentions de retour dans les villages d'origine et leurs motivations ainsi que les conditionnalités pour encourager les personnes déplacées qui n'envisagent pas le retour.

A long terme, les résultats de cette étude serviront d'outil pour la planification des activités en faveur des IDPs, notamment pour leur protection et leur assistance. Ils pourront permettre de mieux ajuster l'aide humanitaire à cette population, c'est-à-dire de mettre en œuvre une « stratégie compréhensive » de protection des populations victimes de cette instabilité. Les informations que cette étude fournira serviront d'aide à l'ensemble des acteurs humanitaires sur leur intervention dans chacun des sites.

3. Approches méthodologiques

Cette session résume l'approche méthodologique utilisée dans cette étude. La méthodologie détaillée est présentée en annexe 2.

L'étude concernait l'ensemble des personnes déplacées, sans distinction de sexe, d'âge et de statut social. Ces personnes sont installées dans plusieurs sites dont certains sont spontanés. Même si l'objectif général de l'étude était d'améliorer les connaissances de l'ensemble des personnes déplacées à l'Est du Tchad dont l'effectif était estimé à environ 120.000 personnes en mars 2007 (UNHCR) sur leur situation démographique, économique et sociale, seuls les adultes de 15 ans et plus des deux sexes ont été retenus pour fournir des informations, ceux âgés de moins de 15 ans étant supposés être sous la dépendance des adultes.

Compte tenu de contraintes de plusieurs ordres au niveau du Cluster Protection des IDPs, plus particulièrement celles de l'insécurité dans certains sites qui ne devaient pas permettre la réalisation des interviews, seuls 12 sites des IDPs ont été retenus et communiqués à la mission pour faire partie des zones à couvrir par l'opération Profiling. Il s'agit de 5 sites dans la zone

de Goz Beida (Gassiré, Gouroukoun, Kerfi, Koloma et Koubigou), 2 dans la zone de Koukou (Aradib, Habile I, II et III), 4 dans la zone de Farchana-Arkoum (Alacha, Goudiang, Goz Bagar et Goungour) et enfin 1 dans la zone d'Abdi (Abdi).

L'opération de Profiling des IDPs était un dénombrement exhaustif couplé d'une enquête. La première phase a consisté en un dénombrement systématique de l'ensemble des ménages des sites retenus pour l'étude. Ce dénombrement visait deux objectifs majeurs : (i) obtenir une estimation fiable de la population des personnes déplacées résidant dans chaque site retenu, (ii) disposer d'une liste des ménages dans chaque site. La liste des ménages ainsi constituée a servi par la suite de base de sondage pour tirer l'échantillon des unités à l'intérieur desquelles, des individus devaient être sélectionnés pour être interviewés lors de l'enquête individuelle.

En vue de garantir la représentativité de l'échantillon de l'enquête individuelle, la sélection des unités statistiques, la technique retenue était celle d'une enquête par sondage stratifié avec deux degrés de tirage. Chacun des 12 sites retenus constituait une strate à l'intérieur de laquelle on devait tirer au 1^{er} degré et ce, proportionnellement à sa taille, un certain nombre de ménage et au second degré les individus à enquêter.

Sur la base des estimations, en fixant la précision à 5%, 2.500 grappes (ménages) devaient être tirés pour l'ensemble des 12 sites. Cette taille a été obtenue sur la base de l'hypothèse suivante : *« Les personnes déplacées dans les sites sont les populations des villages entiers qui ont fui leur zone d'origine à la suite des conditions sécuritaires. De ce fait, la structure des ménages qu'on observe dans les sites des personnes déplacées est relativement identique à celle des populations rurales tchadiennes. Ainsi, on admet que la taille moyenne de ménage est d'environ 6 personnes. Sur une estimation initiale d'environ 120.000 personnes déplacées, soit 20.000 ménages, il a été estimé de tirer un ménage sur huit (1/8) »*

Ainsi, il fallait enquêter au minimum 2.500 personnes pour obtenir une bonne précision des indicateurs de l'enquête. Compte tenu des préoccupations de l'étude, il n'a pas été jugé nécessaire d'interroger tous les adultes (15 ans et plus) d'un ménage échantillonné car les informations sur toutes les personnes du ménage devaient être fournies par les chefs des ménages. Ces derniers fourniraient des informations, notamment sur les circonstances de départ du ménage du village d'origine jusqu'à l'installation dans le site d'accueil, les conditions d'accueil à l'arrivée dans le site, les conditions de vie actuelles depuis l'installation dans le site, les perspectives et conditionnalités de retour, etc. Pour élargir l'éventail des opinions des personnes déplacées en ce qui concerne leurs conditions d'accueil, de survie dans les camps et les perspectives de retour, il a semblé important d'augmenter la taille de l'échantillon en interrogeant dans chaque ménage échantillonné (au moins pour les ménages de taille supérieur à 1), un autre adulte, membre de ménage n'ayant pas le statut de chef de ménage.

Tableau 1: Répartition des ménages à tirer et le nombre des personnes à interroger par site

Départements	Sites retenus	Nbre de ménages estimé	Nbre de ménages à tirer	Nbre d'individus à tirer
Dar Sila	Gassiré	3 500	357	571
	Goroukoun	4 000	408	653
	Koubigou	1 600	163	261
	Koloma	1 500	153	245
	Habile	4 000	408	653
	Aradib	2 000	204	326
	Kerfi	720	73	117
Assoungha	Goz Bagar	2 100	242	435
	Goundiang	700	64	64
	Alacha	1 500	153	245
	Abdi	1 200	122	196
	Goungour	1 500	153	245
Total		24 520	2 500	4 000

Le plan de sondage était constitué de la liste des ménages dénombrés dans chaque site. Le nombre des ménages à tirer dans chaque site était proportionnel à la taille de celui-ci. Au fur et à mesure que le dénombrement d'un site était bouclé, la base de sondage du site était constituée rapidement à partir du logiciel Excel. Quatre informations de la fiche de dénombrement étaient saisies à savoir le numéro du jeton (numéro) du ménage, le sexe du chef de ménage et la taille du ménage. C'est à partir de cette base que l'échantillon de 2.500 ménages au total était tiré. Au sein des 2.500 ménages tirés au premier degré, 2.500 adultes chefs de ménage devaient être tirés automatiquement. A ceux-ci, on devait ajouter le tirage d'environ 1.500 adultes, soit un effectif total de 4.000 personnes, représentant environ une personne adulte¹ (15 ans ou plus) sur dix. C'est auprès de ces individus que le questionnaire individuel a été administré.

Pour atteindre les objectifs assignés à cette étude, trois outils de collecte des informations ont été élaborés sur la base des informations reçues auprès de la communauté humanitaire, à savoir la fiche de dénombrement sommaire, le questionnaire individuel et la grille d'entretien (cf. Annexe 1). Il s'agit de la fiche de dénombrement pour le recueil des informations dans chaque ménage, du questionnaire individuel pour recueillir les informations détaillées sur chacune des 4.000 personnes tirées et enfin de la grille d'entretien pour collecter des informations d'ordre communautaire dans chaque site. Ces informations devaient être fournies par les chefs de villages et recoupées avec celles du bureau de UNHCR en charge des questions du site.

Pendant la collecte des données, les 12 sites de l'étude étaient répartis en 3 zones d'intervention confiées chacune à un partenaire de l'UNHCR (ONG humanitaire intervenant généralement dans la région) pour le recrutement du personnel de terrain et assurer le recueil des informations. Il s'agit de la Zone de Farchana-Arkoum-Abdi avec 5 sites confiée à

¹ Avec la structure par âge de la population, on estime en moyenne 3 adultes d'au moins 15 ans dans chaque ménage.

Première Urgence (PU), la zone de Koukou-Goz Beida avec 4 sites confiés à **INTEROS** et la zone de Goz-Beida-Kerfi avec 3 sites confiés à **International Relief & Development** (IRD).

Tout le personnel de terrain recruté par PU, INTEROS et IRD a reçu une formation sur les objectifs de l'étude, les outils de collecte et le remplissage des questionnaires. Deux ateliers de formation ont été organisés. Le premier s'est tenu le 11 avril à Abéché pour le personnel recruté par PU et le deuxième a eu lieu le 12-13 avril à Goz Beida pour le personnel recruté par INTEROS et IRD.

Le dénombrement des ménages a démarré le 14 avril et a duré entre 8 et 10 jours selon le site. L'approche utilisée était de déverser tout le personnel de terrain dans un même site pour boucler très vite un site. Cela a réduit sensiblement les cas de fraude de certaines personnes déplacées de se faire dénombrer plus d'une fois, surtout les enfants. Chaque ménage recensé avait reçu un jeton plastifié portant le logo de l'UNHCR, le nom site et le numéro séquentiel attribué. Les interviews individuelles ont débuté le lendemain de la formation de consolidation, c'est-à-dire le 24 avril pour la zone de Goz Beida et Koukou, le 28 pour la zone de Farchana-Arkoum et enfin le 29 avril pour la zone d'Abdi. Cette opération a mis relativement plus de temps que prévu dans toutes les zones du fait, de l'existence des marchés hebdomadaires et des absences des personnes éligibles dans les ménages échantillonnés qui obligeaient les enquêteurs à repasser dans les ménages. Aussi bien dans la zone d'Arkoum que celui de Goz Beida et Koukou, la situation sécuritaire a quelquefois perturbé les opérations (rumeur sur la présence des rebelles) qui ne permettaient pas aux enquêteurs d'aller sur le terrain. Pendant cette période, les superviseurs de chaque site, appuyés par le staff de l'UNHCR travaillant sur la Protection, ont réalisé les entretiens avec les chefs des villages des sites pour disposer des informations d'ordre communautaire en suivant la grille d'entretien élaborée à cet effet. La collecte des données s'est achevée le mercredi 9 mai dans la zone d'Abdi, de Goz Beida et de Koukou. En revanche dans la zone de Farchana-Arkoum, elle s'est achevée le 16 mai 2007.

Le traitement des données collectées s'est faite par chaque partenaire pour ce qui des fiches de dénombrement et des informations des grilles d'entretien alors que celui de l'enquête individuelle s'est fait à l'IFORD à Yaoundé, conformément aux termes du contrat de service signé entre l'IFORD et l'UNHCR. Les données du dénombrement des ménages saisies par PU, INTEROS et IRD ont été consolidées dans une même base au niveau de la section IT de l'UNHCR à Abéché. Pour répondre aux objectifs de l'étude, les méthodes d'analyse des données utilisées sont essentiellement descriptives. En effet, il s'agit des méthodes qui permettent de rendre compte de la distribution des fréquences des variables analysées afin de voir le poids absolu et relatif de chaque modalité surtout les variables du type qualitatives ou catégorielles. Pour les variables quantitatives, les caractéristiques de tendance centrale comme la moyenne est produite. L'analyse différentielle selon le site, le sexe et d'autres variables pertinentes a été réalisée de manière systématique.

Conclusion partielle

Les résultats de l'étude présentés dans les quatre chapitres que constitue ce rapport rendent compte de la manière dont les objectifs de l'étude ont été atteints à travers l'analyse des données de collectées. Ces résultats portent ainsi sur l'ensemble des informations recueillies aussi bien auprès des chefs des ménages lors de la phase « Dénombrement » qu'auprès des personnes sélectionnées dans l'échantillon selon le plan de sondage présenté. Les

informations collectées à partir des grilles d'entretien avec les chefs des villages dans chaque site sont également analysées.

Ainsi, le premier chapitre de ce rapport analyse le profil démographique et socio-économique des personnes déplacées dénombrées et enquêtés. Dans le second chapitre, on examine la localisation géographique des IDPs, les causes de leur déplacement et les raisons du choix du site d'installation ainsi que les perspectives de retour dans leurs villages d'origine. Les questions de protection des personnes déplacées, leurs besoins en matière d'assistance qui rendent compte des conditions de vie (accès aux biens et ressources) qui prévalent dans les sites étudiés fait l'objet du chapitre 3. Le dernier chapitre porte sur les questions de participation des personnes déplacées à la vie communautaire et des sujets qui y sont abordés. Chaque chapitre se termine par une conclusion partielle ou vue d'ensemble. Le rapport se termine par une conclusion générale et les principales recommandations formulées à la lumière des résultats obtenus.

Chapitre 1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES DEPLACEES

Ce premier chapitre décrit le profil démographique et socio-économique des personnes déplacées dénombrées et ainsi que celui de l'échantillon de l'enquête individuelle. Il s'agit essentiellement d'analyser la répartition spatiale des ménages et de la population dénombrée, et de présenter les différentes structures de la population enquêtée dans son ensemble en mettant en évidence celles de la population spécifique des chefs de ménage.

1.1. DONNEES DU DENOMBREMENT

1.1.1. Ménages dénombrés et Population résidante recensée

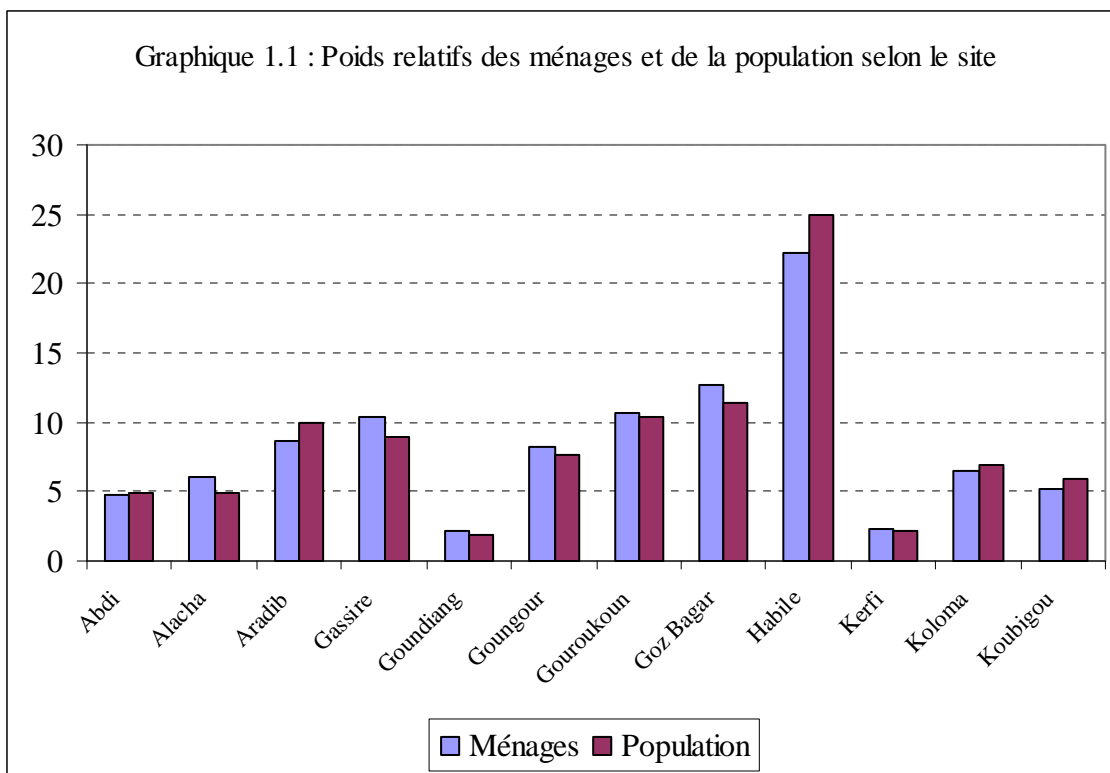
Il convient de rappeler ici que l'un des objectifs de cette étude était de fournir une estimation fiable de l'effectif des personnes dénombrées vivant dans les zones couvertes par l'étude.

Dans les 12 sites retenus par l'étude, il a été dénombré 25.882 ménages contre 24.520 prévisionnels.

Tableau 1.1 : Répartition des ménages déplacés dénombrés par site

Site IDPs	Ménages		Population	
	Effectif	%	Effectif	%
Abdi	1.243	4,8	5.856	4,9
Alacha	1.590	6,1	5.856	4,9
Aradib	2.262	8,7	11.930	10,0
Gassire	2.682	10,4	10.741	9,0
Goundiang	557	2,2	2.280	1,9
Goungour	2.129	8,2	9.147	7,7
Gouroukoun	2.771	10,7	12.469	10,4
Goz Bagar	3.278	12,7	13.624	11,4
Habile	5.751	22,2	29.788	25,0
Kerfi	591	2,3	2.449	2,1
Koloma	1.671	6,5	8.198	6,9
Koubigou	1.357	5,2	7.029	5,9
Total	25.882	100,0	119.367	100,0

D'après le tableau 1.1, les ménages et la population résidente sont inégalement répartis. Leur poids effectif est très variable selon le site. Le plus grand site du point vu démographique est le site de Habile (I, II et III) car il compte plus d'un ménage dénombré sur cinq (22,2%). Le poids démographique est proportionnel aussi car c'est le seul site qui représente plus de 20% de l'ensemble de la population des personnes déplacées recensées par cette étude, soit 25%.



Ce site est suivi loin derrière par trois sites dont le poids relatifs des ménages et/ou de la population est compris entre 10 et 13%. Il s'agit de Goz Bagar, de Gouroukoun et de Gassiré, si l'on considère l'importance des ménages. Par rapport à l'effectif de la population, Gassiré compte 9% de l'effectif total alors que la population du site de Aradib dont les ménages représentent 8,7% de l'ensemble est le 1/10^{ème} de l'effectif total dénombré.

Si l'on considère le nombre des ménages dénombrés, il se dégage du même tableau 1.1 que quatre sites représentent chacun moins de 5% de l'ensemble des ménages des 12 sites : Abdi, Alacha, Kerfi, et Goundiang. Au plan démographique, les deux derniers peuvent être considérés comme les plus petits sites de l'étude (tableau 1.1).

Dans les autres sites, le poids des ménages et/ou de la population est compris entre 5 et 10%. Dans ce groupe, on retrouve par ordre décroissant de l'effectif des ménages : Gouroukoun (7,7%), Koloma (6,9%) et Koubigou (5,9%).

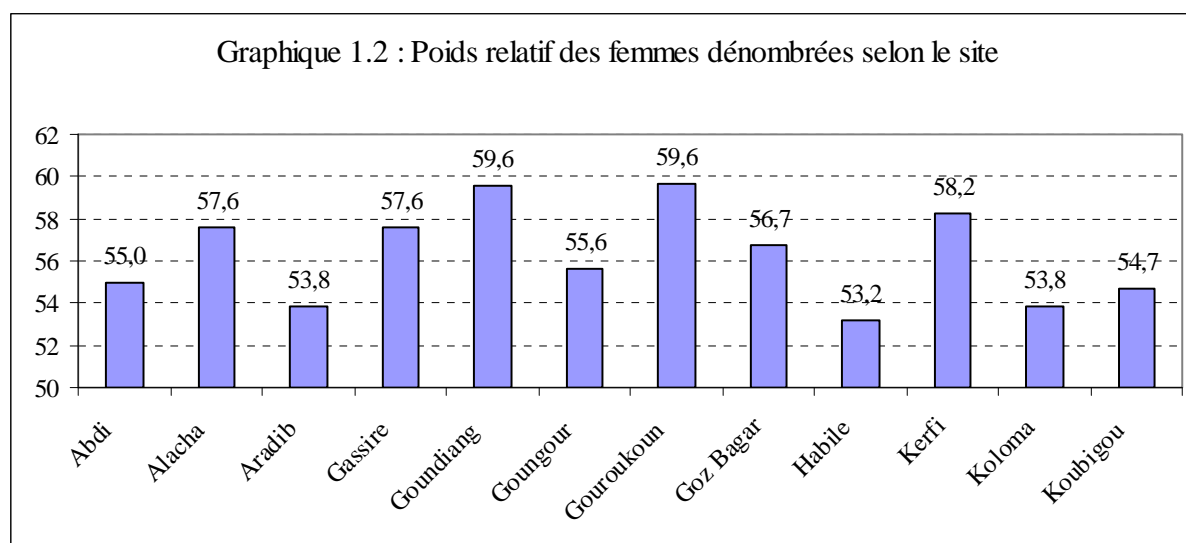
1.1.2. Structure par sexe de la population dénombrée

La population dénombrée est à majorité féminine : environ 56% contre 44,2% des hommes, soit un rapport de masculinité de 80. Cette structure est presque la même que celle obtenu lors du RGPH de 1993 dans la région du Ouadaï où le poids relatif des femmes était de 55,1%.

Tableau 1.2 : Rapport de masculinité de la population dénombrée selon le site

Sites	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité
Abdi	2644	3226	82,0
Alacha	2490	3384	73,6
Aradib	5514	6422	85,9
Gassire	4558	6185	73,7
Goundiang	932	1374	67,8
Goungour	4091	5119	79,9
Gouroukoun	5033	7431	67,7
Goz Bagar	5990	7854	76,3
Habile	13943	15861	87,9
Kerfi	1023	1426	71,7
Koloma	3784	4414	85,7
Koubigou	3187	3848	82,8
Total	53.189	66.178	80,4

Cette répartition varie selon le site comme le montre si bien le graphique 1.2. En effet, le sureffectif des femmes est relativement moindre (poids de femmes en dessous à 55% ou rapport de masculinité au dessus de 85) dans trois sites à savoir Habile, Aradib, Koloma, Koubigou et dans une moindre mesure Abdi (graphique 1.2).

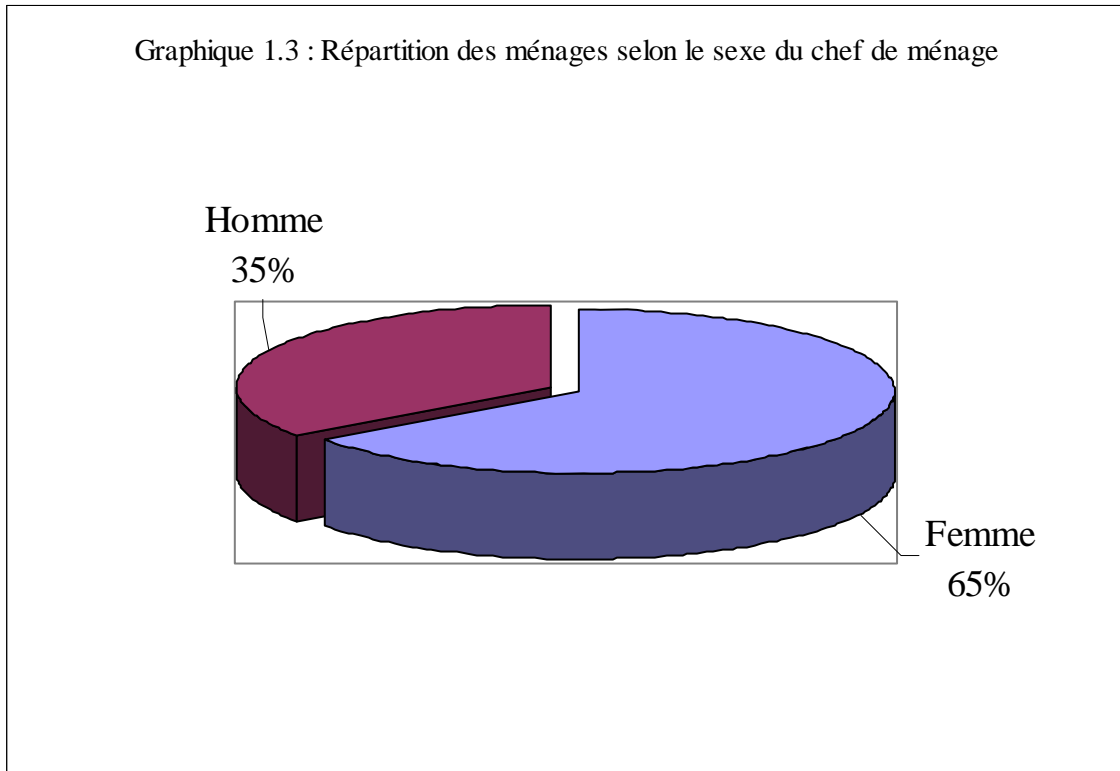


1.1.3. Femmes chefs de ménage

Près de deux tiers des ménages dénombrés lors de cette enquête sur cinq (65,1%) sont dirigés par des femmes. Ce résultat est totalement l'opposé de celui obtenu au dernier recensement de 1993 dans la région de Ouaddaï. En effet, les hommes chefs de ménage représentaient 60% contre 40% chez les femmes. Cette tendance peut s'expliquer par un fait majeure. Certains hommes ont certainement préféré laisser leurs épouses se déclarer comme chef de ménage dans une logique liée à la distribution de vivres par les organisations humanitaires qui estiment, fort de l'expérience sur le terrain, que les vivres reçus par la femme profitent plus à la famille que ceux reçoit un homme. On peut aussi penser qu'il y a eu incontestablement une

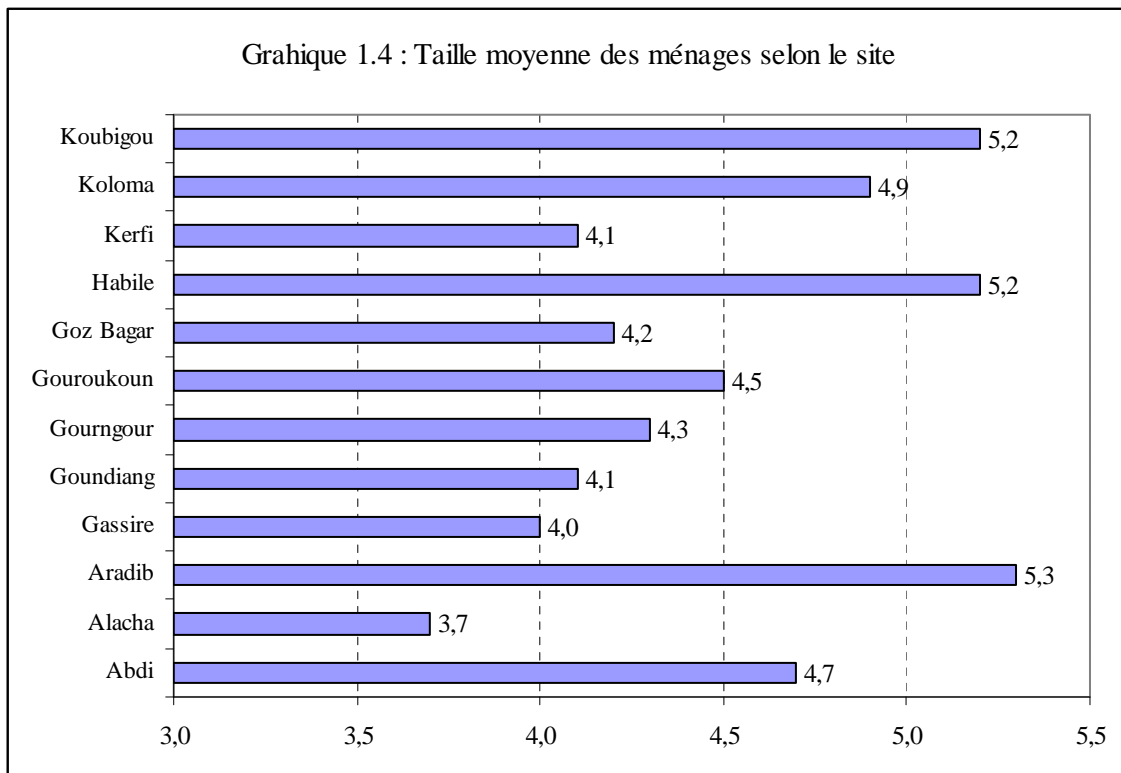
absence des hommes adultes dans plusieurs ménages pour des raisons de mobilité spatiale des hommes ou réellement des femmes veuves ou divorcées.

Cette lourde responsabilité des femmes à gérer les ménages leur confère beaucoup de charge de s'occuper de la survie des membres du ménage avec des moyens de subsistance parfois inexistantes.



1.1.4 Taille des ménages

D'une manière générale, les ménages des sites concernés par l'étude comptent en moyenne 4,6 personnes. Cette taille moyenne ne s'éloigne pas de celle que donne l'Enquête Démographique et de Santé de 2003. Cette taille varie peu selon le sexe du chef de ménage, même si les ménages dirigés par les hommes ont relativement plus de personnes que ceux dirigés par les femmes.



Cependant, cette moyenne cache quelques différences entre sites. En effet, trois sites présentent des tailles moyennes qui dépassent 5 personnes, sites que l'on peut considérer comme ayant des ménages de grande taille. On retrouve Aradib (5,3), Koubigou et Habile (5,2) dans ce premier groupe. Dans une moindre mesure, le site de Koloma, avec une taille moyenne de 4,9 personnes, peut être classé dans ce premier groupe (graphique 1.4).

A l'opposé, on retrouve les sites présentant des ménages de taille moyenne très faible à savoir Alacha (3,7), Gassiré (4,0), Kerfi et Goundjang (4,1). En général, ces sites sont ceux qui ont une densité de population très faible à quelques exceptions près.

Deux sites présentent des tailles moyennes autour de la moyenne générale. Il s'agit de Abdi avec 4,7 personnes en moyenne par ménage et Gooroukoun avec 4,5 personnes par ménage.

1.1.5. Handicap dans les ménages des personnes déplacées

Dans chaque ménage dénombré, une question permettait de savoir si l'un des membres du ménage présentait un quelconque handicap physique ou mental. Cette question permet d'évaluer le nombre des ménages au sein desquels des actions de prise en charge de ces personnes devront être menées.

Les résultats révèlent que les personnes handicapées sont présentes dans 4.488 ménages, soit dans environ un ménage sur six. Cela représente 17,3% de l'ensemble des ménages. On peut a priori affirmer que le nombre des cas de handicap physique et/ou mental est supérieur à égal à 4.488 personnes ; car dans un même ménage, on peut avoir plus d'une personne présentant un cas de handicap.

Cette présence des personnes handicapées dans les ménages varie aussi significativement au plan spatial. Certains sites comme Habile et Aradib et dans une moindre mesure Koubigou sont plus concernés par cette catégorie des personnes vulnérables que les autres.

1.2. DONNEES DE L'ENQUETE INDIVIDUELLE

Les personnes déplacées internes présentent un profil divergent au niveau de leurs caractéristiques sociales, démographiques et culturelles. L'enquête individuelle a permis de recueillir des informations sur ces caractéristiques de la population auprès d'un échantillon de 3.990 personnes.

Cette section présente les différentes structures de l'échantillon. L'analyse portera notamment sur leurs caractéristiques démographiques et socioculturelles. Il s'agit donc de la structure par âge et par sexe et des autres structures : selon le statut social de l'individu dans le ménage (distinguer les chefs de ménage des autres membres), son l'ethnie, selon l'état matrimonial, selon le niveau d'instruction, selon l'occupation principale. Les résultats présentés concernent d'abord la structure de la population enquêtée et ensuite la structure de la population des chefs de ménage.

1.2.1. Taux de non-réponse sur les variables relatives aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enquêtés

Il faut relever qu'on ne connaît pas le sexe de 8 personnes interrogées dont 3 à Habile, 2 à Aradib, 2 à Koloma et 1 à Goungour, soit un taux de non-réponse d'environ 0,2% sur cette variable. Toutes ces personnes ne sont pas chefs de ménage.

Si ce taux est négligeable malgré le fait qu'il n'est pas compréhensible que les enquêteurs aient oublié de porter sur le questionnaire le sexe de la personne interrogé, il n'est pas le cas pour la variable l'âge. L'âge n'a pas été déclaré pour 553, soit environ 14% de l'ensemble de l'échantillon. Ce taux de non-réponse est très élevé par rapport à la norme qui est de 5%. Cette méconnaissance de l'âge des personnes s'explique par le faible niveau d'instruction de la population de cette zone et le mauvais fonctionnement de l'état civil.

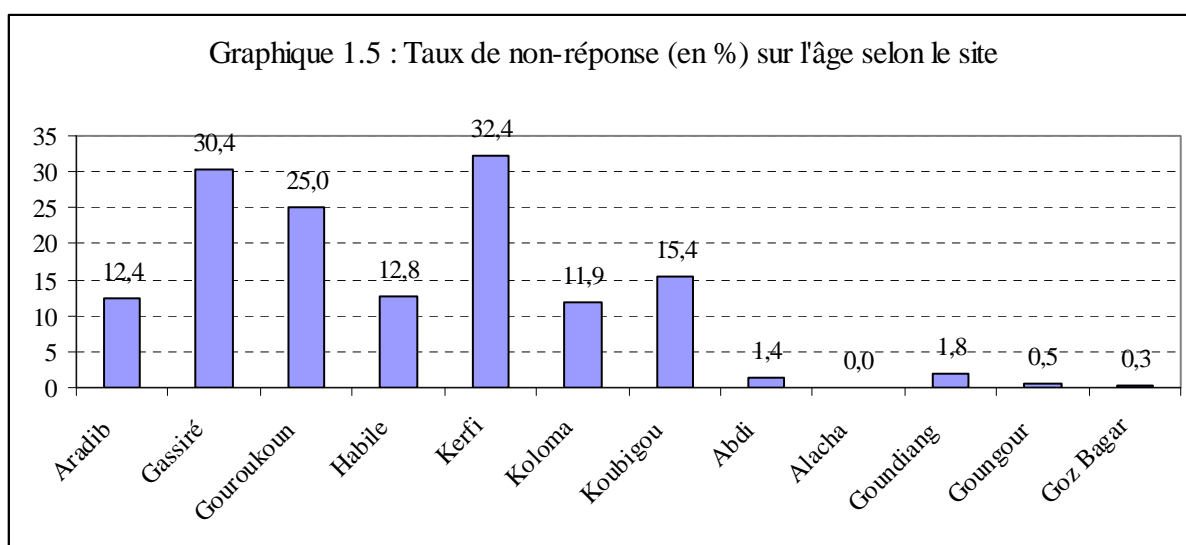
Ce taux de non-réponse présente une variation très importante selon le site comme le montre le tableau 1.3. Quatre site ont enregistré des effectifs absolus dépassant 100 n'ayant pas déclaré leur âge à savoir : Gassiré, Habilé et Gouroukoun.

Toutefois, même si 33 personnes enquêtées à Kerfi n'ont pas déclaré l'âge, le taux de non-réponse est plus élevé car cela représente 32,4%. Aux trois sites cités précédemment s'ajoutent Koubigou, Aradib et Koloma parmi les sites dont la qualité de l'âge est moins bonne puisque le taux de non-réponse est au dessus de 11%.

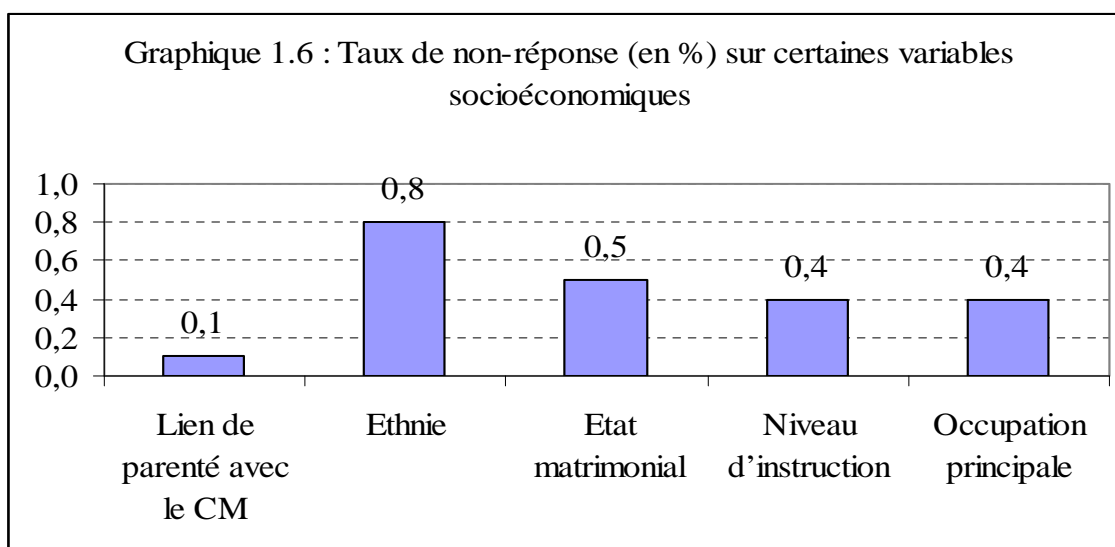
Tableau 1.3 : Taux de non-réponse sur l'âge selon le site

Nom du site	Effectif des personnes dont l'âge non-déclaré	Effectif Total	Taux de non-réponse
Aradib	348	43	12,4%
Gassiré	481	146	30,4%
Gouroukoun	408	102	25,0%
Habile	1160	148	12,8%
Kerfi	102	33	32,4%
Koloma	268	32	11,9%
Koubigou	285	44	15,4%
Abdi	147	2	1,4%
Alacha	166	0	0,0%
Goundiang	55	1	1,8%
Goungour	210	1	0,5%
Goz Bagar	360	1	0,3%
Total	3.990	553	13,9%

Comme le montre si bien la graphique 1.5, l'âge a été bien déclaré dans cinq sites à savoir Alacha où le taux de non-réponse est égal à zéro, Goundiang, Goungour, Goz-Bagar et Abdi. Relevons qu'il s'agit des sites couverts par Première Urgence.



Pour les autres variables, les taux de non-réponse sont inférieurs à 1% (graphique 1.6), traduisant par là la très bonne qualité des informations recueillies.



Toutes les personnes dont les informations n'ont pas été fournies sur une variable sont exclues dans les analyses ci-dessous.

1.2.2. Structure par âge et par sexe de l'échantillon

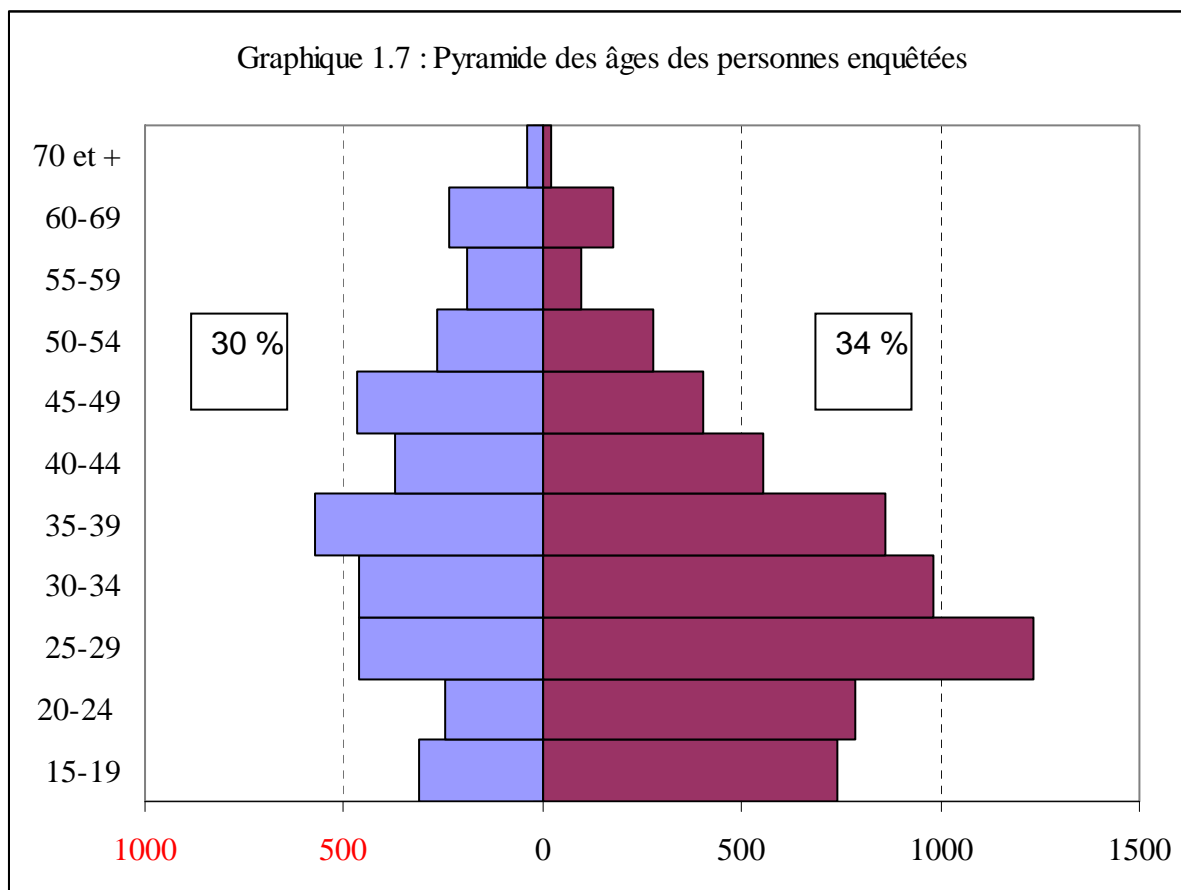
La répartition des enquêtés ayant simultanément déclaré l'âge et le sexe, soit 3.432 personnes, est donné dans le tableau 1.4 et la même répartition en pourcentage dans le tableau 1.5.

Tableau 1.4 : Répartition des enquêtés par groupe d'âge et rapport de masculinité selon la catégorie des enquêtés et le sexe

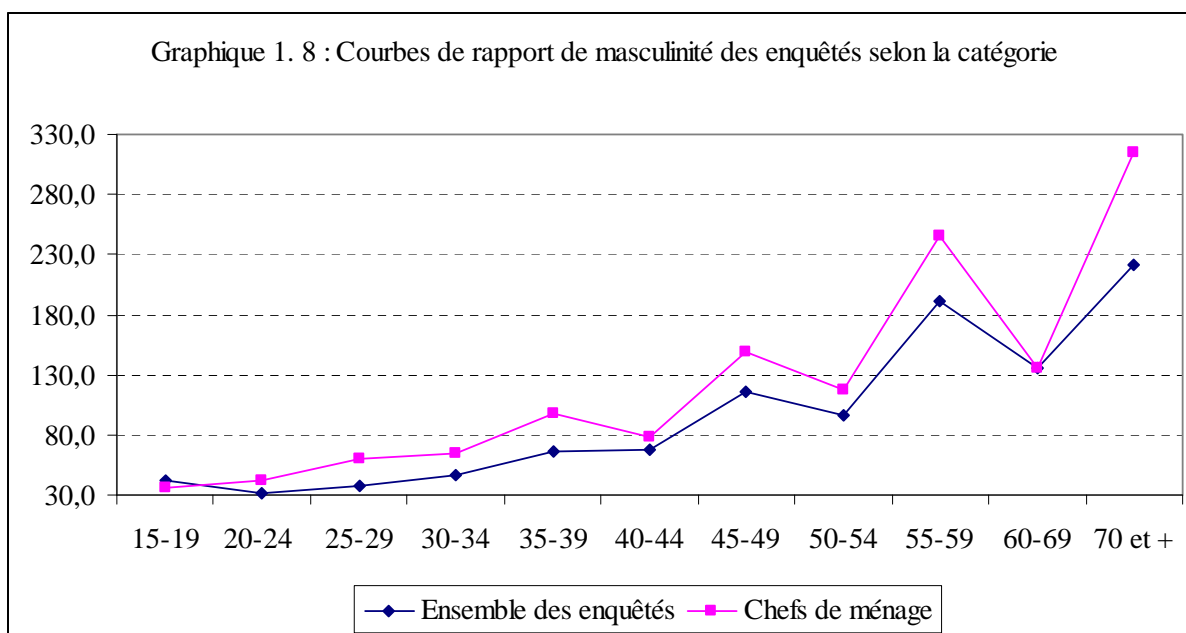
Groupes d'âge	Ensemble des enquêtés				Sous-ensemble des chefs de ménage			
	Masculin	Féminin	Ensemble	RM	Masculin	Féminin	Ensemble	RM
15-19	106	254	360	41,7	11	31	42	35,5
20-24	84	269	353	31,2	46	110	156	41,8
25-29	158	424	582	37,3	119	196	315	60,7
30-34	159	337	496	47,2	118	181	299	65,2
35-39	197	296	493	66,6	165	168	333	98,2
40-44	128	191	319	67,0	94	119	213	79,0
45-49	161	138	299	116,7	130	87	217	149,4
50-54	92	95	187	96,8	72	61	133	118,0
55-59	65	34	99	191,2	54	22	76	245,5
60-69	81	60	141	135,0	61	45	106	135,6
70 et +	71	32	103	221,9	66	21	87	314,3
Total	1302	2130	3432	61,1	936	1041	1977	89,9

Relevons ici que deux enquêtés interrogés sur trois (65%) sont de sexe féminin contre 35% pour les enquêtés du sexe masculin. Cette proportion est un peu supérieure à celle de la population totale du sexe féminin. Cela s'explique par le simple fait que l'approche méthodologique de tirage de l'échantillon prévoyait que 2/3^e des personnes à interroger seraient des chefs de ménage. Or, au point 1.1.3, portant sur l'analyse des femmes chefs de ménages, il a été constaté que les chefs de ménage sont dans une très large majorité de sexe féminin.

Le sureffectif des femmes s'observe à tous les âges comme le montre le tableau 1.3 qui donne les effectifs absolus, la pyramide par groupe d'âges (graphique 1.7) et la courbe des rapports de masculinité (graphique 1.8). Ces deux graphiques indiquent par la même occasion que certains groupes d'âges présentent des écarts hommes/femmes très prononcés. Au rang de ceux-ci, on note le groupe 20-24 ans d'abord et tous les groupes d'âges compris entre 30 et 44 ans.



La répartition des déplacés enquêtés par sexe donne un rapport de masculinité de 61,1%, c'est-à-dire en moyenne 61 hommes pour 100 femmes.



Les deux structures par groupes d'âges diffèrent essentiellement aux âges jeunes, car on enregistre 10% de la population des chefs de ménage âgée de moins de 25 ans alors que pour l'ensemble de l'échantillon, cette catégorie a une représentativité d'environ 21% (tableau 1.5). Ce résultat traduit bien que le statut de chef de ménage s'acquiert véritablement à partir d'un âge adulte (25 ans et plus).

Tableau 1.5 : Répartition (en %) des enquêtés par groupe d'âge selon la catégorie des enquêtés et le sexe

Groupes d'âge	Ensemble des enquêtés			Sous-ensemble des chefs de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	8,1	11,9	10,5	1,2	3,0	2,1
20-24	6,5	12,6	10,3	4,9	10,6	7,9
25-29	12,1	19,9	17,0	12,7	18,8	15,9
30-34	12,2	15,8	14,5	12,6	17,4	15,1
35-39	15,1	13,9	14,4	17,6	16,1	16,8
40-44	9,8	9,0	9,3	10,0	11,4	10,8
45-49	12,4	6,5	8,7	13,9	8,4	11,0
50-54	7,1	4,5	5,4	7,7	5,9	6,7
55-59	5,0	1,6	2,9	5,8	2,1	3,8
60-69	6,2	2,8	4,1	6,5	4,3	5,4
70 et +	5,5	1,5	3,0	7,1	2,0	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si l'on considère uniquement le sous-ensemble des chefs de ménage, on rappelle qu'ils sont 2.286 personnes dont 1281 femmes, soit 56,1% et 1003 hommes, soit 43,9%. Même si le surnuméraire des femmes persiste, il s'est réduit car le rapport de masculinité chez les femmes de ménage ne se situe plus qu'à 78 hommes pour 100 femmes. Cela veut dire que l'échantillon a interrogé proportionnellement plus d'hommes chefs de ménage que de femmes. Cela a été compensé au niveau des individus qui n'ont pas le statut de chef de ménage dont les personnes de sexe féminin sont relativement plus nombreuses que celles de sexe masculin comme le montre le tableau 1.6 ci-dessous.

Tableau 1.6 : Répartition des enquêtés ayant un statut différent de chef de ménage selon le sexe

Lien de parenté avec le CM	Masculin	Féminin	Total
Epoux(se) du CM	15,4	84,9	100,0
Enfant du CM	34,5	68,3	100,0
Autre lien de parenté	39,8	64,3	100,0

1.2.3. Structure selon l'ethnie

Le tableau 1.7 met en évidence la composition ethnique des enquêtés. On constate, au niveau global, une grande diversité des groupes ethniques en présence. Les Dadjos et les Massalits constituent les groupes majoritaires de l'ensemble de la population enquêtée. Sept enquêtés sur dix, tant chez les hommes que les femmes, sont Dadjos. Le second groupe ethnique bien représenté (un enquêtés sur cinq) est Massalit (19,5%). Les autres groupes sont minoritaires. Il s'agit principalement des Maba (3,9%), des Kadjaksé (2,0%) et des Moubu (2,4%).

Tableau 1.7. Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'ethnie et par sexe

Ethnie de l'enquêté site	Masculin	Féminin	Ensemble
Maba	4,0	3,8	3,9
Massalit	14,7	21,1	19,5
Tribus arabes	0,1	0,2	0,2
Hadjara	0,1	0,0	0,0
Zagawa	0,1	0,1	0,1
Dadjo	73,0	69,0	70,4
Kadjaksé	2,5	1,7	2,0
Moubou	2,5	2,3	2,4
Autre	3,0	1,8	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

On peut relever l'absence quasi-totale des personnes déplacées se réclamant des ethnies suivantes : Tribus arabes, Hadjara et Zagawa.

Les différences de structure selon l'ethnie entre les hommes et les femmes s'observe au niveau de trois ethnies : Massalits (14,7% chez les hommes contre 21,1% chez les femmes), Dadjo (73,0% chez les hommes contre 69,0% chez les femmes) et dans une moins mesure Kadjaksé (2,5% chez les hommes contre 1,7% chez les femmes). L'avantage des femmes chez les Massalits semble avoir été compensé par leur désavantage chez les Dadjo et les Kadjaksés.

La structure des enquêtés ayant le statut de chef de ménage selon l'ethnie suit présente exactement la même structure que celle de l'ensemble des enquêtés sans distinction de statut dans le ménage.

1.2.4. Structure selon l'état matrimonial

La structure de la population enquêtée selon l'état matrimonial montre que seulement 9,4% sont célibataires. Cette proportion des célibataires diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Inversement, pendant que cette proportion diminue, celle des personnes mariées (monogame ou polygame) s'accroît.

Les résultats présentés dans le tableau 1.8 montrent également que la moitié de cette population est constituée de personnes monogames (51,1%) alors que les polygames représentent environ un quart des enquêtés (25,8%). Moins d'un enquêté sur dix était veuf ou veuve (8,8%).

Tableau 1.8 : Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Ensemble des enquêtés			Sous-ensemble des chefs de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	10,4	8,9	9,4	3,2	4,9	4,2
Marié monogame	48,3	52,6	51,1	51,4	49,2	50,2
Marié polygame ²	39,2	18,6	25,8	43,1	15,9	27,8
Veuf(ve)	1,6	12,7	8,8	1,8	18,6	11,3
Divorcé/Séparé	0,5	7,2	4,9	0,5	11,4	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de deux hommes sur cinq étaient en union monogame (48,3%) au moment de l'enquête et 39,2% en mariage polygamique, ce qui donne un total de 87,5% des personnes mariés. On dénombre seulement 1,6% des veufs et 0,5% divorcés.

Cette structure est totalement différente chez les femmes comme on pouvait s'y attendre. En effet, celles d'entre qui sont mariées sont moins nombreuses que chez les hommes : 71,2% dont 52,6% vivant en une union monogamique et 18,6% en union polygamique. Ce déficit des femmes mariées comparativement aux hommes se trouve compenser par le poids relativement plus fort des femmes veuves et divorcées (20%), soit 10 fois plus élevé que celui observé chez les hommes (2,1%, tableau 1.8). Cette différence s'explique par le fait que dans le contexte africain en général et tchadien en particulier, les ruptures d'union suivies par des remariages sont fréquentes du côté des hommes. Il faut ajouter ici qu'on est dans un contexte musulman où les hommes peuvent prendre plus d'une épouse.

La comparaison de la structure des chefs de ménage selon l'état matrimonial avec celle de l'ensemble des enquêtés (tableau 1.8) fait apparaître des différences au niveau de la proportion des célibataires. Chez les chefs de ménage, les célibataires sont 3 fois moins chez les hommes et 2 fois moins chez les femmes en comparaison avec la structure de l'ensemble des enquêtés (3,2% contre 10,4% chez les hommes et 4,9% contre 8,9% chez les femmes). Pour les autres modalités, la tendance générale reste la même à savoir que chez les hommes, il y a une forte proportion des personnes mariées que chez les femmes et inversement, il y a plus des veuves et divorcées/séparées que chez les hommes.

² Cette modalité doit être comprise comme étant des personnes vivant en union polygamique.

L'explication de la faible proportion des célibataires chez les chefs de ménage est liée à l'âge des chefs de ménage qui est en général élevé car c'est un statut réservé aux adultes et aux individus responsables.

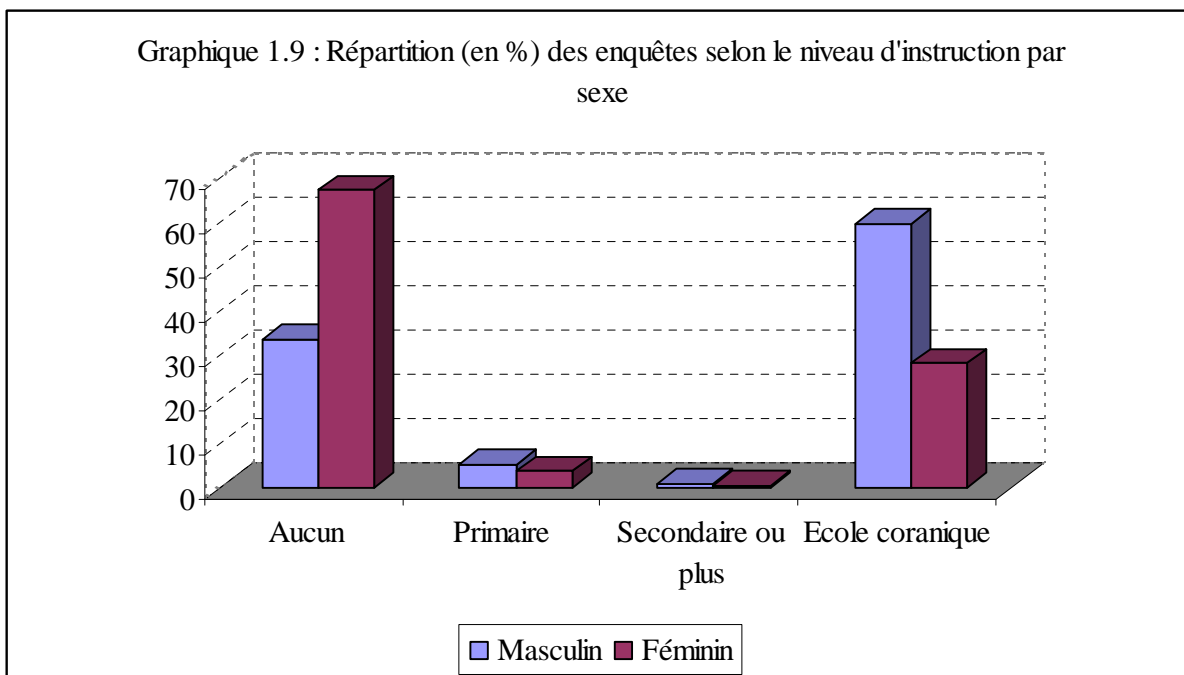
1.2.5. Structure selon le niveau d'instruction

Globalement, on constate que parmi les personnes déplacées, il existe des disparités entre les hommes et les femmes en matière d'instruction. A chaque niveau d'instruction donné, la proportion des hommes instruits reste toujours supérieure à celle des femmes. La répartition de la population selon le niveau d'instruction montre que le niveau d'analphabétisme est relativement important chez les déplacés. Plus de la moitié de la population est sans niveau d'instruction, soit 55,8%. Parmi ces personnes sans instruction, les femmes sont les plus nombreuses. Les personnes non instruites, c'est-à-dire celle qui n'ont ni été au moins à l'école primaire sont deux fois moins chez les hommes (33,7% contre 67,6%). Dans l'ensemble, la proportion de la population ayant été à l'école primaire et/ou secondaire est très faible (environ 5%). La discrimination à l'égard des femmes en matière de scolarisation formelle s'observe également au niveau du système informel (école coranique). En effet, il y a deux fois plus d'hommes à avoir étudié dans ce système qu'il y a des femmes (60% contre 28,2% des femmes, tableau 1.9).

Tableau 1.9 : Répartition (en %) de la population enquêtée selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	33,7	67,6	55,8
Primaire	5,3	3,8	4,4
Secondaire ou plus	1,0	0,4	0,5
Ecole coranique	60,0	28,2	39,3
Total	100,0	100,0	100,0

La structure des chefs de ménage selon le niveau d'instruction ne varie pas significativement avec celle de l'ensemble des enquêtés.



2.1.6. Structure selon l'occupation principale

Il faut d'emblée préciser ici que la quasi-majorité des personnes déplacées sont des paysans qui vivaient des activités agropastorales dans leurs villages d'origine. Depuis qu'ils sont installés dans le site, nombreuses d'entre elles n'exercent pas en réalité cette principale activité par manque de terres cultivables et pour la perte du bétail que certains d'entre eux ont été victime lors de la fuite du village à la suite de l'insécurité.

La répartition des enquêtés selon l'occupation principale montre que l'agriculture est une activité prédominante au sein de cette population. En effet, 66,3% des enquêtés exercent cette activité dans les zones de l'étude. Ce constat est le même chez les femmes, comme chez les hommes. Les résultats montrent que 70,0% des hommes et 65,4% des femmes ont comme activité principale l'agriculture.

En outre, 13,4% des hommes sont sans emploi contre 9,5% des femmes. En revanche, 17% de la population féminine enquêtée est au foyer, c'est-à-dire qu'elles sont des ménagères. La proportion des élèves reste faible dans l'ensemble et dans les catégories féminines et masculines. Chez les femmes, on retrouve 0,7% des élèves alors que chez les hommes, cette catégorie représente plus du double, 1,7% (tableau 1.10). Signalons que le commerce est une activité exercée principalement par les hommes, bien qu'il s'agisse d'une activité marginale, occupant seulement 3,7% des enquêtés. On y retrouve 7,0% des hommes interrogés contre 2,0% des femmes interrogés.

Tableau 1.10. Répartition (en %) de la population enquêtée selon l'occupation

Occupation principale	Masculin	Féminin	Ensemble
Agriculteur	70,0	65,4	66,3
Eleveur (pasteur)	3,0	1,5	2,0
Commerçant	7,0	2,0	3,7
Sans emploi	13,4	9,5	10,9
Femme au foyer	-	17,0	11,5
Elève	1,7	0,7	1,1
Personne âgée	1,7	2,2	2,0
Autre	5,2	1,7	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Comme pour le niveau d'instruction, cette structure est identique que celle que l'on obtient si l'on considère uniquement les chefs de ménage.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, on peut retenir que l'opération profiling des personnes déplacées a dénombré environ 119.367 personnes en majorité constituée des femmes vivant dans 25.882 ménages. Les ménages et la population sont inégalement répartie selon le site : Habile est de loin le site le plus dense, suivi de Aradib, Gassiré, Gouroukoun et Goz Bagar alors que Kerfi, Goungour et Alacha sont des sites les moins denses.

La taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes avec une variabilité spatiale comme pour les ménages. En général, les sites denses ne sont pas forcément ceux qui ont la taille moyenne la plus élevée. Le cas de handicap physique a été observé dans un environ un ménage sur six (17,8%).

L'enquête a porté sur un échantillon de 3.990 personnes. La variable âge a été mal déclarée car par 13,5% des enquêtés interrogés. Ce constat est particulièrement circonscrit dans les sites couverts du département de Dar Sila dont les données ont collectées par le personnel recruté par les partenaires de l'UNHCR Intersos et IRD.

La structure par groupe d'âges et par sexe des personnes interrogées présente certaines irrégularités en défaveur des hommes. Jusqu'à 45 ans, les rapports de masculinité sont constamment en dessous de la 100, indiquant le sureffectif des femmes. La tendance s'inverse à partir de cet âge. Ce qui doit susciter des actions spécifiques pour ces catégories de population dont les besoins sont aussi spécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, etc.

S'agissant des autres structures de la population enquêtée, on constate qu'en général il n'y a pas de différence entre la structure de l'ensemble des personnes interrogées et celle des chefs de ménage sauf pour l'état matrimonial.

Plus de 8 personnes interrogées sur 10 sont des non-célibataires. Les femmes sont deux fois plus nombreux parmi les veuves ou divorcées/séparées que les hommes. Les Dadjos et les Massalits sont les deux principales ethnies des personnes enquêtées. L'échantillon est

analphabète surtout les femmes, mais l'école coranique est la forme d'instruction informelle qui concerne trois hommes enquêtés sur cinq et un peu moins d'une femme enquêtée sur trois.

Au niveau de l'occupation, l'importance des effectifs d'agriculteurs au sein des déplacés peut poser des difficultés en termes d'insécurité alimentaire à partir du moment où les conflits constituent un choc auquel est confronté la population et qui peut avoir des effets sur la production et la commercialisation des produits agricoles.

La principale recommandation qui découle des résultats est qu'il faut améliorer la situation socio-économique des chefs de ménage déplacé(e)s à l'Est du Tchad, en mettant en place dans les sites des programmes d'alphabétisation, les aidant à améliorer le rendement de leurs activités agricoles et à disposer des activités génératrices des revenus.

Chapitre 2. ORIGINES, CAUSES ET MOTIFS DE DEPLACEMENT, INTENTIONS ET MOTIFS DE RETOUR ET CONDITIONNALITES

Ce chapitre analyse tout d'abord l'origine géographique des personnes déplacées des sites touchés par cette étude. Ensuite, il permet de connaître les motifs de départ et les conditions qui ont prévalu lorsque ces populations ont abandonné leurs villages d'origine pour venir s'installer dans les sites où ils résident actuellement. Les relations que les personnes déplacées entretiennent avec le milieu d'origine en termes de contacts, de visites sont aussi examinées. La dernière section de ce chapitre porte sur un aspect très important qui préoccupe la communauté humanitaire à savoir trouver des solutions durables pour ces personnes telles que le retour dans les villages d'origine. Pour ce faire, il s'agira d'analyser les intentions de retour de ces personnes et les raisons de ce retour au berceau. Pour ceux qui n'ont pas l'intention, le chapitre met en évidence les conditions qu'il faudrait réunir, voire les mesures incitatives à promouvoir pour encourager le retour dans les villages d'origine.

2.1. Origine géographique des personnes déplacées de l'Est du Tchad

La quasi-majorité des personnes déplacées sont originaires de 4 préfectures que sont : Borota, Adé, Goz-Beida et Koukou-Angarana. Les originaires de Adré, Hadjer-Hadid, Tissi, Am-Dam, Houich et Abdi ne représentent pas 10% de l'ensemble des personnes déplacées.

S'agissant des cantons et villages d'origine, les informations collectées sur cette variable posent deux types de problèmes à savoir l'orthographe sur les noms de canton et des villages et l'identification des cantons.

Selon le tableau 2.1, pour 62,1% des ménages, soit plus de 3 ménages sur 5, on n'est pas parvenu à identifier les noms des villages. Ainsi, les cantons et les villages d'origine des personnes vivant dans ces ménages sont classés dans la catégorie « autre ». Autrement dit, ce n'est donc que dans moins 40% des ménages enquêtés que l'on ne parvient pas à préciser le nom du canton d'origine du chef des ménages.

Tableau 2.1 : Canton et village d'origine des chefs des ménages et de la population dénombrée

Canton d'origine	Village	Ménages	Population
Barh-Azoum	Leboutigue	204	1019
Kado	Birkendji	292	1027
Kado	Borota	257	1067
Kado	Nakoulouta	284	1075
Kado	Tembeli	271	1076
Barh-Azoum	Singuitaw	201	1077
Koloye	Djadide	251	1085
Barh-Azoum	Djamila Sud	196	1085
Wara-Habile	Tamadjour	207	1090
Barh-Azoum	Bandala	213	1203
Barh-Azoum	Gododige	246	1309
Barh-Azoum	Marfakatel	252	1376
Kado	Koule	318	1402
Koloye	Am Dagel	277	1415
Koloye	Haraza	283	1485
Koloye	Koloy	320	1509
Kado	Adjine	418	1580
Barh-Azoum	Am Karouba	318	1634
Kado	Sisi	364	1715
Barh-Azoum	Habile	319	1724
Wadi-Habile	Djadide	331	1837
Barh-Azoum	Djorlo	419	1946
Koloye	Bildigue	364	1983
Barh-Azoum	Arango	445	2017
Kado	Mahamoudi	511	2069
Barh-Azoum	Marena	488	2347
Wadi Kaja	Moudeina	527	2393
Barh-Azoum	Tiero	597	3090
Barh-Azoum	Djimeze	648	3434
Autre	Autre	16.061	72.329
Total		25.882	119.398

Si l'on considère la population recensée, la proportion des personnes dont le canton et le village d'origine sont classés dans la modalité « autre » est presque dans la même fourchette (60,6%, soit trois personnes sur cinq).

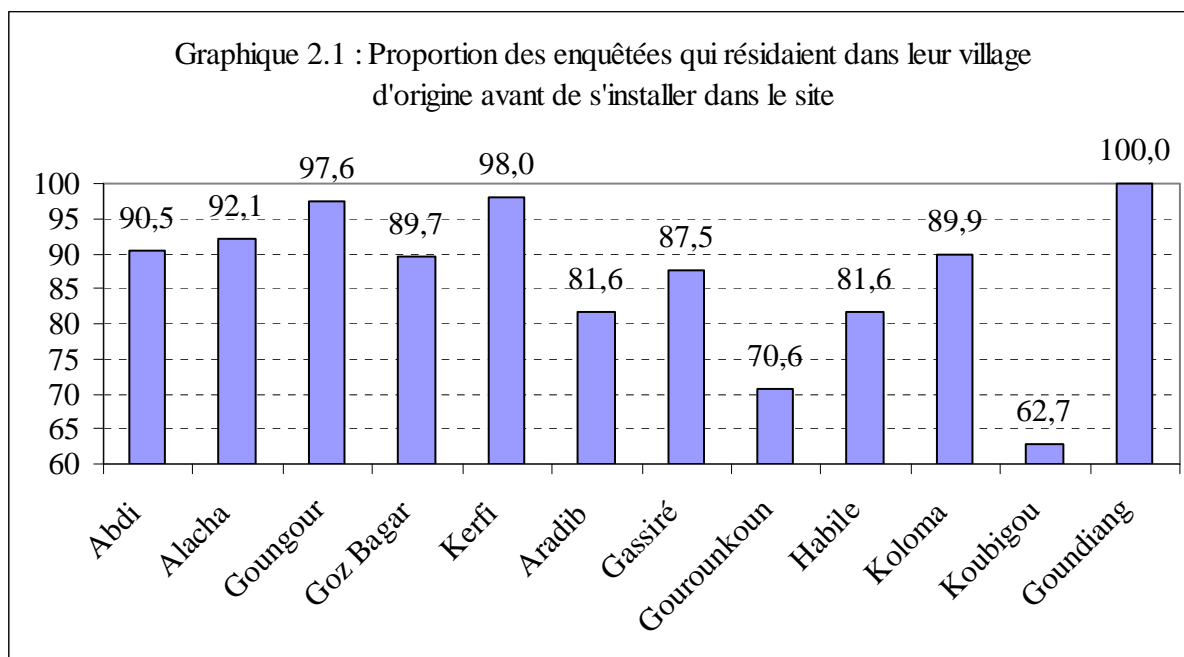
2.2. Origine ethnique des personnes déplacées

La répartition des personnes déplacées selon l'ethnie ne présente pas une structure différente de celle observée au sein de l'échantillon (chapitre 1). En effet, l'ethnie Dadjo est de loin le groupe très majoritaire qui totalise près de 63% de l'ensemble des personnes déplacées dénombrées lors de l'étude profiling. Un peu plus d'une personne déplacée sur quatre (27,2%) est Massalit. Ces deux ethnies représentent en tout 90% de l'effectif total dénombré dans les 12 sites. L'ethnie Maba vient loin dernière en 3^e position avec 5,2% de l'effectif total et les Moubli sont environ 2% Moubi. Ces quatre ethnies représentent presque 97%. Les 3%

restant sont constituées d'une diversité des groupes ethniques certainement proches de ces quatre.

2.3. Lieu de résidence antérieur et durée de résidence dans le site d'installation

Comme le montre le graphique 2.1, sauf à Koubigou (62,7%), à Gouroukoun (70,6%) et dans une moindre mesure à Aradib et à Habile (81,6% respectivement), partout une très large majorité des personnes déplacées (plus de 85%) vivaient dans leur village d'origine avant de s'installer dans le site où on les a dénombrées. La différence à 100 est la proportion de celles qui vivaient dans un autre lieu que le village d'origine.



Une question avait été posée à chaque enquêté pour savoir la date d'installation dans le site actuel. L'exploitation de cette variable a révélé que les populations avaient du mal à donner la date exacte. On peut comprendre cette situation à cause de l'effet de mémoire d'une part, et du fait que cette date leur faisait remonter en surface, sans doute, des moments douloureux vécus en quittant le village. A la suite des événements qui ont occasionné le départ précipité des populations, certains d'entre eux ont perdu des parents et/ou des biens (maison, biens d'équipement, bétail, champs, équipements). Néanmoins, une autre question permettait juste de savoir si l'enquêté pouvait juste connaître sa durée de résidence dans le site à la positionnant par rapport à 6 mois.

Comme on peut le constater à la lecture du tableau 2.2, pris globalement les enquêtés se répartissent de manière quasi-équitable en deux groupes selon que la durée de résidence est inférieure (installation récente) ou supérieure (installation ancienne) à 6 mois.

Malgré cet équilibre, la situation est variable d'un site à un autre. En effet, dans la moitié des sites couverts par cette étude, le poids relatif des personnes déplacées installées depuis au moins 6 mois dépassent généralement 65%. Ces sites que l'on peut qualifier d'installation ancienne, sont dans l'importance Gouroukoun (92,6%), Goungour (74,6%) et Koubigou (70,6%), Aradib (67,5%), Abdi (66,7%) et Koloma (64,5%).

Tableau 2.2 : Répartition des enquêtés par site selon la durée de résidence dans le site actuel

Site de l'enquête	Durée de résidence dans le site		
	< 6 mois	6 mois ou plus	Total
Abdi	33,3	66,7	100,0
Alacha	48,8	51,2	100,0
Goungour	25,4	74,6	100,0
Goz Bagar	70,8	29,2	100,0
Kerfi	67,6	32,4	100,0
Aradib	32,5	67,5	100,0
Gassiré	84,6	15,4	100,0
Gouroukou	7,4	92,6	100,0
Habile	60,3	39,7	100,0
Koloma	35,3	64,7	100,0
Koubigou	29,4	70,6	100,0
Goundiang	69,1	30,9	100,0
Ensemble	49,4	50,6	100,0

A l'inverse, quatre sites sont d'installation récente car plus de 60% des enquêtés disent être installés depuis moins de 6 mois seulement. Il s'agit de Goz Bagar où 71% des enquêtés sont de cette catégorie, suivi de Gassiré (85%), Goundiang (69%), Kefi (68%) et Habile (60%). La situation du site Alacha est médiane car la différence est moins grande entre les enquêtés ayant mis moins ou plus de 6 mois.

2.4. Causes de déplacement et raisons du choix du site actuel

2.4.1. Causes de déplacement

Pour justifier leur déplacement vers les sites d'installation actuels, les enquêtés évoquent plusieurs causes dont les plus importantes sont consignées dans le tableau 2.3. Il ressort que l'attaque des villages par les Janjaweeds est la cause qui rassemble à elle seule 89% de l'ensemble des opinions émises. Elle est de loin suivie par les conflits intercommunautaires (6,6%) et, dans une moindre mesure, les dispositions préventives prises par une partie de la population pour se mettre à l'abri d'un conflit présumé imminent dans leur village d'origine ou de première installation (2,5%). L'insécurité créée par le conflit entre les forces gouvernementales et d'opposition n'est citée que par une infime minorité des personnes interviewées (1,6% des réponses recueillies), comme d'ailleurs d'autres causes non reprises dans le tableau 2.3 (l'exaction d'éléments des forces gouvernementales, la décision des autorités administratives ou militaires et enfin le souci de réunification familiale). Par contre, aucun enquêté n'a cité les raisons économiques pour justifier son déplacement vers le site d'installation.

Vu l'importance de la proportion des enquêtés qui ont cité les «Janjaweeds», sans nul doute, ce terme regroupe plusieurs types de mouvements rebelles qui ont semé la terreur dans les villages, créant ainsi l'insécurité qui a obligé les populations à fuir, à quitter le village.

Ces opinions des enquêtés sur les causes de déplacement présentent certaines disparités régionales. On constate notamment que les attaques meurtrières perpétrées par les Janjaweeds sont relativement moins citées à Abdi (46,9%) mais beaucoup plus à Goungour (98,1%) et Goz Bagar (96,4%). Les enquêtés de Abdi sont nombreux à citer les conflits

intercommunautaires (30,6%) et les dispositions préventives prises pour échapper à la guerre (19,7%), parmi les principales causes de déplacement vers les sites humanitaires.

Tableau 2.3 : Répartition des enquêtés par site selon les principales causes de leur déplacement du lieu de résidence antérieur

Site de l'enquête	Attaque du village par les Janjaweds ³	Conflit avec les communautés voisines	Dispositions préventives prises pour échapper à un conflit imminent	Insécurité créée par les affrontements entre les forces gouvernementales et d'opposition
Abdi	46,9	30,6	19,7	2,0
Alacha	86,8	7,2	1,8	4,2
Goungour	98,1	0,5	0,0	1,4
Goz Bagar	96,4	1,4	0,0	1,9
Kerfi	77,5	12,8	9,8	0,0
Aradib	92,0	5,8	1,7	0,6
Gassiré	86,2	12,1	1,5	0,2
Gouroukoun	90,9	7,4	1,7	0,0
Habile	90,9	3,4	2,4	2,8
Koloma	87,3	8,6	1,5	2,2
Koubigou	92,9	4,3	1,4	0,7
Goundiang	90,9	9,1	0,0	0,0
Ensemble	89,1	6,6	2,5	1,6

Les enquêtés de Kerfi dont la cause du déplacement est « conflit avec les communautés voisines » ou « dispositions préventives prises pour échapper à un conflit imminent » représentent au total 21%.

Lorsqu'on contrôle ces opinions selon le sexe des enquêtés, il apparaît que les différences hommes/femmes sont significatives pour la raison « attaques du village par les janjaweds ». En effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir évoqué cet motif (90% contre 87% chez les hommes). Il en est de même des enquêtés qui citent l'insécurité créée par les affrontements entre forces gouvernementales et les mouvements rebelles. Ici en revanche, les hommes sont relativement les plus nombreux que les femmes (2,7% contre 0,9%).

L'examen des causes de départ des enquêtés de leurs villages d'origine ou de transit pour les sites révèle que les causes de départ ne sont pas fonction de l'âge, de l'état matrimonial ou de l'activité économique mais plus de l'origine ethnique et géographique.

Si l'on considère que les trois ethnies majoritaires (Dadjo, Massalit et Maba), en croire les opinions des enquêtés, les attaques des Janjaweds auraient poussé plus les Massalits (94,3%), et les Dadjos (89%) que les Mabas (68,6%). Pour ce dernier groupe ethnique, 12,4% des enquêtés auraient quitté le village d'origine de façon préventive et 15,7% pour des raisons de conflits entre communautés voisines.

³ Ce terme qui constituait une modalité claire semble bien compris des enquêtés qui citaient par moment ce groupe ou d'autres rebelles comme le montre le tableau 2.3.

2.4.2. Raisons du choix du site actuel d'installation

Les résultats du tableau 2.4 montre que la majorité des enquêtés ont choisi un site plus sécurisé (51,7%). Cela se comprend aisément car la principale cause de départ était l'insécurité créée par les bandes armées, les janjaweeds et les conflits intercommunautaires. Pour l'autre moitié des enquêtés, le choix du site d'installation est guidé par trois éléments

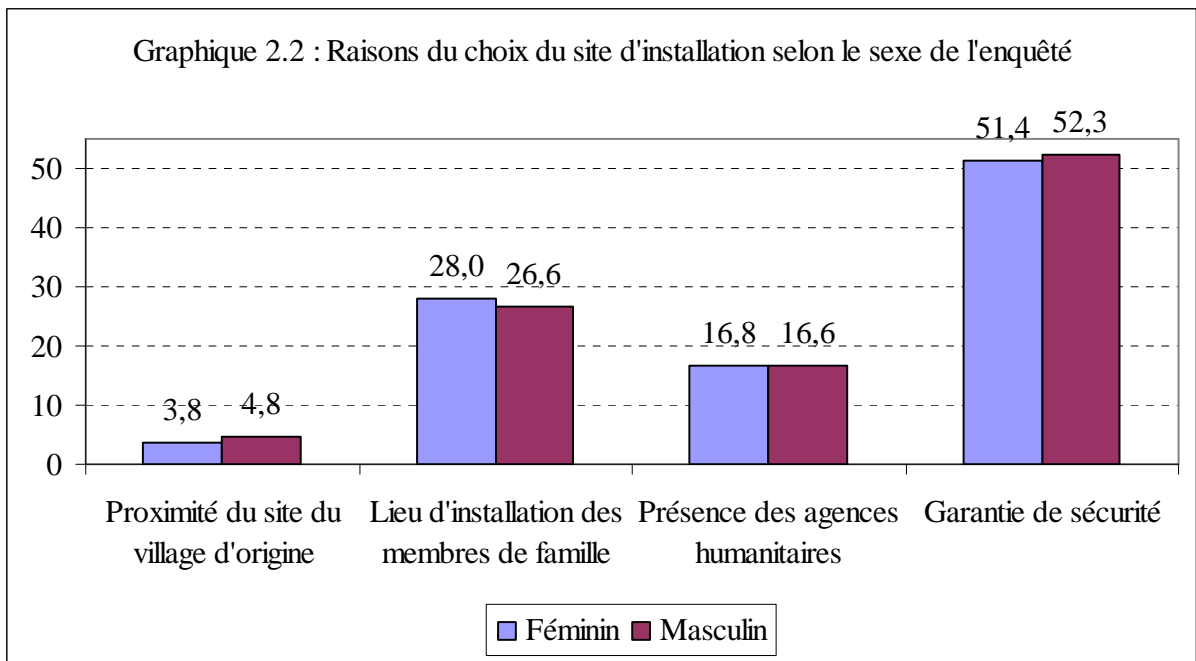
- le lieu d'installation des membres de famille que l'on voudrait rejoindre (regroupement familial), cité par un peu plus d'un enquêté sur quatre ;
- la présence des agences humanitaires qui garantit sécurité et assistance ou pull factors. Cette raison est évoquée par 16,6%, soit un enquêté sur six ;
- la proximité du site du village d'origine qui a été cité par environ 5% des enquêtés.

Tableau 2.4 : Répartition des enquêtés par site selon la principale motivation du choix du site actuel

Site de l'enquête	Proximité du village d'origine	Lieu d'installation des membres de la famille	Présence des agences humanitaires	Garantie de sécurité	Total
Abdi	5,5	54,8	0,7	39,0	100,0
Alacha	4,2	25,3	7,8	62,7	100,0
Goungour	7,7	48,6	9,1	34,6	100,0
Goz Bagar	2,2	28,4	17,6	51,8	100,0
Kerfi	5,9	34,3	10,8	49,0	100,0
Aradib	12,1	24,6	21,4	41,9	100,0
Gassiré	3,1	35,6	13,5	47,7	100,0
Gouroukou	1,7	30,0	13,0	55,3	100,0
Habile	4,4	21,0	24,2	50,4	100,0
Koloma	0,8	16,5	12,0	70,8	100,0
Koubigou	1,1	17,2	14,6	67,1	100,0
Goundiang	1,8	36,4	14,5	47,3	100,0
Ensemble	4,2	27,5	16,6	51,7	100,0

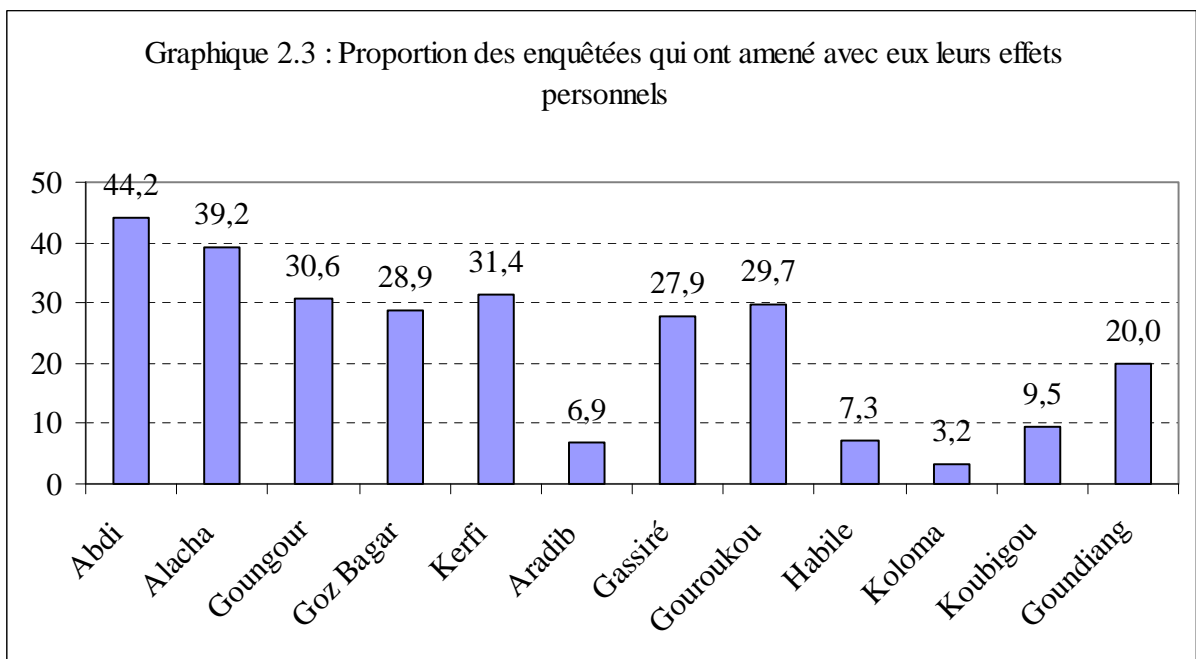
Le choix du site d'installation présente quelques différences selon le site. En effet, la recherche des conditions sécuritaires prédomine à plus de 60% les raisons du choix du site de Koloma (70,8%), Koubigou (67,1%) et Alacha (62,7%). Quant au regroupement familial, il a plus pesé pour le choix d'Abdi (54,8%), de Goungour (48,6%), de Goundjang (36,4%) et de Gassiré (35,5%). La présence des agences humanitaires comme facteurs attractifs a, dans une certaine mesure, attiré les personnes déplacées vers les sites de Habile (24,2%) et Aradib (21,4%), ce dernier site ayant par ailleurs été choisi par plus d'une enquêté sur dix (12,1%) pour sa proximité avec les villages d'origine.

Cette structure des motivations des enquêtés sur le choix du site d'installation ne varie pas significativement selon le sexe comme le montre le graphique 2.2.



2.4.3. Pertes subies antérieurement et effets amenés dans le site actuel

Face aux événements tragiques qui ont menacé leurs vies et les ont poussés à quitter précipitamment leurs villages d'origine pour d'autres lieux, les personnes déplacées ont privilégié sécuriser leur propre vie, laissant ainsi derrière elles leurs biens et parfois même des proches. Néanmoins, moins d'un enquêté sur cinq (18,9%) a réussi à emporter avec lui quelques biens au moment de son départ et à les amener jusqu'au site d'installation.

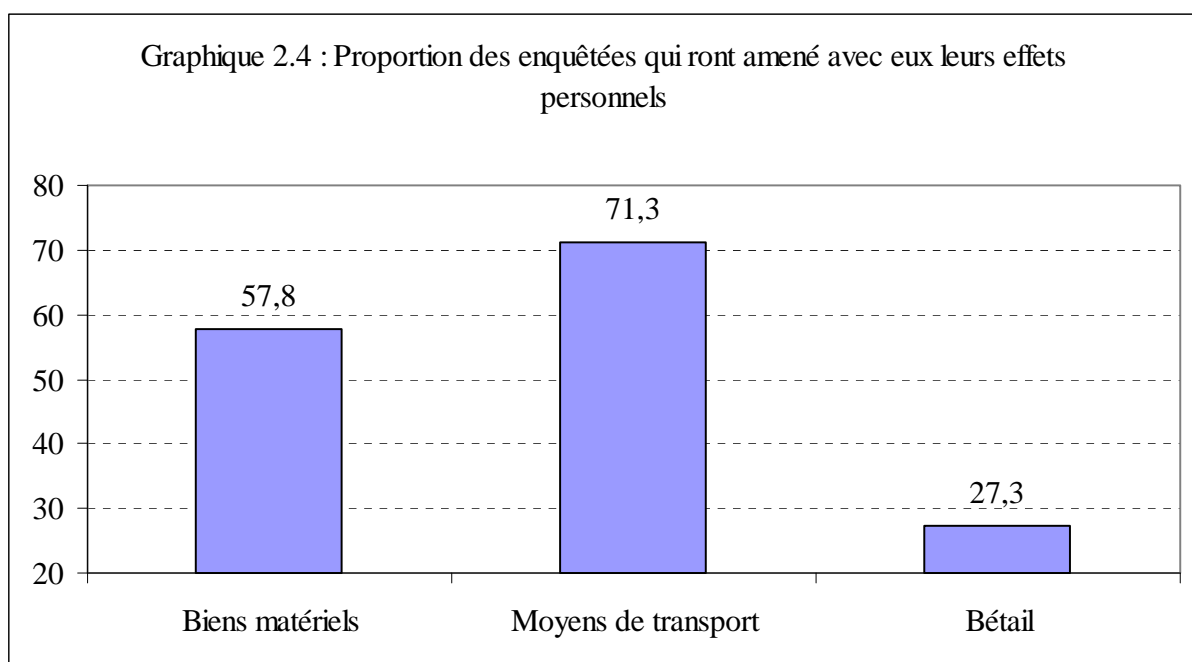


Comme on peut le remarquer à partir du graphique 2.3, dans la quasi-majorité des sites d'Assounga à savoir Abdi, Alacha, Goungour et Goz-Bagar, les enquêtés qui ont amené une partie de leurs effets sont relativement plus nombreux que dans les sites de Dar Sila. L'une des explications est le fait que ces personnes ont quitté préventivement leurs villages

d'origine, ce qui leur a permis de sécuriser leurs effets au rang desquels ont retrouvés les moyens de transport, le bétail et les biens d'équipement (moulin, machine, etc.).

Dans le Dar Sila, c'est à Gouroukoun et à Gassiré que les personnes déplacées sont relativement plus nombreuses (respectivement 29,7% et 27,9%) à avoir amené leurs effets personnels. Les enquêtés de Koloma et de Aradib sont ceux qui sont venus s'installer dans le site presque bredouille.

Parmi les effets personnels amenés par les déplacés (graphique 2.4), les moyens de transport (vélo, motocyclette, âne, chameau...) sont les plus fréquemment cités par les enquêtés (71,3%). Le poids numérique de ces biens repose notamment dans le rôle facilitateur qu'ils pourraient avoir joué lors du déplacement. Les enquêtés qui ont amené d'autres biens matériels sont également nombreux (57,8%) et représentent le double de ceux qui se sont déplacés avec leur bétail (27,3%). Le comportement des éleveurs renvoie à leur volonté de préserver leur cheptel, lequel constitue leur principale richesse.



2.4.4. Rapports entretenus avec le lieu de départ et renseignement sur la situation sécuritaire du village d'origine

D'après le tableau 2.5, à peine une personne sur six (16,0%) a pu donner quelques renseignements sur la situation sécuritaire de son village d'origine. Cette faible proportion traduit deux faits : les difficultés de communication avec le village d'origine du fait de l'absence des membres de famille restés sur place pouvant renseigner ou à cause de la distance qui sépare le site actuel du village d'origine, d'une part, et l'absence de visites effectuées par les enquêtés dans le village d'origine depuis l'installation dans le site, d'autre part. Cette situation expliquerait donc la forte proportion (84%) des enquêtés qui n'ont pas pu apporter un quelconque renseignement. Cette absence de renseignement peut être expliquée par la suite le sentiment de méfiance quant à la possibilité de retourner au bercail.

Ce sont les enquêtés du site de Abdi qui sont le mieux renseignés de la situation de sécurité qui prévaut dans leurs villages d'origine car ils sont plus de la moitié (55%). Dans une moindre mesure, les enquêtés de Alacha, de Goungour, de Goz-Bagar et de Goundjang

peuvent être classés dans cette même catégorie car la proportion de ceux qui ont pu fournir des renseignements sur la situation sécuritaire dans leur village est au dessus de 20%.

Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la majorité des personnes déplacées de ces sites, exclusivement dans le département de l'Assoungouha, vivent dans des localités avec les communautés hôtes. Elles sont plus ou moins bien intégrées comparativement à leurs congénères du Dar Sila. On peut penser qu'ils utilisent leur réseau de connaissance avec les communautés hôtes pour avoir des informations sur leurs villages. Il faut relever aussi que c'est dans ce site que la proportion des enquêtés ayant effectué des visites dans les villages d'origine semble relativement élevée.

Dans l'ensemble, un enquêté sur dix (9,9%) a effectué au moins une visite dans son village natal. Bien que faible, cette proportion est encourageante dans la mesure où il présume une certaine accalmie qui prévaut dans les villages visités, ce qui a permis aux déplacés d'y entrer et d'en sortir. En outre, ce genre de visites favorise la diffusion des informations sur les villages visités entre les personnes déplacées. Toutefois, la décision de retourner au village natal dépend de la qualité et de la nature des informations ainsi diffusées. Ce sont surtout les déplacés de Kerfi qui ont visité leurs villages d'origine (18,6%). A ces déplacés s'ajoutent ceux d'Aradib (13,6%) et Gassiré (12,0%). Par contre, il y a eu très peu de mouvements effectués entre les sites de Gouroukou (2,4%) et de Koubigou (2,8%) d'une part et les villages des déplacés d'autre part.

Tableau 2.5 : Répartition des enquêtés par site selon qu'ils ont ou non des renseignements sur la situation sécuritaire du village d'origine

Site de l'enquête	Avoir des renseignements sur la situation sécuritaire du village d'origine ?		
	Oui	Non	Total
Abdi	55,1	44,9	100,0
Alacha	26,5	73,5	100,0
Goungour	28,7	71,3	100,0
Goz Bagar	19,7	80,3	100,0
Kerfi	16,7	83,3	100,0
Aradib	7,5	92,5	100,0
Gassiré	16,7	83,3	100,0
Gouroukou	14,7	85,3	100,0
Habile	9,8	90,2	100,0
Koloma	11,9	88,1	100,0
Koubigou	14,8	85,2	100,0
Goundiang	20,0	80,0	100,0
Ensemble	16,0	84,0	100,0

En réalité, le fait d'avoir des parents restés au village d'origine influence la capacité d'obtention des renseignements sécuritaires et favorise les visites.

Les renseignements relatifs à la situation sécuritaire des villages des déplacés concernent la persistance de l'insécurité, l'accalmie et la reprise de la vie et enfin la possession des nouvelles sur les parents (tableau 2.6). De manière globale, les opinions des enquêtés sur les renseignements sur la situation sécuritaire dans les villages d'origine qu'ils détiennent font état essentiellement de la persistance de l'insécurité, citée par 85% d'entre eux, sans distinction de sexe, ni d'âge.

Cette situation risque prolonger la durée d'installation des personnes déplacées dans les sites actuels, à défaut de leur réinstallation dans d'autres localités socialement hétérogènes et sécurisées. La situation est encore plus préoccupante à Gouroukou, Aradib et Gassiré, où la persistance de l'insécurité a été évoquée par une grande partie des déplacés (98,3%, 96,2% et 93,8% respectivement). Les plus faibles proportions relatives à cette information sont, quant à elles, observés à Kerfi (64,7%), Alacha (70,5%) et Abdi (71,6%).

Les personnes qui déclarent posséder des nouvelles sur leurs parents représentent un peu moins du 1/10 (8,8%) de l'ensemble des enquêtés qui sont renseignés sur la situation sécuritaire de leurs villages respectifs. Dans ce groupe, on trouve plus les déplacés de Kerfi (35,3%) et Alacha (22,7%). Dans les sites d'Aradib et de Gouroukou par contre, aucun enquêté n'a les nouvelles sur ses parents ! Les déplacés qui estiment que leurs villages connaît une situation d'accalmie et de reprise de la vie normale ne représentent que 6%. Ils sont surtout basés à Abdi (16,0%), mais on n'en trouve malheureusement pas dans les sites de Goundiang et Kerfi.

Tableau 2.6 : Répartition des enquêtés par site selon le type de renseignements qu'ils sur la situation sécuritaire du village d'origine

Site de l'enquête	Types de renseignements possédés sur la situation sécuritaire du village d'origine			
	Persistance de l'insécurité	Accalmie et reprise de la vie	Possession des nouvelles sur les parents	Total
Abdi	71,6	16,0	12,4	100,0
Alacha	70,5	6,8	22,7	100,0
Goungour	87,7	5,3	7,0	100,0
Goz Bagar	81,7	5,6	12,7	100,0
Kerfi	64,7	0,0	35,3	100,0
Aradib	96,2	3,8	0,0	100,0
Gassiré	93,8	0,0	6,2	100,0
Gouroukou	98,3	1,7	0,0	100,0
Habile	89,4	8,0	2,6	100,0
Koloma	84,4	6,2	9,4	100,0
Koubigou	82,9	7,3	9,8	100,0
Goundiang	90,0	0,0	10,0	100,0
Ensemble	85,0	6,2	8,8	100,0

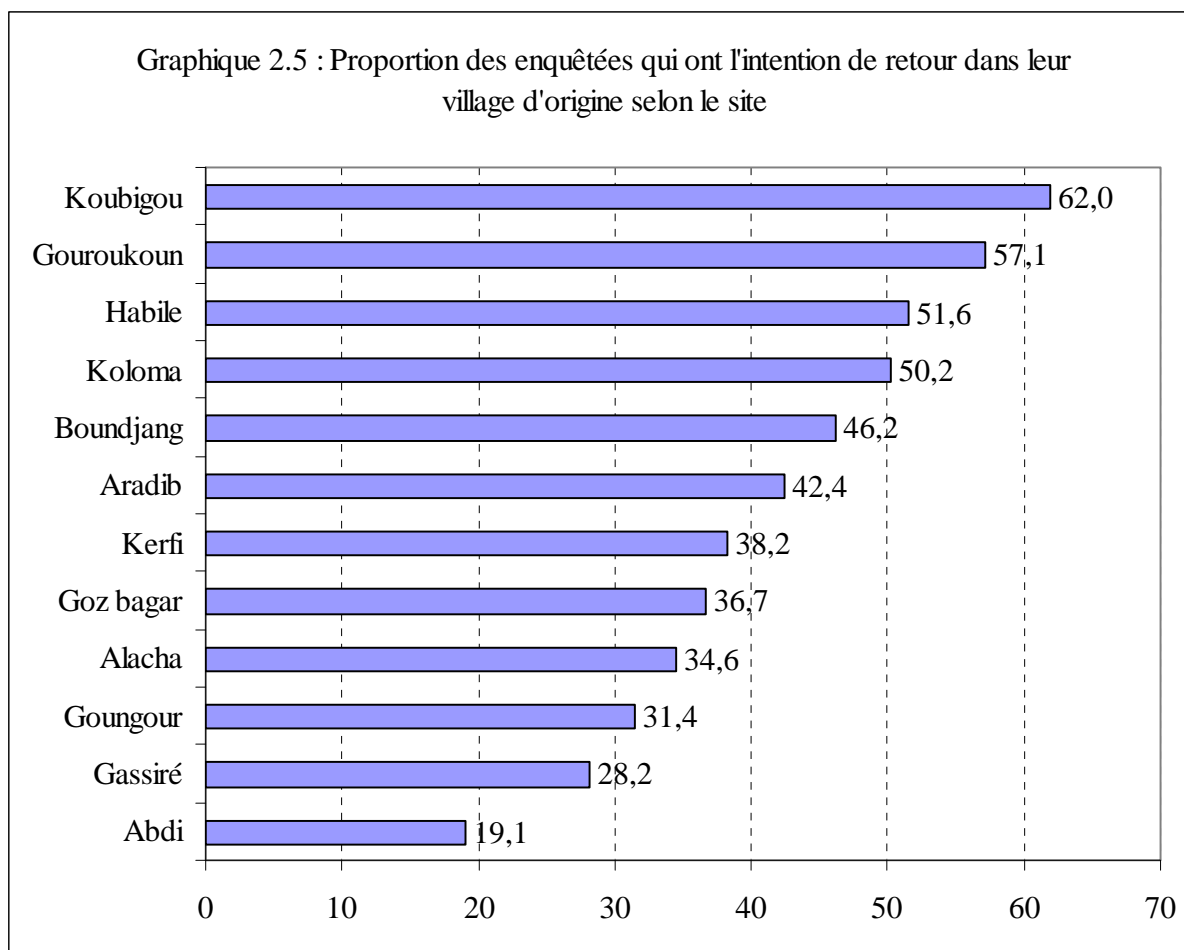
2.5. Intentions de retour au village d'origine et conditionnalités

Cette dernière section du chapitre analyse les perspectives et les conditionnalités de retour des personnes déplacées dans leurs villages d'origine. Trois aspects importants sont traités ici : l'importance des personnes qui ont exprimé l'intention de retourner dans le village d'origine, les motivations de ce retour et enfin les mesures incitatives pour encourager le retour de ceux qui n'éprouvent pas encore le désir de rentrer.

2.5.1. Intentions de retour au village d'origine

Importance des intentions de retour

Les données de l'enquête révèlent que dans l'ensemble, 44,4 % des enquêtés chez les personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. D'après le graphique 7.1, la plus grande proportion s'observe à Koubigou où 62% expriment cette intention de rentrer au village d'origine. Viennent ensuite les sites comme Gouroukoun (57,1%) et Habile (51,6%). C'est à Abdi qu'une faible proportion des enquêtés a déclaré avoir l'intention de retourner dans leurs villages d'origine.



Variation des intentions de retour selon le statut social des individus dans le ménage

En ce qui concerne le lien de parenté avec le chef de ménage, c'est seulement dans trois sites de l'étude que la proportion des époux (ses) qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine est supérieure à celle des chefs de ménage. Il s'agit de Koloma, Koubigou, Boundjang. Dans ces sites, les proportions des époux (ses) des chefs de ménage qui souhaitent retourner dans leurs villages d'origine sont respectivement de 55,6 %, 62,5 % et 50 %. Dans les autres localités, ce sont plutôt les chefs de ménages eux-mêmes qui sont plus nombreux à manifester l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. A Gouroukoun et à Habile, ces proportions dépassent la moitié des personnes déplacées, tous sexes confondus. Gassiré se distingue des autres sites puisque, quel que soit le statut social considéré, la proportion des

intentions de retour est faible : 30,6 % chez les chefs de ménages et 18,4 % de leurs époux(ses).

Tableau 2.7.: Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et le lien de parenté avec le chef de ménage

Site	CM	Epoux	Enfants	Autres	Total
Abdi	20,8	17,7	0,0	0,0	19,1
Alacha	38,8	32,2	0,0	0,0	34,6
Goungour	32,0	32,0	16,7	0,0	31,4
Goz bagar	43,1	23,4	50,0	50	36,7
Kerfi	43,1	32,4	33,3	0,0	38,2
Aradib	49,7	35,1	29,3	41,7	42,4
Gassiré	30,6	18,6	27,3	37,5	28,2
Gouroukoun	59,3	52,6	65,8	44,0	57,1
Habile	52,6	50,7	47,7	52,4	51,6
Koloma	49,2	55,6	33,3	75,0	50,2
Koubigou	60,0	62,5	64,7	67,7	62,0
Boundjang	41,4	50,0	66,7	0,0	46,1

Variation de l'intention de retour selon le sexe et selon l'âge

En ce qui concerne la variation des intentions de retour selon le sexe, le graphique 2.6 montre que ce sont les hommes qui sont plus nombreux à souhaiter un retour dans leurs villages d'origine, et ce dans tous les sites étudiés.

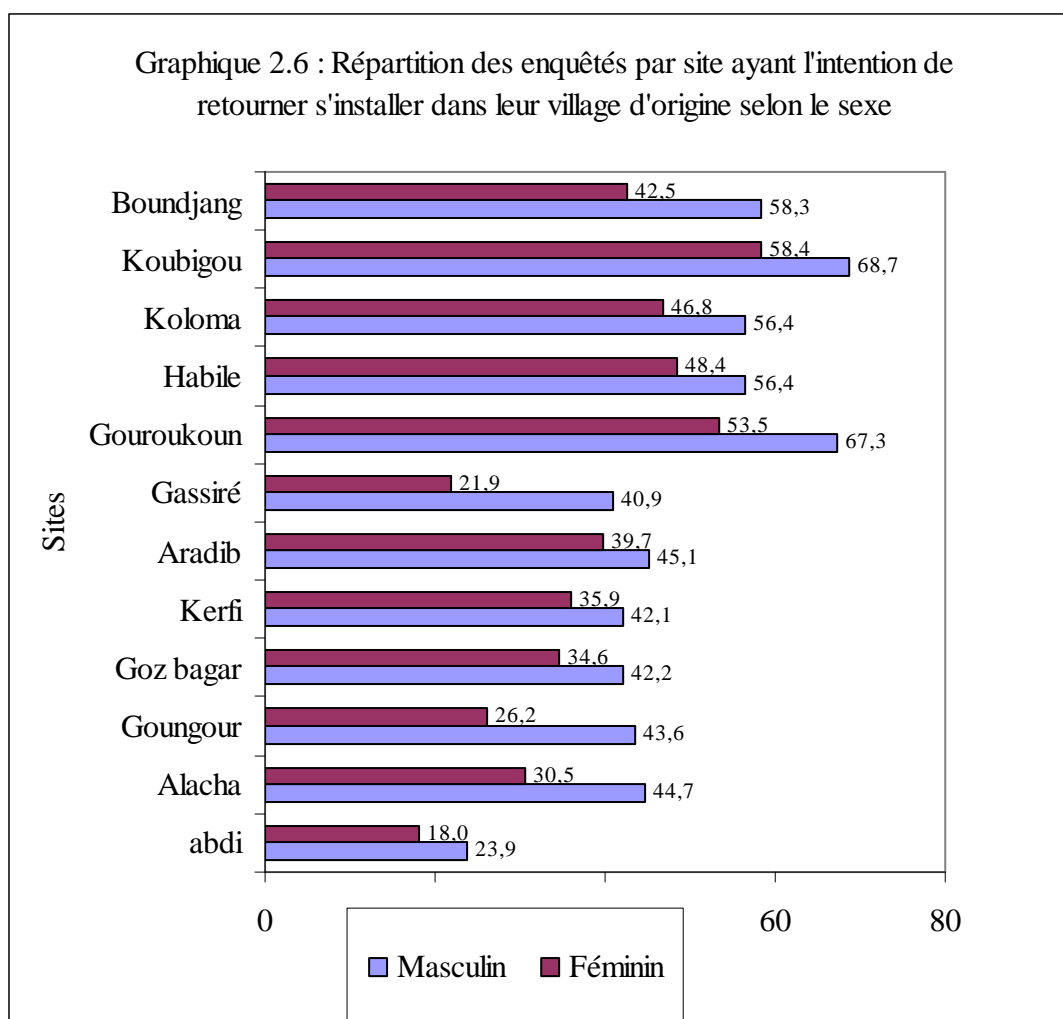


Tableau 2.8 : Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon l'âge et le site

Sites	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-69	70-75	Total
Abdi	20,0	8,3	14,3	16,7	27,6	23,1	20,0	50,0	16,7	16,7	9,1	19,1
Alacha	16,7	25,0	44,4	41,4	32,4	33,3	31,6	25,0	28,6	71,4	0,0	34,6
Goungour	50,0	25,0	26,7	37,5	20,8	42,9	14,3	50,0	55,6	41,7	60,0	31,4
Goz Bagar	50,0	32,4	37,1	23,1	32,3	50,0	46,9	37,9	46,7	35,7	33,3	36,7
Kerfi	33,3	33,3	60,0	36,4	33,3	40,0	66,7	33,3	25,0	25,0	0,0	38,2
Arabib	45,8	42,4	46,0	43,9	36,4	35,7	58,8	18,8	37,5	54,6	25,0	42,4
Gassiré	41,7	15,2	22,5	37,0	16,7	31,0	16,7	33,3	30,0	36,4	33,3	28,2
Gouroukou	58,1	61,0	60,7	46,7	58,7	59,1	79,0	69,2	44,4	71,4	53,3	57,1
Habile	43,4	46,5	55,3	58,3	47,8	57,3	50,6	40,4	60,9	55,6	62,5	51,6
Koloma	30,6	82,4	62,2	51,5	45,5	46,9	26,7	60,0	0,0	58,3	33,3	50,2
Koubigou	61,1	61,8	60,9	54,8	58,6	63,6	46,2	69,2	50,0	55,6	33,3	62,0
Boundjang	40,0	40,0	33,3	33,3	66,7	80,0	40,0	40,0	0,0	100,0	0,0	46,2
Total	45,0	42,9	47,7	44,3	38,6	48,7	43,0	42,3	42,9	50,4	38,8	44,4

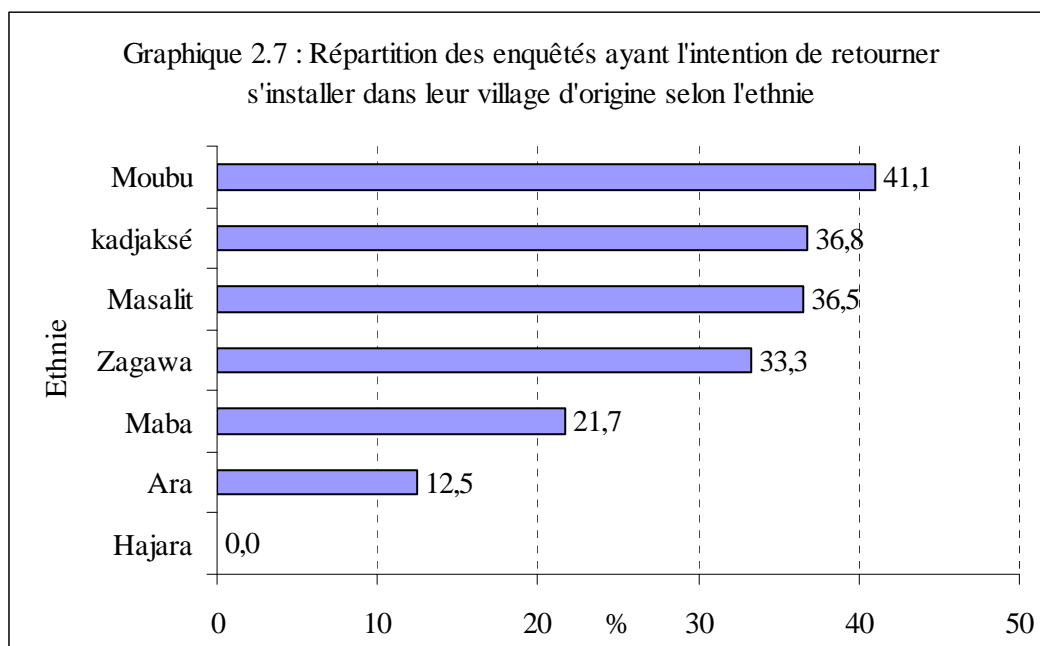
Dans l'ensemble, la proportion des déplacés de l'Est du Tchad qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine n'évolue pas avec l'âge. Le tableau 2.8 est éloquent à cet égard. Une analyse fine de ce tableau montre que ce sont les 60-69 ans qui présentent une forte proportion (50,35 %) de déplacés désirant rentrer dans leurs villages d'origine, les plus faibles

s'observant à 35-39 ans (38,6 %) et à 70-75 ans (38,83 %). Ce tableau montre aussi que ce profil de l'ensemble n'est observé de manière d'ailleurs schématique qu'à Alacha et à Gouroukoun où on observe à 60-69 ans les plus fortes proportions des enquêtés ayant l'intention de retourner dans leurs villages d'origine respectifs.

Variation de l'intention de retour selon l'ethnie et selon l'état matrimonial

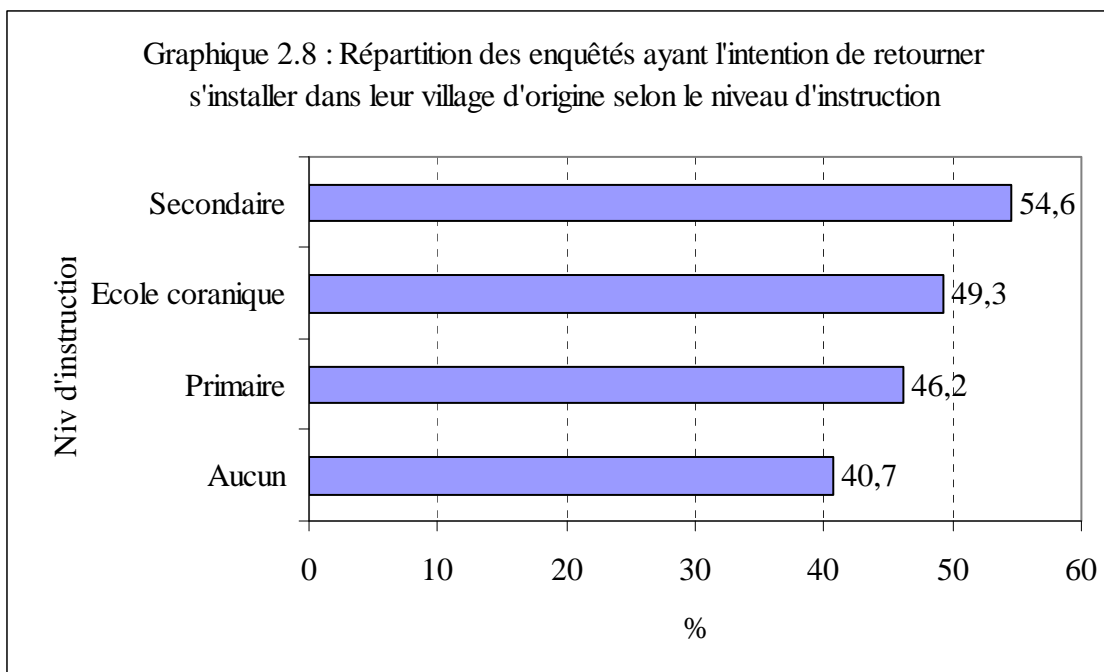
L'examen du graphique 2.7 montre qu'à l'Est du Tchad, les Hajara se distinguent des autres ethnies par leur solide attachement au site d'accueil puisque personne parmi eux ne déclare avoir l'intention de retourner dans son village d'origine. Ils s'opposent aux Dadjjo qui enregistrent la plus forte proportion (48,0 %) des enquêtés qui souhaitent retourner dans leurs villages d'origine. Entre ces deux extrêmes, il y a les tribus arabes (12,5 %), les Maba (21,7%), les Zagawa (33,3 %), les Masalit (36,5 %), les Kadjaksé (36,8 %), et les Moubu (41,1 %).

Quand on considère l'état matrimonial, des différences notables de proportions de déplacés qui souhaitent rentrer dans leurs villages d'origine ne sont plus perceptibles. Ces proportions oscillent entre 36,8 % pour les divorcés et 45,8 % pour les mariés de régime polygamique.



Variation de l'intention de retour selon le niveau d'instruction et selon l'occupation principale

D'une manière générale, les proportions de déplacés qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine augmentent avec le niveau d'instruction formelle. Toutefois, l'école coranique introduit une fausse note avec un niveau supérieur à celui enregistré au niveau primaire (46,2 %) et au niveau des « sans instruction » (40,7%) (Graphique 7.4).



Le graphique 2.8 ci-dessous montre que les personnes âgées déplacées à l'Est du Tchad semblent plus réfractaires à l'idée de retourner dans leurs villages d'origine puisqu'elles enregistrent la plus faible proportion (27,9 %) de ceux d'entre eux qui manifestent l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. Après, on note les femmes au foyer (36,3 %), les « sans emploi » (37,9%), les commerçants 46,6 %, les agriculteurs (46,8 %) et les éleveurs (53,2%). Ce sont les élèves qui enregistrent la plus grande proportion de déplacés de l'Est du Tchad qui ont l'intention de retourner dans leurs villages d'origine (56,8 %).

2.5.2. Motivations et mesures incitatives (ou conditionnalités) de retour

Raisons de retour

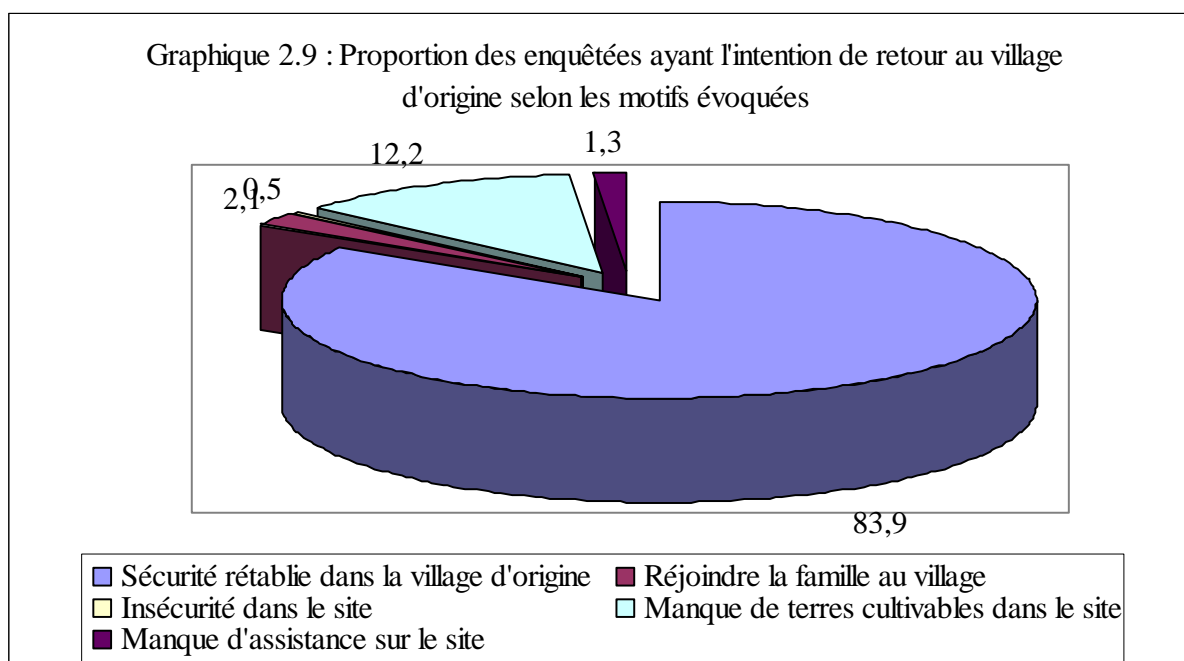
Cinq raisons avaient été prévues dans le questionnaire comme motivations du retour des personnes déplacées dans leurs villages d'origine :

- la sécurité rétablie dans ces villages d'origine,
- la nécessité de rejoindre la famille,
- l'insécurité dans le site,
- le manque de terres cultivables dans le site actuel,
- le manque d'assistance dans le site actuel.

Tableau 2.9 : Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et les raisons principales de retour

Site	Sécurité Rétablie au village d'origine	Rejoindre la Famille	Insécurité dans le site	Manque de terres cultivables	Manque d'assistance	Total
Abdi	82,1	17,9				100
Alacha	92,7	3,6		3,6		100
Goungour	84,6	9,2		4,6	1,5	100
Goz bagar	92,2	3,9		2,3	1,6	100
Kerfi	71,8			25,6	2,6	100
Aradib	86,9	3,4	0,7	7,6	1,4	100
Gassiré	69,7		0,8	28,0	1,5	100
Gouroukoun	62,7	1,3		34,8	1,3	100
Habile	90,3	0,5	0,7	6,9	1,6	100
Koloma	91,1	1,6		5,6	1,6	100
Koubigou	88,0	2,3	0,6	8,6	0,6	100
Boundjang	82,6	4,3	8,7	4,3		100
Total	83,9	2,1	0,5	12,2	1,3	100

Il ressort du tableau 2.9 que la sécurité rétablie dans les villages d'origine est la raison que les personnes déplacées ont la plus évoquée pour qu'ils effectuent un retour dans leurs villages d'origine (83,9 %). Une autre raison proportionnellement beaucoup citée est le manque de terres cultivables dans le site, mais elle l'est dans une très faible proportion (12,2 %). On comprend bien cette raison dans la mesure où les populations déplacées sont des agriculteurs et des éleveurs. La terre constitue leur première ressource pour les activités économiques. Dans les sites actuels, ce manque de terres préjudiciables aux activités agropastorales est une préoccupation majeure.



Le rétablissement de la sécurité dans les villages d'origine des personnes déplacées est la raison de retour couramment citée par les enquêtés de tous les sites. En effet, les proportions des enquêtés considérant cette raison de retour dans leurs villages d'origine comme principale s'échelonnent entre 62,7 % à Gouroukoun et 92,7 % à Alacha (tableau 2.9)

L'examen de la variation des raisons de retour des déplacés selon le sexe est présenté dans le tableau 2.10. Il se dégage de ce tableau qu'il n'existe aucune différence significative entre les hommes et les femmes quant aux raisons qui les pousseraient à rentrer dans leurs villages d'origine respectifs. Le rétablissement de la sécurité dans leurs villages d'origine reste toujours la raison majeure de leur retour prévisionnel suivi de l'absence des terres cultivables.

Tableau 2.10: Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon les raisons principales de retour et le sexe

Motivations de retour	Masculin	Féminin	Total
Sécurité rétablie dans le village d'origine	83,2	84,3	83,8
Rejoindre la Famille	1,7	2,3	2,1
Insécurité dans le site	0,6	0,5	0,5
Manque des terres cultivables dans le site	12,9	11,7	12,2
Manque d'assistance dans le site	1,6	1,2	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

Quant au niveau d'instruction, le tableau 7.5 ci-dessous montre que le rétablissement de la sécurité dans les villages d'origine et le manque de terre cultivable dans le site sont cités comme raisons principales de retour par les enquêtés de tous les niveaux d'instruction. Le manque d'assistance sur le site, l'insécurité dans le site et le souci de rejoindre la famille dans les villages d'origine semblent préoccuper seulement ceux qui ont fait l'école coranique (1,7 %, 0,9 % et 2,4 % respectivement) et ceux qui sont sans instruction (1,1 %, 0,2 % et 2,1 % respectivement).

Tableau 2.11 : Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon les raisons principales de retour et le niveau d'instruction

Motivations de retour	Aucun	Primaire	Secondaire et plus	Ecole coranique	Total
Sécurité rétablie dans le village d'origine	82,7	79,2	91,7	85,6	83,9
Rejoindre la Famille	2,1			2,4	2,1
Insécurité dans le site	0,2			0,9	0,5
Manque des terres cultivables dans le site	13,9	20,8	8,3	9,3	12,2
Manque d'assistance dans le site	1,1			1,7	1,3
Total	100,0	100	100	100,0	100

2.5.3 Conditionnalités ou mesures incitatives pour le retour

Cette sous-section examine les conditionnalités ou les mesures incitatives suggérées par les personnes déplacées qui n'ont pas exprimé l'intention de retourner au village pour l'instant. Les résultats du tableau 2.12 sont assez éloquentes à cet égard. Dans l'ensemble, deux conditions paraissent plus nécessaires par rapport aux autres : l'amélioration des conditions sécuritaires dans les villages d'origine (23,3%) et la présence des autorités dans ces mêmes villages d'origine (19,0 %). L'amélioration des conditions sécuritaires dans les villages

d'origine est considérée comme fondamentale à Gassiré et à Gouroukoun où plus de 30 % des enquêtés citent cette condition. La présence des autorités dans les villages d'origine (deuxième condition suffisante) est citée principalement par les enquêtés parmi les déplacés résidant à Boundjang, Gouroukoun, Gassiré et Koloma, où l'on enregistre des proportions supérieures à 20%. Toutefois les autres sites enregistrent aussi des proportions notables d'enquêtés qui n'ont pas l'intention de retourner et qui considèrent ces deux conditions comme fondamentales.

Tableau 2.12 : Répartition des enquêtés ayant l'intention de rentrer dans leurs villages d'origine selon le site et les conditions à réunir avant le retour

Nom du site	Rétablissement de la sécurité	Présence Autorités	Réparation des biens perdus	Accès aux terres	Réh infrast. Scolaires	Réh. Infrast. Sanitaires	Total
Abdi	19,5	15,9	16,8	15,9	16,8	15,0	100
Alacha	20,7	19,6	15,7	14,4	15,2	14,4	100
Goungour	20,3	18,4	16,1	16,2	14,7	14,3	100
Goz bagar	21,8	18,7	16,3	14,2	14,8	14,1	100
Kerfi	30,0	18,2	19,7	13,3	9,9	8,9	100
Aradib	21,7	17,7	15,9	15,1	14,8	14,8	100
Gassiré	32,8	20,3	17,0	13,4	8,4	8,1	100
Gouroukoun	32,6	21,5	20,3	10,5	8,9	6,2	100
Habile	20,8	18,2	16,2	15,1	14,8	14,8	100
Koloma	19,5	20,3	16,9	15,1	14,3	14,0	100
Koubigou	19,0	19,5	16,6	15,6	14,6	14,6	100
Boundjang	16,2	23,9	17,1	13,7	13,7	15,4	100
Total	23,3	19,0	16,7	14,5	13,5	13,0	100

En dehors de ces conditions qui paraissent de loin les plus importantes, d'autres sont aussi à mentionner. Ce sont : la réparation des biens que les personnes déplacées ont perdus comme les maisons et les meubles et autres (16,7 %), l'accès aux terres cultivables (14,5%), la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires (respectivement 13,5% et 13,0 %) dans les villages d'origine car elles ont été détruites et/ou ne sont plus fonctionnelles à l'état actuel.

Conclusion partielle

Ce chapitre a examiné cinq aspects à savoir l'origine géographique et sociale des enquêtés, les causes de leur déplacement et les informations dont ils disposent sur la situation sécuritaires dans les villages d'origine depuis l'installation dans le site, les intentions de retour et leurs motivations et enfin les conditionnalités pour un retour massif effectif des personnes déplacées dans leurs villages d'origine.

L'on peut retenir que les personnes déplacées sont essentiellement originaires de quatre départements : Borota, Adé, Goz-Beida et Koukou-Angarana qui représentent plus de 90% des enquêtés. S'agissant des cantons et villages d'origine, les informations collectées sur cette variable ont posé deux types de problèmes à savoir l'orthographe sur les noms de canton et des villages et l'identification des cantons. En définitive, on n'arrive pas à localiser 62% des chefs de ménage.

S'agissant de l'origine sociale, les personnes déplacées des sites couverts par l'étude sont essentiellement des Dadjo, Massalits qui représentent environ 90% de la population totale. L'ethnie Maba vient loin dernière en 3^e position avec 5,2% de l'effectif total et les Moubis sont environ 2%.

D'une manière générale, plus de quatre enquêtés sur cinq sont venus directement du village d'origine avant de venir s'installer dans le site, et ce quel que soit le site. En ce qui concerne les causes de leur déplacement, l'insécurité causée par les attaques de leurs villages par les Janjaweeds est de loin la première cause évoquée. Les conflits intercommunautaires, les dispositions préventives prises pour échapper à un conflit supposé imminent ainsi que l'insécurité créée par des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armée ne reviennent que de façon marginale dans les déclarations des enquêtés. En ce qui concerne les attaques des villages par les Janjaweeds, elles sont particulièrement citées par la quasi-totalité des déplacés installés dans les sites de Goungour et Goz Bagar.

A cause des conflits connus dans leur lieu de résidence antérieur, les enquêtés ont enregistré d'importantes pertes matérielles et en vies humaines au rang desquelles on peut citer les moyens de transport, les biens matériels, le bétail.

Les enquêtés ne disposent pas d'informations sur les conditions sécuritaires de leurs villages d'origine sauf à Abidi et dans les autres sites de l'Assounga où cette proportion est relativement élevée parce qu'ils ont des parents dans les villages qu'ils visitent occasionnellement.

S'agissant enfin des perspectives, un peu moins de la moitié des personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leur village d'origine. Ces personnes évoquent principalement deux raisons qui motivent leur intention à savoir la sécurité rétablie dans le village selon les informations dont elles disposent et le manque de terres cultivables dans le site actuel. Ces raisons ne présentent pas de variations selon le sexe des enquêtés. Autrement dit, les hommes et les femmes ont exprimé les mêmes désirs et pour les raisons similaires. En fait, les conditions de départ du village d'origine et celles qu'ils vivent sur le site étant presque les mêmes, on comprend assez bien que les aspirations futures soient concordantes.

Pour ceux les personnes déplacées qui déclarent ne pas avoir l'intention de retourner dans leurs villages d'origine (ou qui ne le savent pas encore), certaines actions qui les motiveraient à retourner dans les villages ont été identifiées. Il s'agit essentiellement de :

- l'amélioration des conditions sécuritaires dans leurs villages d'origine avec présence des autorités administratives afin de garantir la stabilité de la paix qui sera retrouvée ;
- la réparation dans la mesure du possible de leurs biens perdus avant ou pendant la fuite du village. On peut penser ici aux maisons, aux biens d'équipements et autres volés ou brûlés ;
- la garantie qui sera donnée à chacun d'avoir accès aux terres cultivables ; et enfin
- la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires détruites ou en état non fonctionnel actuellement pour leur assurer des conditions de vie appropriées.

Ceci demandera évidemment de très gros moyens. Avant d'entamer ces actions d'envergure, il faudra sensibiliser les populations des déplacés en mettant plus l'accent sur les catégories les plus réfractaires au retour aux villages d'origine et les plus vulnérables.

Chapitre 3. PROTECTION ET BESOINS NON SATISFAITS DES PERSONNES DEPLACÉES DANS LES SITES

Les personnes déplacées internes sont souvent sujettes à des changements de conditions de vie qui deviennent généralement plus rigoureuses. Dans certains cas, elles sont assistées sur les plans matériel et moral par les acteurs humanitaires, les autorités gouvernementales ou encore par les communautés hôtes. Ce chapitre décrit les conditions de vie au sein des populations déplacées des différents sites, autant au niveau individuel que communautaire, et met en évidence les difficultés ou problèmes socio-économiques auxquels les IDPs sont confrontées dans les sites à l'Est du Tchad.

3.1 Assistance aux personnes déplacées par les organismes humanitaires

Acteurs humanitaires

Sur la base des réponses des enquêtés, les agences humanitaires, notamment les ONGs internationales et les agences des Nations Unies visitent plus les IDPs que ne le font les autorités administratives, politiques ou militaires. En effet, près de 75% des déplacés citent les ONGs internationales comme acteurs les ayant assisté, et 73% citent les agences des Nations Unies. Mais il n'est pas certain que les IDPs soient clairement conscients de la différence entre les ONGs et les agences des Nations Unies. Le gouvernement est le troisième acteur cité par les déplacés, soit 62% d'entre eux. Les ONGs locales et la communauté hôte sont cités par 15% et 12% des déplacés respectivement. Enfin, les confessions religieuses et les initiatives privées sont les acteurs les moins cités par les déplacés (environ 4 %)

Tableau 3.1 : Répartition (%) des personnes déplacées internes des sites ayant cité les acteurs humanitaires par sexe et par site selon le nom de l'acteur humanitaire

	Gouvernement	Agences des Nations Unies	ONGs Internationales	ONGs locales	Communautés hôtes	Confessions religieuses	Initiatives privés
Sexe							
Hommes	60,1	71,5	74,6	13,2	11,7	4,2	4,4
Femmes	62,2	74,0	75,0	15,3	11,6	3,7	4,2
Total	61,5	73,1	74,9	14,6	11,7	3,9	4,3
Site							
Abdi	0,0	1,0	75,0	0,0	56,0	4,0	4,0
Alacha	78,5	71,5	73,8	29,2	14,6	1,5	3,8
Goungour	76,0	72,5	78,9	21,1	23,4	2,9	4,1
goz bagar	84,6	75,1	85,2	25,8	18,7	3,9	3,9
Kerfi	9,9	64,4	83,2	9,9	5,0	0,0	0,0
Aradib	70,9	69,1	61,6	10,2	8,7	10,2	8,4
Gassiré	27,0	66,7	88,2	23,4	12,0	0,4	0,4
Gouroukoun	85,0	66,8	90,9	12,0	7,4	0,2	0,5
Habile	54,3	80,9	67,0	9,3	8,0	4,9	6,3
Koloma	79,9	85,3	60,2	13,1	10,4	5,4	6,6
Koubigou	77,5	84,7	68,7	11,6	6,2	5,5	5,1
Goundiang	83,6	72,7	83,6	23,6	5,5	1,8	0,0

Il n'existe pas une différence marquée entre hommes et femmes quant aux acteurs ayant participé à l'assistance fournie, bien qu'une comparaison des acteurs cités selon le sexe laisse

penser que, d'une manière générale, les femmes déclarent plus avoir été assistées que les hommes .

L'offre d'assistance par acteur humanitaire cité varie en fonction des sites. C'est ainsi que l'on note que l'assistance du gouvernement est prépondérante à Alacha, Aradib, celles des agences des Nations Unies est plus importante à Habile, Koloma et Koubigou. L'assistance des ONGs internationales se fait plus sentir à Abdi, Goungour, Goz Bangar, Kerfi, Gassiré, Gouroukoun (tableau 3.1).

Secteur d'assistance

D'une manière générale, les principaux secteurs d'assistance sont l'assistance en vivre (92%), suivi de l'assistance en NFI telle que l'octroi de bâches (86 %) et de kits d'eau (72 %) (Tableau 5. 2). L'assistance en soins et médicaments occupe la quatrième place citée par près de 4 personnes sur 10, devant l'aide en vêtement et en assainissement citée chacune par 3 personnes sur 10. L'assistance en éducation est faible, moins de 2 personnes sur 10 en bénéficie. Les autres secteurs d'assistance sont relativement résiduels dans les sites (terres cultivables (6 %), crédit (4 %) et bois de chauffe (2 %)).

Tableau 3.2 : Répartition des déplacés internes des sites par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage selon le secteur dans lequel ils ont reçu de l'assistance

	Vivres	Non vivres (bâches)	Kit d'eau	Vêtements	Soins de santé/médicaments	Educa-tion	Assainisse-ment (latrines, évacuation)	Terres cultiva-bles	AGR	Bois de chauffe
Sexe										
Hommes	91,2	85,6	72,4	28,4	35,9	16,4	31,5	6,6	3,3	2,2
Femmes	92,8	85,6	71,7	30,5	41,1	18,6	28,9	6,3	4,5	2,2
Total	92,2	85,6	72,0	29,7	39,2	17,8	29,9	6,4	4,1	2,2
Site										
Abdi	45,1	60,8	1,0	2,9	1,0	0,0	7,8	41,2	0,0	4,9
Alacha	91,0	69,4	51,4	55,9	24,3	10,8	6,3	13,5	8,1	7,2
Goungour	96,6	73,5	40,1	19,0	19,7	10,9	7,5	15,6	12,9	2,7
Goz bagar	91,1	87,2	75,8	68,2	48,3	8,0	6,1	13,5	19,6	4,3
Kerfi	99,0	90,0	73,0	1,0	49,0	8,0	2,0	4,0	3,0	3,0
Aradib	64,7	91,9	68,0	54,2	37,7	14,1	31,1	10,8	2,4	4,2
Gassiré	97,9	89,3	83,1	6,7	64,0	3,6	28,9	0,6	0,0	0,2
Gouroukoun	100,0	95,1	70,3	4,7	69,9	63,2	70,6	1,2	4,7	0,2
Habile	95,0	95,0	87,2	41,7	19,5	13,7	37,8	4,1	1,4	1,8
Koloma	99,6	49,2	80,3	9,5	47,3	8,0	27,7	2,3	0,8	2,3
Koubigou	99,6	71,9	37,8	11,9	40,3	36,0	14,4	4,0	1,1	1,4
Goundiang	94,4	94,4	83,3	72,2	33,3	3,7	1,9	3,7	13,0	1,9

Tous secteurs d'assistance confondus, il y a peu de différences entre hommes et femmes. Cependant, une légère différence apparaît en matière d'accès aux soins de santé et aux médicaments en faveur des femmes.

Le secteur d'assistance varie en fonction du site. En effet, tandis que l'assistance en terre cultivable représente 6 % dans l'ensemble des sites, elle est la plus élevée à Abdi où elle est citée par 41 % des personnes interrogées. L'assistance en assainissement est la plus élevée et atteint 71 % des déplacés interrogés à Gouroukoun. L'assistance en éducation y est également

élevée (63 % des enquêtés déclarent l'avoir reçu). L'assistance en AGR quant à elle est plus importante à Goz Bagar (20 %).

Type de vivre

Les vivres reçus et cités par les déplacés sont : le mil (77 %), l'huile et le savon (environ 66 %), le blé (48 %), le sucre ou le sel (29 %) (Tableau 3.3). Le soja, le riz et les boîtes de sardines sont également cités, mais plus rarement. Il n'existe pas de variations importantes des types de vivres cités selon le sexe des enquêtés.

Les vivres reçus sont souvent revendus sur le marché, probablement pour subvenir à d'autres besoins. Près de 4 personnes sur 10 ont dû revendre une partie de l'assistance reçue (38 %), les femmes vendant plus que les hommes (40% contre 34 %). La raison la plus fréquemment évoquée pour cette vente est la nécessité d'acquérir d'autres aliments. En effet, les types de vivres offerts peuvent ne pas être complets pour soutenir une ration alimentaire équilibrée pour les familles.

Tableau 3.3 : Répartition (%) des déplacés par sexe et par site, selon le type de vivre cité

	Mil	Blé	Soja	Riz	Boîtes de sardine	Huile	Savons	Sucre/sel
Sexe								
Hommes	74,2	47,4	6,1	3,4	3,3	66,3	67,8	31,9
Femmes	78,8	48,1	6,7	3,8	3,6	65,5	64,4	28,0
Total	77,2	47,8	6,5	3,7	3,5	65,8	65,6	29,4
Site								
Abdi	61,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	58,7	5,3
Alacha	91,3	4,9	1,0	2,9	1,0	14,6	16,5	14,6
Goungour	97,3	12,2	10,9	2,7	2,7	4,8	4,8	3,4
Goz Bagar	89,1	3,6	0,7	5,3	5,0	8,3	21,9	4,0
Kerfi	46,9	89,8	18,4	0,0	2,0	72,4	74,5	73,5
Aradib	56,8	17,5	2,9	3,6	3,2	32,8	69,8	6,2
Gassiré	71,6	87,2	8,8	2,7	2,7	85,9	50,3	53,9
Gouroukoun	97,1	96,6	7,1	0,2	0,2	91,9	87,7	11,1
Habile	68,5	40,9	4,9	2,0	2,6	90,7	91,1	52,9
Koloma	88,8	51,0	13,1	17,8	9,7	61,8	51,0	6,9
Koubigou	86,2	54,6	10,4	5,2	8,9	76,2	77,0	12,6
Goundiang	90,7	5,6	1,9	1,9	0,0	16,7	22,2	5,6

3.2. Etat d'habitat et conditions d'assainissement

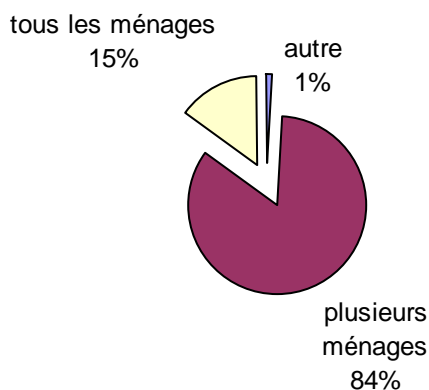
Les conditions d'habitat dans les sites sont très précaires en général. Moins de 2 personnes sur 10 estiment que leur habitat est acceptable et 11 % de déplacés interrogés n'ont pas d'abri, quel que soit le sexe (Tableau 3.4). C'est à Koloma et à Koubigou que l'on enregistre la plus forte proportion de chefs de ménage sans abri (environ 18 %).

Tableau 3.4 : Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site, selon l'état de l'habitat et l'accès à des latrines

	Etat de l'abri				Existence de latrines
	Aucun abri	Précaire	Nécessite une toiture (bâche ou paille)	Passable/acceptable	
<u>Sexe</u>					
Hommes	11,0	49,5	22,7	16,8	48,7
Femmes	11,1	49,5	22,7	16,6	39,0
Total	11,1	49,5	22,7	16,7	42,4
<u>Site</u>					
Abdi	8,9	50,7	17,1	23,3	0,7
Alacha	4,2	74,7	15,7	5,4	0,6
Goungour	3,3	71,3	16,7	8,6	1,9
Goz Bagar	3,9	74,2	13,3	8,6	0,3
Kerfi	5,9	33,7	32,7	27,7	0,0
Aradib	14,9	42,4	30,1	12,6	62,0
Gassiré	5,8	29,4	42,5	22,3	30,7
Gouroukoun	4,9	22,4	28,6	44,1	70,3
Habile	16,5	54,6	15,4	13,5	72,3
Koloma	18,6	53,2	23,2	4,9	51,7
Koubigou	18,1	46,8	22,0	13,1	20,4
Goundiang	5,5	67,3	18,2	9,1	0,0

L'implantation des latrines dans les sites n'est pas systématique des les sites. A l'issue des entretiens dont nous disposons les fiches, il ressort quatre sites sur sept en disposent (Tableau 3.14). Près de 4 déplacés sur 10 ont accès à des latrines. L'accès aux latrines est nettement plus exprimé par les hommes que par les femmes. Dans tous les cas, lorsqu'elles existent, les latrines sont partagées par au moins plusieurs ménage. En effet, parmi les enquêtés qui ont déclaré avoir accès à des latrines, 84 % déclarent partager ces latrines avec plusieurs ménages et 15 % disent que tous les ménages peuvent s'en servir (Graphique 3.1).

Graphique 3.1 : Répartition des déplacés ayant accès à des latrines selon le nombre de ménage qui les utilisent habituellement



3.3. Accès à la terre et culture des produits vivriers

Environ 1 déplacé interrogé sur 10 (13 %) dit avoir reçu un lopin de terre de la communauté hôte pour cultiver (Tableau 3.5). Il n'existe pas de différence marquée entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à la terre dans les sites des déplacés, même si on peut noter que la proportion des personnes ayant accès à la terre est légèrement plus élevée chez les femmes que chez leurs homologues masculins (12 % pour les hommes, contre 13 % chez les femmes). Cette tendance est clairement observable en considérant uniquement les chefs de ménage des différents sexes (15 % pour chaque sexe). Au sein de cette fraction, 9 déplacés sur 10 déclarent avoir déjà cultivé le lopin de terre reçu. C'est à Abdi que l'on enregistre la plus forte proportion de personnes déplacées internes ayant reçu un lopin de terre (64 %), suivi de Goungour (41 %). L'accès à la terre est quasi-inexistante à Kerfi et à Gassiré alors qu'il n'atteint pas les 10% à Aradib, Gouroukoun, Koloma et Koubigou.

Les céréales constituent le produit le plus semé. Au moins 70 % déplacés déclarent en avoir semé. Les hommes cultivent plus les céréales que les femmes. Les légumineuses constituent la deuxième culture la plus importante, pratiquée par 58 % des enquêtés. Les femmes sont plus nombreuses à cultiver ce produit que les hommes.

Le partage du produit des récoltes avec la communauté hôte n'est pas répandu. Seuls 24 % des déplacés ont procédé à ce partage, les hommes le faisant plus que les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les communautés sont davantage auto-suffisantes par rapport à leurs hôtes, qui sont souvent plus dans le besoin.

Tableau 3.5 : Répartition (en %) des déplacés par sexe, par site selon l'octroi d'un lopin, la culture d'un lopin, l'ensemencement par type de produit semé et le partage des récoltes

	A reçu lopin	A cultivé	A semé			A partagé la récolte
	Oui	Oui	Céréales	Légumineuses	Autre	Oui
<u>Sexe</u>						
Hommes	12,3	89,3	76,2	43,4	34,3	26,2
Femmes	13,3	86,8	67,3	64,8	27	23,4
Total	12,9	87,6	70,3	57,5	29,5	24,4
<u>Site</u>						
Abdi	63,9	90,5	98,8	37,2	39,5	24,7
Alacha	28,9	80,9	66,7	59	25,6	15,4
Goungour	40,5	94,1	86,3	35	36,3	28,2
goz bagar	40,3	92,4	39,2	90,8	19,2	16,2
Kerfi	0					
Aradib	2,3	87,5	20	60	40	20
Gassiré	0,2					
gouroukoun	4,9	95	100	15,8	21,1	63,2
Habile	6,7	79,2	76,6	55,3	31,9	25,5
Koloma	1,9	25				
Koubigou	7,7	68,2	72,7	27,3	45,5	30,8
Goundiang	16,4	88,9	50	100	12,5	50
<u>Chef de ménage</u>						
Hommes	15,0	89,9	76,6	43,8	34,4	27,1
Femmes	14,6	87,0	66,7	62,7	23,5	24,4

C'est la communauté hôte qui est l'acteur donateur de semences pour les cultures le plus souvent cité par les enquêtés (48 %), suivi du PAM (28 %) (Tableau 3.6). Les trois autres acteurs donateurs de semences pour les cultures sont par ordre d'importance décroissante le gouvernement (13%), les ONGs internationales (7,7 %) et les ONGs locales (4 %).

On note une légère différence dans la répartition des dons de semence pour les cultures des principaux donateurs selon le sexe. La fréquence des personnes déclarant avoir reçu des semences du PAM est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (35 % contre 25 %). En revanche la proportion des personnes ayant reçu des semences des communautés hôtes est plus importante chez les femmes que chez les hommes (51 % contre 40 %).

Le premier donateur de semences, les communautés hôtes, a offert les semences pour la culture de manière différente selon le site. C'est à Goundiang (88 %), Koubigou (73 %), Goz Bagar (72 %) et Gouroukoun (63 %) que l'on enregistre les plus grandes proportions de personnes affirmant avoir reçu des semences de ce donateur. Le site ayant enregistré la plus faible proportion de déplacés ayant reçu des semences de la communauté est Alacha avec une proportion de 24 %.

Le dernier donateur de semence, constitué des ONGs locales, aurait axé ses dons de semences dans quelques sites dont Alacha (12 %), Goungour (8 %) et Gouroukoun (5 %).

Tableau 3. 6: Pourcentage des déplacés internes par sexe et par site citant les acteurs donateur de semences

	Gouvernement	PAM	Communauté hôte	Ongs internationales	Ongs nationales
<u>Sexe</u>					
Hommes	13,2	34,6	40,4	8,1	3,7
Femmes	12,2	25,2	51,1	7,6	4
Total	12,6	28,3	47,6	7,7	3,9
<u>Site</u>					
Abdi	2,4	50	34,1	8,5	4,9
Alacha	21,2	42,4	24,2	0	12,1
Goungour	27,5	27,5	27,5	10	7,5
Goz Bagar	10,6	8,3	72	8,3	0,8
Kerfi					
Aradib	25	50	25	0	0
Gassiré					
Gouroukoun	0	31,6	63,2	0	5,3
Habile	10,9	41,3	37	10,9	0
Koloma					
Koubigou	9,1	9,1	72,7	9,1	0
Goundiang	0	12,5	87,5	0	0

3.4. Accès aux soins de santé

Lorsqu'ils sont malades, les déplacés ont le plus souvent recours au centre de santé du site. Près de 6 déplacés sur 10 s'y rendent en cas de maladie (Tableau 3.7). C'est d'ailleurs le premier recours dans les sites de déplacés disposant d'un tel centre. Les femmes y ont plus souvent recours que les hommes (64 % contre 57 %). De même, 60 % des chefs de ménage

hommes déclarent avoir recours au centre de santé du site tandis que 63 % de leurs homologues femmes y ont recours.

Notons qu'en cas de maladie, une grande proportion de déplacés se rendent également dans des centres de santé situés hors du site dans lequel ils sont installés. Les hommes sont plus enclins à consulter dans les centres hors du site que les femmes (58 % contre 52 %). Les chefs de ménages de sexe masculin sont 55% à déclarer se rendre hors du site en cas de maladie. Cette proportion est de 50 % chez les chefs de ménages de sexe féminin.

Le recours aux hôpitaux de référence est plus rare (23%). Ceci est peut-être dû au fait que, généralement, les hôpitaux de référence sont consultés uniquement pour les cas jugés graves, dépassant la compétence des centres de santé des sites. Ces hôpitaux de référence sont en outre parfois situés très loin des sites, permettant difficilement aux familles de prendre l'initiative d'y emmener leurs malades en dehors d'un référencement médical.

Tableau 3.7: Répartition (en %) des déplacés internes par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage, selon le lieu des soins en cas de maladie

	Centre de santé du site	Centre hors du site	Hôpitaux de référence	Tradipraticien/ guérisseur	automédication
Sexe					
Hommes	56,8	58,4	21	21,6	9,6
Femmes	63,7	51,9	24,1	19,2	7,8
Total	61,3	54,2	23	20,1	8,5
Site					
Abdi	17,7	62,6	12,9	61,2	31,3
Alacha	45,3	56	22	35,2	17,6
Goungour	63,9	40,6	19,8	34,7	11,9
Goz bagar	92,2	36,7	31,2	34,7	13,6
Kerfi	66,7	40,2	28,4	14,7	3,9
Aradib	33,6	71,2	18,9	20,1	9,3
Gassiré	99	18,4	35,7	9,2	4,4
Gouroukoun	99,3	37,4	48,3	10,1	3,4
Habile	18,6	82,9	8,9	14,9	5,4
Koloma	98,9	45,8	24	14,5	5
Koubigou	98,2	46,3	20,8	20,8	11
Goundiang	75,5	37,7	18,9	26,4	17
Chef de ménage					
Hommes	60,0	55,4	21,3	22,6	10,2
Femmes	63,2	50,3	22,8	19,4	8,6

Une proportion équivalente des personnes déplacées consultent des tradipraticiens et des guérisseurs (1 personnes sur 5). On observe une légère différence dans la pratique de ce recours selon le sexe du chef de ménage. En effet, 23 % des chefs de ménage homme y ont recours, contre 19 % chez les femmes. Les déplacés pratiquent aussi l'automédication en cas de maladie. En effet, 9 % d'entre eux déclarent procéder à ce moyen pour se soigner. Ce recours est autant utilisé par les femmes que par les hommes.

La fréquentation des centres de soins et autre médecine est différente de site en site. Ainsi, Abdi et Habile sont les deux sites enregistrant le moins de personnes déclarant fréquenter les

centres de santé du site en cas de maladie (18 %). Ceci peut être dû à la disponibilité ou à l'éloignement des centres du site. Selon les entretiens réalisés, Habile par exemple ne disposerait pas de centre de santé (Tableau 3.14). C'est justement dans ces mêmes sites que l'on enregistre les proportions les plus élevées des personnes déclarant se rendre dans des centres de santé hors de leur site de résidence en cas de maladie. De plus c'est encore dans ces deux derniers sites que l'on enregistre les plus faibles proportions de personnes ayant recours aux hôpitaux de référence (13 % et 9 %).

Le recours à la médecine traditionnelle est le plus fréquent à Abdi, avec près de 6 personnes sur 10 qui font le choix de cette méthode en cas de maladie. Dans les sites d'Alacha, Goungour et Goz Bagar, 35 % des malades environ déclarent avoir recours à ce dernier type de médecine. L'automédication est également davantage pratiquée à Abdi (31 %) que dans les autres sites.

3.5. Education des enfants

La scolarisation des enfants dans les sites n'est pas généralisée, du fait, en partie, du manque d'infrastructures scolaires dans plusieurs sites (Tableau 3.14). Seuls 4 déplacés enquêtés sur 10 affirment que leurs enfants vont à l'école (Tableau 3.8). Les données révèlent néanmoins que le fait que les populations se soient installés dans le site, le taux de fréquentation scolaire a diminué, puisque seuls 25% des personnes interrogées déclarent que leurs enfants y allaient déjà dans leurs villages d'origine. Il n'existe pas une réelle différence entre les déclarations des hommes et des femmes sur ce sujet.

Tableau 3. 8: Répartition (en %) des déplacés internes par sexe, par site et par lien de parenté avec le chef de ménage, selon la scolarisation des enfants sur le site, dans le village d'origine et les raisons de la non fréquentation scolaire sur le site de déplacement.

	Enfants allaient déjà à l'école	Enfants vont actuellement à l'école	Principale raison de la non fréquentation sur le site de déplacement						
	Oui	Oui	manque d'école	manque de place	Eloignement	travaux ménagers	mariage	enrôlement groupes armés	enrôlement auto défense
Sexe									
Hommes	26,1	41,3	77,9	7,0	7,5	3,5	0,5	1,5	0,0
Femmes	25,2	40,2	75,6	5,7	9,5	5,7	0,3	0,0	0,9
Total	25,5	40,6	76,4	6,2	8,8	4,9	0,4	0,5	0,5
Site									
abdi	24,6	23,1	61,0	4,9	4,9	2,4	0,0	0,0	0,0
alacha	30,4	16,3	61,0	12,2	24,4	2,4	0,0	0,0	0,0
goungour	32,3	68,6	68,4	0,0	15,8	0,0	0,0	10,5	5,3
goz bagar	46,4	23,9	84,7	5,1	5,1	3,4	0,8	0,0	0,0
kerfi	3,6	17,6	33,3	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	33,3
aradib	15,6	28,7	55,3	10,5	15,8	13,2	0,0	2,6	2,6
gassiré	17,1	2,1	93,6	0,0	5,1	0,0	1,3	0,0	0,0
gouroukoun	23,9	84,0	40,0	30,0	10,0	20,0	0,0	0,0	0,0
habile	18,8	48,4	76,3	7,5	9,7	6,5	0,0	0,0	0,0
koloma	46,8	14,2	91,5	2,8	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0
koubigou	27,3	87,6	33,3	33,3	16,7	16,7	0,0	0,0	0,0
goundiang	45,8	11,1	77,3	0,0	13,6	9,1	0,0	0,0	0,0
Lien de parenté									
Chef de ménage	26,1	40,9	6,6	10,0	3,8	0,0	0,9	0,0	
Epoux(se)	26,9	39,5	76,4	5,6	6,8	5,6	0,6	0,0	1,9
Enfant	23,4	40,8	72,3	6,4	8,5	10,6	2,1	0,0	0,0
Autre parent	17,1	42,8	86,4	4,5	4,5	4,5	0,0	0,0	0,0

Il existe une variation de la fréquentation scolaire selon le site. En effet, Koubigou et Gouroukoun sont les sites où l'on note une plus grande fréquentation scolaire des enfants. Dans ces deux derniers sites, respectivement 88 et 84 % des adultes enquêtés affirment que leurs enfants vont à l'école. Les troisième et quatrième sites ayant les meilleurs taux de fréquentation scolaire sont Goungour et Habile où les proportions de déplacés dont les enfants fréquentent l'école sont respectivement de 69% et 48 %. Ces proportions sont de 29 % à Aradib, 24 % à Goz Bagar, et 23 % à Abdi.

La principale raison avancée pour la non scolarisation des enfants sur les sites de déplacement est le manque d'école, surtout à Gassiré, Koloma, Goz Bagar et Goundiang. Au total, plus de 7 personnes sur 10 évoquent cette raison. Les autres raisons sont, par ordre d'importance, l'éloignement de l'école, le manque de place (fréquemment citée, notamment à Koubigou et Gouroukou) et les travaux ménagers (cités plus fréquemment par les femmes et les enfants, mais aussi en particulier dans les sites de Kerfi, Gouroukoun et Koubigou).

Les raisons telles que le mariage, l'enrôlement dans les groupes armés ou l'autodéfense semblent résiduelles. Cependant, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- 11 % des personnes interrogées à Goungour et 3 % à Aradib citent l'enrôlement dans les groupes armés comme étant un facteur empêchant la fréquentation scolaire. A Kerfi, 33 % des personnes interrogées citent l'enrôlement dans des groupes d'autodéfense, de même pour 5 % des personnes interrogées à Goungour, et 3 % à Aradib. De tels chiffres interpellent et appellent à ce que des informations complémentaires soient collectées en ces lieux
- En outre, nous observons dans la deuxième partie du tableau que 11 % des enfants interrogés estiment que c'est en raison des travaux ménagers à effectuer qu'ils ne sont pas en mesure d'aller à l'école.

3.6. Accès à l'eau potable

D'une manière générale, les besoins en eau potable sont loin d'être satisfaits dans les sites. On enregistre des sites qui ne disposent pas de forage (Tableau 3.14). Plus de 55% des personnes interrogées disent ne pas disposer de suffisamment d'eau. Malgré cela, à peine 3 personnes sur 10 considèrent ne pas avoir accès à l'eau potable (Tableau 3.9) car souvent les déplacés considèrent comme potable de l'eau qui est impropre à la consommation.

Cependant, les ménages dirigés par les femmes ont plus accès à l'eau potable que ceux dirigés par les hommes. En effet, une plus grande proportion de chef de ménage hommes déclare ne pas avoir accès à l'eau potable comparativement aux chefs de ménage femmes (32 % contre 27 %). De plus, 57 % des chefs de ménage hommes affirment que la quantité d'eau dont ils disposent est insuffisante, contre seulement 52 % chez les femmes. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que dans cette communauté, le rôle de puiser est pratiquement réservé aux femmes. L'on peut penser que l'absence des femmes dans les ménages dirigés par les hommes constitue un facteur discriminatoire.

Tableau 3.9: Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site selon l'accès à l'eau potable, l'appréciation de la quantité d'eau, la cause de l'insuffisance de l'eau

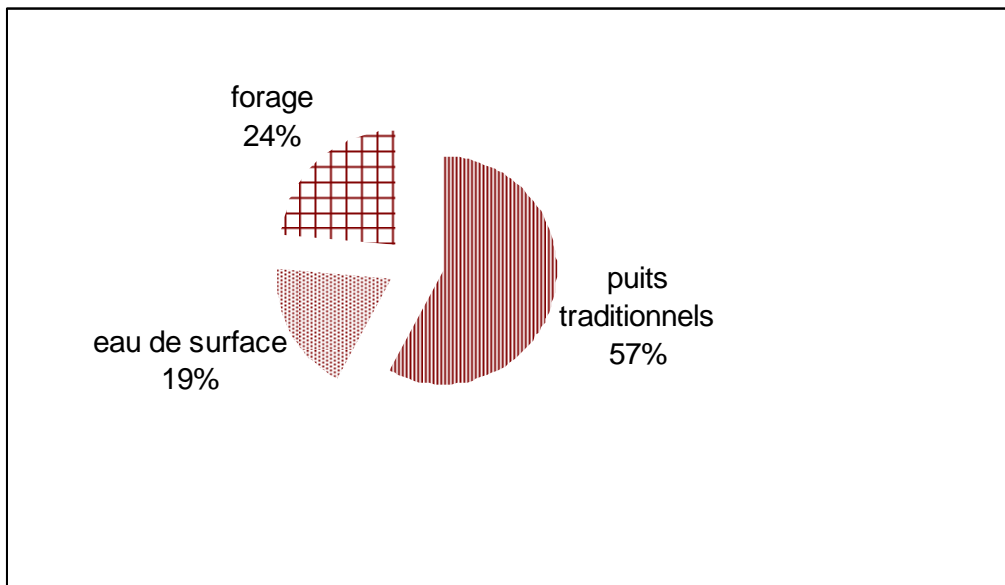
	Accès à l'eau potable	Appréciation de la quantité d'eau	Cause de l'insuffisance de l'eau			
	non		Insuffisante	Pas assez de jerrycans	Eloignement	Manque de moyen de transport
Sexe						
Hommes	29,3	58	51,3	41	6	1,6
Femmes	26,3	54,8	52,3	38,4	6,3	3,1
total	27,4	55,9	51,9	39,3	6,2	2,6
Site						
abdi	95,2	0	0	0	0	100
alacha	69,3	56	77,8	14,8	0	7,4
goungour	94,8	100	14,3	57,1	0	28,6
goz bagar	16,7	47,7	77	13,3	7,4	2,2
kerfi	83,3	100	17,6	76,5	5,9	0
aradib	35,1	59,1	56	33,9	10,1	0
gassiré	18,5	58,9	49,5	46,4	3,2	0,9
gouroukoun	2,9	64,4	32,7	58,3	5,9	3,1
habile	10,9	43,1	62,8	30,4	4,4	2,4
koloma	13	72	45,3	44,6	6,5	3,6
koubigou	20,4	80,6	44,3	40,5	12	3,2
Goundiang	87,3	71,4	100	0	0	0
Chef de ménage						
Hommes	31,5	57,3	50,6	41,9	5,8	1,7
Femmes	27,0	52,3	51,9	38,1	5,5	4,5

L'accès à l'eau potable varie en fonction des sites. La difficulté est plus marquée dans les sites d'Abdi et Goungour où la quasi-totalité de la population de ces sites n'a pas accès à l'eau potable (95 %) (Tableau 3.9). Goundiang, Kerfi et Alacha sont également touchés par ce manque d'eau potable, avec respectivement 87 %, 83 % et 69 % de répondants qui déclarent ne pas avoir accès à l'eau potable.

Plus de la moitié des personnes interrogées estime que les quantités d'eau dont elles disposent sont insuffisantes pour les besoins de la famille entière (56 %). Cette proportion atteint les 100 % dans certains sites tels que Goungour et Kerfi. Outre, l'absence d'eau, les causes de cette insuffisance peuvent essentiellement être expliquées par le manque de jerrycans ou l'éloignement trop important de la source d'approvisionnement

Quoi qu'il en soit, les personnes interrogées déclarent se ravitailler soit dans les puits traditionnels (58 % d'entre elles), soit dans les eaux de surface (19 % d'entre elles) ou encore dans les forages (24% d'entre elles) (Graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Répartition (%) des déplacés n'ayant pas accès à l'eau potable, selon la source d'approvisionnement en eau.



3.7. Violation des droits humains dans les sites/camps

3.7.1 Existence des violences sexuelles

Selon les entretiens réalisés dans sept sites, les cas de viol perpétrés sur les jeunes filles et les femmes sont enregistrés à Habile, Gassiré, Gouroukoun et Koubigou (Tableau 3.15). D'après les enquêtés, les auteurs de ces forfaits sont les militaires armés ou les Jandjaweeds. Environ 15% de personnes enquêtées reconnaissent l'existence des violences sexuelles à l'égard des jeunes filles et des femmes (Tableau 3.10). La déclaration de ces actes est relativement plus faible chez les femmes que chez hommes (13 % contre 18 %), ceci probablement au regard du caractère tabou de la question généré par la stigmatisation sociale à l'égard des victimes et même la peur de dénoncer ou de subir à nouveau ces violences.

Parmi les personnes reconnaissant l'existence dans les sites des violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes, plus de la moitié affirment que les victimes portent plainte (52 %). Cette assertion est plus importante chez les hommes que chez les femmes (56 % contre 49 %) et aussi dans certains sites tels que Koubigou (80 %), Gassiré et Gouroukoun (56 %), ou encore Goz Bagar (50%).

Tableau 3.10: Répartition (en %) des déplacés internes par sexe et par site selon l’opinion sur l’existence des violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes et sur le fait de porter plainte

	Existence de violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes	Les victimes portent plainte
	Oui	Oui
<u>Sexe</u>		
Hommes	18,2	56,3
Femmes	12,7	49,3
total	14,6	52,4
<u>Site</u>		
abdi	5,4	11,1
alacha	3	40
goungour	15,8	48,1
goz bagar	6,7	50
kerfi	6,9	42,9
aradib	17,5	38,9
gassiré	13,4	56,3
gouroukoun	19,2	55,1
habile	13,5	43,9
koloma	11,1	43,5
koubigou	36,3	80
Goundiang	20	18,2

3.7.2 Attitudes et perceptions vis-à-vis des taxes

Existence de taxes et conséquences en cas de non-paiement

Bien que relativement faible, la proportion des déplacés payant des taxes ou des amendes dans les sites est loin d’être nulle. En effet, 6 % des personnes enquêtées ont affirmé payer des taxes ou des amendes (tableau 3.11). Les hommes seraient plus exposés à cette imposition que les femmes (9 % contre 4 %). Le paiement des taxes et des amendes est également plus important à Abdi où 22 % des déplacés enquêtés déclarent en payer, à Goungour où cette proportion est de 13 % et à Goundiang avec 11 %.

Le non-paiement de ces taxes expose les déplacés à certaines conséquences déplaisantes. Ainsi, tandis que 92 % des enquêtés ne payant pas de taxes ou amendes n’ont reçu aucune revendication, d’autres ont connu des travaux forcés, des violences physiques, des violences morales (6 %), des enrôlements forcés dans l’armée ou des arrestations (5%).

Tableau 3.11: Répartition (en %) des déplacés par sexe et par site selon le paiement des taxes, les types de conséquences subies en cas de non-paiement

	Paiement de taxes	Conséquences subies en cas de non-paiement des taxes					
	Oui	Travaux forcés	Violence physique	Violence morale	Enrôlement forcé	Arrestation	Aucune
<u>Sexe</u>							
Hommes	9,3	5,6	5,6	6,7	4,3	5,2	91,8
Femmes	3,9	6,7	6,3	6,3	4,6	4,6	92,2
total	5,8	6,3	6,1	6,5	4,5	4,8	92,1
<u>Site</u>							
abdi	22,1	2,2	1,1	0	0	4,3	96,8
alacha	8,4	4,1	0	6,2	0	0	94,5
goungour	13,3	2,2	0,6	4,4	0	0	92,8
goz bagar	8,4	4,1	3,8	8,3	1,3	2,2	88,2
kerfi	4,9	10	50	20	0	0	50
aradib	7,3	3,4	2,2	1,9	2,6	3	97,8
gassiré	2,9	26,7	26,7	25,7	20	21,9	68,6
gouroukoun	2,5	16,7	41,7	33,3	0	25	41,7
habile	3,7	5,8	5,6	4,4	5,5	5	94,7
koloma	3,4	8,3	8,3	7	7,9	7,5	92,5
koubigou	4,6	9,3	11	9,7	5,7	5,7	90,7
Goundiang	11,1	7	2,3	14	0	2,3	88,4

Il existe une répression différenciée du non-paiement des taxes selon le site. C'est ainsi que dans les sites de Kerfi et Gouroukoun, on enregistre les plus fortes proportions de personnes ayant subi des violences physiques (50 % et 42 % respectivement). Dans ces deux derniers sites, on enregistre également les plus faibles proportions des personnes impunies en cas de non-paiement.

Parmi les IDPs ayant subi des maltraitances du fait du non paiement des taxes et amendes dans les sites, 12 % ont porté plainte, en majorité des hommes (14 % d'hommes contre 11 % des femmes) (tableau 3.12). Les plus fortes proportions de personnes ayant porté plainte se retrouvent dans les sites de Gassiré (27 %) et Koubigou (23 %). A Aradib et Goundiang, on enregistre des proportions proches de 15 %.

Les personnes déplacées préfèrent le plus souvent porter plainte auprès des chefs de village, des sous-préfets et des préfets et chefs de canton. Les plaintes adressées aux comités et à la gendarmerie sont plus rares.

Tableau 3.12: Répartition (en %) par sexe et par site des déplacés qui ont porté plainte pour préjudice subi suite au non-paiement des taxes et amendes et selon le type de juridiction auprès de laquelle la plainte a été portée

	Ont porté plainte pour préjudice subi	Type de juridiction auprès de laquelle la plainte a été portée				
	Oui	chef du village	chef de canton	comité	gendarmerie	sous-préfet/préfet
Sexe						
Hommes	13,6	33,3	33,3	4,2	6,3	22,9
Femmes	10,8	36,1	21,7	4,8	1,2	36,1
total	11,6	35,1	26	4,6	3,1	31,3
Site						
abdi	0					
alacha	7,4	33,3	22,2	0	0	44,4
goungour	6,7	18,2	18,2	0	0	63,6
goz bagar	11	6,5	19,4	3,2	0	71
kerfi	5,3	100	0	0	0	0
aradib	15,4	58,3	33,3	0	8,3	0
gassiré	26,8	58,3	25	8,3	0	8,3
gouroukoun	2	0	0	0	100	0
habile	13	17,6	52,9	11,8	5,9	11,8
koloma	9,5	40	40	0	0	20
koubigou	22,6	57,1	28,6	0	7,1	7,1
Goundiang	14,3	57,1	0	14,3	0	28,6

Auteurs de la taxation

Les taxes sont essentiellement exigées par les autorités administratives (Tableau 3.13). En effet, 7 enquêtés sur 10 payant ces taxes les citent comme étant l'entité qui en exige le paiement.

Tableau 3.13 : Répartition des IDPs payant les taxes par sexe et par site, selon les auteurs de l'exigence du paiement des taxes et amendes

	bandes armées	rebelles	janjaweeds	forces armées	autorités
Sexe					
Homme	14,7	4,3	4,3	34,5	68,1
Femme	20,7	4,9	12,2	26,8	72,0
Total	17,2	4,5	7,6	31,3	69,7
Site					
Abdi	0,0	3,3	0,0	0,0	96,7
Alacha	25,0	0,0	0,0	25,0	58,3
Goungour	0,0	3,8	7,7	19,2	84,6
Goz bagar	39,3	0,0	7,1	28,6	89,3
Kerfi	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Aradib	20,0	5,0	5,0	70,0	30,0
Gassiré	0,0	0,0	8,3	16,7	75,0
Gouroukoun	0,0	0,0	11,1	66,7	33,3
Habile	27,8	11,1	13,9	52,8	47,2
Koloma	37,5	0,0	0,0	25,0	87,5
Koubigou	50,0	16,7	16,7	16,7	83,3
Goundjang	0,0	16,7	33,3	33,3	50,0

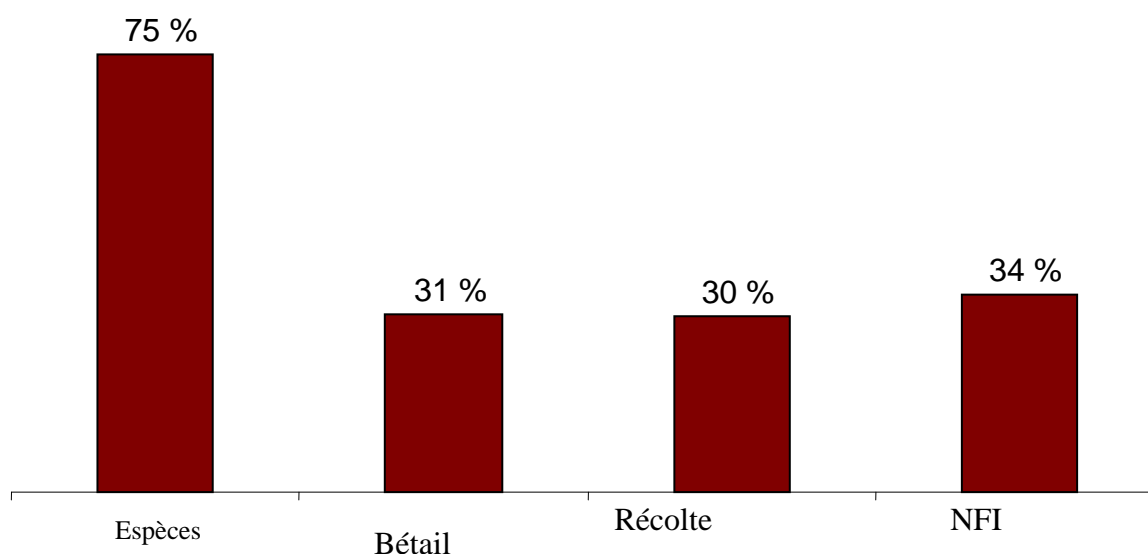
Les forces armées sont citées par 31 % des enquêtés et les bandes armées par 17 %. Les janjaweds et les rebelles sont également des auteurs des exigences du paiement des taxes et amendes, cités respectivement par 8 % et 5 % des déplacés payant ces impositions.

Les autorités constituent les principaux auteurs de l'exigence du paiement de taxes ou d'amendes dans la plupart des sites de déplacés, à l'exception de quelques uns, notamment à Aradib, Gouroukoun et Habile, où ce sont majoritairement les forces armées qui assurent le prélèvement. Les janjaweds exigent le paiement des taxes et amendes surtout à Goundjang.

Modes de paiement des taxes

Le paiement de ces taxes se fait généralement en espèces (Graphique 3.3). Cependant, les déplacés procèdent aussi autrement, en offrant une partie de leur bétail, de leur récolte ou de leurs biens.

Graphique 3.3 : Modes de paiement des taxes utilisés par les déplacés



3.8. Données communautaires

3.8.1. Infrastructures collectives

Comme nous l'avons dit plus haut, les infrastructures collectives ne sont pas toutes systématiquement présentes dans les différents sites. Seuls quatre sites disposent d'un centre de santé (Kerfi, Gassiré, Gouroukoun et Koubigou). Le site de Koloma dispose plutôt d'une clinique mobile (Tableau 3.14). De même, seuls ces quatre sites ont une école. L'accès à l'eau potable n'est pas aisé dans plusieurs sites du fait de l'inexistence des forages et puits, notamment à Kerfi, dans l'est de Aradib ou encore à Habile 3. Les latrines sont également insuffisantes dans les sites des déplacés. On déplore leur absence à Aradib, Kerfi et Gouroukoun. L'insécurité règne dans les sites, et il n'existe pas de poste de gendarmerie dans les sites. Les déplacés ont justement posé cette absence comme un des problèmes les plus importants.

Tableau 3.14 : Répartition des sites selon les infrastructures collectives disponibles

	centre de santé	école	forage/puits	latrines	poste gendarmerie
Aradib 1 et 2	-	-	5	-	-
Aradib 3 est	-	-	-	-	-
Habile 1 et 2	-	-	8	Existent	-
Habile 3	-	-	-	-	-
Kerfi	1	1	-	-	-
Gassiré	1	1	4	Existent	-
Gouroukoun	1	1	des puits	-	-
Koloma	clinique mobile	-	1	Existent	-
Koubigou	1	1	1	Existent	-

3.8.2. Structure de sécurité, extorsions et conflits internes

Les sites ne disposent pas généralement de structure mise en place pour assurer la sécurité des IDPs. C'est ainsi que de nombreux cas d'insécurité sont observés sur plusieurs sites (Aradib, Habile, Kerfi, Gassiré). Le plus souvent, cette insécurité est vécue aux alentours des sites, à

deux ou trois kilomètres, par les femmes ou les enfants allant chercher du bois ou de l'eau. De même, des cas d'extorsion sont légion sur les sites. Dénoncés à Gassiré, Gouroukoun, Koloma, Koubigou, ils seraient souvent perpétrés par les autorités ou les militaires. Les femmes sont souvent exposées au viol.

Tableau 3.15 : Répartition des sites selon certaines dispositions collectives

	Date de création	nombre de villages	structures sécuritaires	implication de la population	cas d'insécurité	cas d'extorsion	auteurs d'extorsion
Aradib 1 et 2	janv-07	21			oui à 2 à 3 km du site		
Aradib 3 est	nov-06	8			menace envers les femmes		
Habile 1 et 2	mai-06	47			oui à 2 à 3 km du site		
Habile 3	mai-07	34			oui à 2 à 3 km du site		
Kerfi	nov-06	13			oui à 2 à 3 km du site		
Gassiré	nov-06	26			oui	oui	préfet, sous-préfet, chef de canton de Waddy Habile
Gouroukoun	mars-06	26				oui	
Koloma	nov-06	18				oui	militaires au poste de police
Koubigou	mai-06	8				oui	

Il existe dans certains sites un comité d'autodéfense des droits des IDPs (Habile, Gassiré, Gouroukoun, Koloma, Koubigou). Le choix des membres de ce comité est généralement axé sur les chefs de village ou les chefs de village d'origine. On y associe volontiers les personnes instruites, pour qu'elles défendent les intérêts des IDPs et préparent mieux les discours ou requêtes des IDPs face aux autorités ou organismes humanitaires ou face à la communauté hôte.

Dans pratiquement tous les sites, on note un enrôlement des jeunes garçons dans l'armée tchadienne. Cependant, selon les déclarations des uns et des autres, même si l'on a pu constater des enrôlements forcés (Gassiré), une grande majorité se fait de manière volontaire. L'âge à l'enrôlement varie, allant de 12 à 30 ans.

D'une façon générale, au cours des entretiens, il est ressorti qu'il n'existe pas de graves problèmes entre les IDPs et la communauté hôte. Le plus souvent, les personnes présentes aux entretiens ont minimisé ces conflits et déclaré que les relations sont harmonieuses. Cependant, le problème généralement observé est celui des bagarres au niveau des points d'eau pour y avoir accès (Aradib, Habile et Kerfi). Le second problème récurrent est celui des terres cultivables (Koloma et Koubigou). Ce problème concerne surtout l'absence des terres ainsi que les conflits fonciers qu'engendre l'exploitation de cette ressource par les personnes déplacées. A Gouroukoun, les personnes présentes aux entretiens ont dénoncé la priorisation des IDPs aux dépens de la communauté hôte par le gouvernement et les organismes humanitaires. Les communautés locales n'obtiennent rien alors même qu'elles pâtissent de la présence des IDPs. Cet état de chose engendre des tensions susceptibles de générer des conflits.

En cas de conflit, le règlement se fait habituellement à l'amiable. Cependant, lorsque cela nécessite d'aller devant la juridiction, parfois justice n'est pas rendue et c'est souvent le moins nanti qui se voit attribué le tort (Kerfi). Les déplacés se plaignent de n'avoir pas souvent gain de cause dans les problèmes qui les opposent à d'autres communautés (Koloma, Koubigou, Habile).

Tableau 3.15 : Répartition des sites selon certaines dispositions collectives (suite)

	viol	auteurs viol	enrôlement jeunes garçons dans l'armée/rebelles	existence comité d'autodéfense	choix des membres du comité	conflit IDPs / com. hôte	secteur de conflit	règlement de conflit
Aradib 1 et 2	non		Oui					
Aradib 3 est	non		Oui			oui	eau	
Habile 1 et 2	oui	Militaires armés	Oui	oui		oui	eau	amiable
Habile 3	non		Oui					
Kerfi	non		Oui			oui	eau	amiable
Gassiré	oui	djandja weeds	Oui	oui	parmi les chefs			
Gouroukoun	oui		Oui	oui	chefs de villages d'origine	oui	IDPs priorisées par gouvernement et ONGs internationales	IDPs priorisées par gouvernement et ONGs internationales
Koloma	non		Oui	oui	chefs de villages		terres cultivables	les problèmes portés à la connaissance de la juridiction ne sont pas bien traités
Koubigou	oui		Oui	oui	Issus des comités des villages	oui	terres cultivables	les problèmes portés à la connaissance de la juridiction ne sont pas bien traités

Conclusion partielle

Les conditions de vie demeurent difficiles dans les sites. Malgré les efforts des acteurs humanitaires offrant l'assistance aux populations déplacées, principalement les agences des Nations Unies et les ONGs internationales, beaucoup reste à faire pour y améliorer sensiblement le bien être des IDPs de l'Est du Tchad . L'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement ou à l'eau potable et les violations des droits humains (violences sexuelles à l'égard des femmes, enrôlement des enfants dans les groupes armés) figurent aux rangs des principales préoccupations de ces populations déplacées.

L'aide alimentaire n'est pas diversifiée et est constituée en grande partie du mil. Il arrive souvent que les déplacés vendent une partie des produits alimentaires reçus dans le but d'acheter et de compléter leurs rations quotidiennes. La pratique de la culture vivrière est conditionnée par l'octroi de lopins de terre et des semences et la communauté hôte constitue selon les enquêtés le principal donateur.

Les centres de santé constituent le recours privilégié des déplacés. Pourtant certains sites n'en disposent pas et les malades sont obligés de parcourir de longues distances pour se soigner. Certains préfèrent recourir à la médecine traditionnelle ou à l'automédication, surtout à Abdi. Au total, une proportion encore assez importante se soigne chez les tradipraticiens ou pratique l'automédication en cas de maladie.

Le niveau de scolarisation des enfants, bien qu'encore faible, est supérieur à celui qui prévalait dans les localités d'origine des déplacés.

L'habitat est précaire et jugé inacceptable pour une bonne partie des déplacés, tandis que plus de 10 % d'entre eux n'ont pas accès à un abri. Les latrines servent généralement plusieurs ménages lorsqu'elles existent.

Les besoins en eau potable sont loin d'être satisfaits et les sites les plus touchés sont Abdi, Goungour, Goundjang, Kerfi et Alacha. D'une manière générale, plus du quart des déplacés n'y ont pas accès et parmi ceux qui déclarent en avoir, plus d'une personne sur deux juge sa quantité insuffisante. Le manque de jerrycans et l'éloignement des sources d'approvisionnement constituent les principaux obstacles de l'accès à l'eau potable.

Les violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes sont légion dans les sites. Les enquêtés en ont le plus fait part à Koubigou, Goundiang, Gouroukoun, Aradib et Goungour et affirment que les victimes de ces violences portent souvent plainte.

Les déplacés s'acquittent de leurs taxes et amendes principalement auprès des autorités administratives. Les contrevenants au paiement des taxes et amendes font l'objet de répressions dont la fréquence varie selon le site. C'est ainsi que dans les sites de Kerfi et Gouroukoun, les contrevenants sont le plus victimes de violences physiques. Parmi les IDPs ayant été l'objet de maltraitances suite au non-paiement des taxes et amendes dans les sites, 12 % ont porté plainte, en majorité des hommes. Les plaintes sont généralement adressées aux chefs de village, sous-préfets, préfets et chefs de canton

Les actions des organismes humanitaires en faveur d'une amélioration sensible des conditions de vie des IDPs à l'Est du Tchad devraient être renforcées avec une attention particulière aux principales préoccupations mises en évidence par les enquêtés. Ces préoccupations ont notamment trait à l'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement, à l'eau potable et à la prévention des violences sexuelles dont sont victimes des femmes. De même la lutte contre les violations des droits humains telles que les violences sexuelles à l'égard des femmes et l'enrôlement des enfants dans groupes armés devrait être intensifiée.

Chapitre 4. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Un afflux massif des personnes imprévues dans une zone est une situation difficile à gérer, aussi bien pour les populations hôtes que pour les personnes qui sont accueillies, surtout si ces populations d'accueil sont très pauvres, comme celles qui vivent à l'Est du Tchad.

Cette zone qui accueille des personnes fuyant les conflits et autres calamités de leur propre pays, est une région du Sahel, une zone où la survie est difficile, sur des terres arides à faibles rendements (faible pluviométrie), au climat très rude, avec des difficultés d'avoir de l'eau et où les arbres sont rares et le sol couvert de poussière.

Cette situation est de nature à faire naître des tensions parmi les personnes déplacées et entre ces dernières et les populations des communautés hôtes, dans un contexte où l'accès aux ressources (terres cultivables, denrées alimentaires, eau, éducation, etc.) peut devenir rapidement un sujet de friction, comme il a été développé dans le chapitre consacré aux conditions de vie dans les différents sites où vivent les personnes déplacées.

Dès lors, pour éviter cette tension et créer les conditions dans lesquelles les populations trouvent le moyen de vivre ensemble et en paix, il convient donc, de veiller à une bonne organisation communautaire dans laquelle la participation de chacun à la vie communautaire du site/camp et la prise en compte de ses besoins assureront l'intégration sociale, qui seule peut désamorcer une telle situation de tension, d'autant plus qu'il est parfois peu probable que les personnes déplacées puissent regagner leur lieu d'origine à court terme, vu les enjeux politiques en présence.

Ce chapitre est donc consacré à l'organisation communautaire dans les différents sites ou camps. Il abordera également les dispositions mises en place pour créer et surtout prendre en compte les intérêts des déplacés internes.

4.1. Représentation de certaines communautés sur le site

Dans le but de rendre compte de la représentation de certaines communautés sur les Sites, il a été demandé aux enquêtés de dire si oui ou non le Chef de leur village d'origine était présent sur le Site/Camp de l'interview. De plus, la mesure de la proximité des déplacés par rapport à leur représentant a été complétée par une question sur son lieu de résidence, au cas où ce dernier ne serait pas présent sur le Site/Camp.

Le tableau 4.1 indique qu'en moyenne, dans chacun des sites, 89% des déplacés ont leur chef de village présent sur le site. La situation observée à Abdi est particulière car seul un enquêté sur cinq (19,7%) a ce privilège. Les personnes déplacées de ce site semblent donc plus coupées que celles des autres sites, de leur représentation, et donc plus fragiles dans leur organisation communautaire.

Tableau 4.1 : Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon que le chef du village d'origine vit dans le site d'accueil

Site	Oui	Non	Total
Abdi	19,7	80,3	100
Alacha	78,3	21,7	100
Goungour	85,2	14,8	100
Goz Bagar	83,8	16,2	100
Kerfi	89,2	10,8	100
Aradib	97,7	2,3	100
Gassiré	97,3	2,7	100
Gorounkoun	84,5	15,5	100
Habilé	95,9	4,1	100
Koloma	98,1	1,9	100
Koubigou	91,6	8,5	100
Boundjang	75,9	24,1	100
Ensemble	89,2	10,8	100

Dans ce site d'Abdi, la plupart de ces chefs qui ne sont pas présents sont restés dans les villages d'origine (40%). Les deux autres tiers se répartissent également entre ceux dont les chefs sont dans un autre site et ceux qui ne savent pas le lieu de résidence actuel de leurs chefs de villages (tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon le statut de résidence du chef du village d'origine

Site	<i>Resté dans le village d'origine</i>	<i>Est dans un autre Site</i>	<i>Ne sait pas</i>	<i>Total</i>
Abdi	40,2	30,8	29,1	100
Alacha	6,1	54,6	39,4	100
Goungour	10,0	50,0	40,0	100
Goz Bagar	6,0	10,0	84,0	100
Kerfi	18,2	81,8	0,0	100
Aradib	33,3	50,0	16,7	100
Gassiré	0,0	50,0	50,0	100
Gorounkoun	1,7	87,9	10,3	100
Habilé	21,6	43,2	35,1	100
Koloma	25,0	50,0	25,0	100
Koubigou	15,0	55,0	30,0	100
Boundjang	0,0	10,0	90,0	100
Ensemble	18,7	44,6	36,8	100

Parmi les enquêtés dont le chef du village d'origine n'est pas présent dans le site, le tableau 2 montre qu' à Boundjang, à Goz-Bagar et dans une moindre mesure à Gassiré, plus de la moitié des enquêtés n'ont aucune idée du lieu de résidence actuel de leur chef.

D'une manière générale, sauf à Abdi et à Aradib, partout il y a moins d'un enquêté sur quatre qui a déclaré que son chef est resté dans le village d'origine. Ce résultat traduit le désarroi que les conditions d'insécurité ont créé dans les villages occasionnant la fuite dans des directions différentes des résidents d'un même village.

4.2. Participation à la vie communautaire

Afin de rendre compte du degré d'intégration des enquêtés au sein de leur communauté de résidence actuelle, il avait été demandé aux enquêtés de dire s'ils participent ou non à la vie communautaire de leur site. Dans l'affirmative, ils devaient renseigner sur les sujets de discussion abordés lors de ces rencontres. Pour ceux qui ne participent pas, on leur demandait de donner les raisons de leur non participation à la vie communautaire.

Tableau 4.3 : Répartition (en proportion) des enquêtés par site selon la participation à la vie communautaire dans le site

Site	Oui	Non	Total
Abdi	78,1	21,9	100
Alacha	76,4	23,6	100
Goungour	78,6	21,4	100
Goz Bagar	77,5	22,5	100
Kerfi	47,1	52,9	100
Aradib	35,1	64,9	100
Gassiré	47,0	53,0	100
Goroukoun	43,0	57,0	100
Habilé	35,4	64,6	100
Koloma	41,6	58,4	100
Koubigou	48,6	51,4	100
Boundjang	80,8	19,2	100
Ensemble	49,2	50,8	100

Pris globalement, le tableau 4.3 indique que seule la moitié des enquêtés (49,2) participent à la vie communautaire de leur site. Dans 6 sites, ce degré de participation est faible (en dessous du niveau global). Il s'agit de Aradib, Habilé, Koloma, Gouroukoun, Gasiré, Kerfi et Koubigou. Il s'agit des sites spontanés du côté de Goz-Beida et de Koukou. En revanche dans les sites du côté de l'Assoungha, le degré de participation des personnes déplacées à la vie communautaire est plus important (plus de 76%). Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait qu'ici, les personnes déplacées vivent avec les communautés hôtes qui les ont accueillies sauf Goz-Bagar qui est aussi un site spontané même si le résultat révèle une parfaite participation de la population à la vie communautaire. Le dynamisme des chefs des villages qui vivent dans ce site est un élément qui explique cette bonne intégration communautaire, comparativement à ce qu'on a observé dans les sites du département de Dar Sila.

Variation selon le sexe : Non participation des femmes à la vie communautaire

Quel que soit le site considéré, la non-participation à la vie communautaire du site/camp est plus manifeste chez les femmes que chez les hommes (tableau 4.4). Cette participation inégalitaire aux activités de la communauté est plus marquée dans les camps de Gassiré et de Kerfi où, de manière significative, environ 30 points d'écart séparent les deux sexes.

Particulièrement dans le camp de Aradib, les enfants du chef de ménage ou ceux ayant un autre lien avec celui-ci semblent plus désintéressés (plus de 80%) que le Chef ou son conjoint (environ 60%). Ce résultat est conforté par l'exploration de la participation selon l'âge qui indique une différence significative entre les plus âgés et les plus jeunes.

La participation à la vie communautaire du Camp selon l'état matrimonial du déplacé présente des différences significatives dans les Sites de Gouroukoun et de Goungour, lesquels affichent

par ailleurs deux situations contrastées : les Célibataires semblent plus intéressés (plus de 80%) dans le Camp de Goungour, alors qu'ils sont les moins intéressés dans le Camp de Gouroukoun (20%). L'instruction d'un déplacé semble également favorable à sa participation à la vie dans les Sites.

Tableau 4.4 : Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire par site selon le sexe

Site	Masculin	Féminin	Ensemble
Abdi	16,4	26,6	21,9
Alacha	12,8	28,0	23,6
Goungour	19,4	22,1	21,3
Goz Bagar	16,5	24,6	22,5
Kerfi	34,2	64,1	52,9
Aradib	62,1	67,9	65,3
Gassiré	35,5	61,6	53,0
Goroukoun	48,6	60,0	57,0
Habilé	58,9	68,4	64,7
Koloma	54,0	60,1	58,2
Koubigou	42,0	56,7	51,4
Boundjang	0,0	25,0	19,2
Ensemble	44,8	54,1	50,8

Le tableau 4.5 indique que pour ceux qui participent à la vie communautaire, les discussions portent plus sur les problèmes de terres cultivables (69%), d'eau et de sécurité (62 et 60%) et, dans une moindre mesure, de santé et d'éducation (57 et 49%). Ces sujets comme on peut le voir sont les aspects de la vie quotidienne et c'est à juste titre qu'ils sont très récurrents dans les discussions communautaires. Les entretiens réalisés avec les chefs de villages confirment ce résultat dans la mesure où les conflits entre les populations hôtes et les personnes déplacées et même entre les personnes déplacées entre elles proviennent essentiellement de la gestion de ces ressources rares. En revanche, les questions sociales, de religion ou de retour semblent moins intéresser les personnes déplacées. Toutefois, il apparaît que même si les besoins essentiels passent en premier chez ces enquêtés, les questions sécuritaires restent assez préoccupantes pour eux (60%).

Tableau 4.5 : Répartition (en proportion) des enquêtés qui participent à la vie communautaire selon le sujet abordé et le sexe

Sujets abordés dans les discussions de la vie communautaire	Masculin	Féminin	Ensemble
Terres cultivables	67,7	70,5	69,4
Eau	61,2	63,2	62,4
Santé	57,1	56,9	57,0
Ecole/Education	55,1	45,4	49,3
Sécurité	64,5	58,5	60,9
Conflits ethniques	42,7	49,2	46,6
Questions sociales (mariages, enfants)	39,0	41,1	40,3
Religion	49,0	38,4	42,6
Problèmes liés au retour	47,1	43,5	44,9

Les hommes se montrent plus intéressés que les femmes par les sujets tels que l'école/éducation, la sécurité et la religion, alors qu'en revanche, les femmes se préoccupent plus des questions de conflits ethniques et de gestion des ressources (tableau 4.5).

Le tableau 4.6 indique qu'environ un enquêté sur deux évoque le désintérêt ou le manque de temps comme raison de la non participation à la vie de la communauté, alors que pour un sur quatre d'entre eux, c'est la présence du représentant de leur village d'origine ou l'exclusion qui pourrait justifier cette non participation. Par ailleurs, les femmes se montrent plus non disponibles par manque de temps ou expriment plus un sentiment d'exclusion que les hommes (tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire selon les raisons évoquées et le sexe

Raisons de la non participation à la vie communautaire	Masculin	Féminin	Ensemble
Je ne suis pas intéressé/Pas de temps	48,5	55,1	53,1
On ne m'associe pas (exclusion)	20,6	23,7	22,7
Présence du représentant de notre village	24,6	26,0	25,6

S'agissant justement de ce sentiment d'exclusion comme raison du désintérêt par rapport à la participation à la vie communautaire (qu'il conviendra de dissiper pour éviter toute friction), le tableau 4.7 indique qu'il est plus marqué dans les Sites/Camps d'Abdi (52%), d'Alacha, de Boundjang et de Goz Bagar (autour de 42%).

Tableau 4.7 : Répartition (en proportion) des enquêtés qui ne participent pas à la vie communautaire et qui ont évoqué l'exclusion comme raison de leur attitude par site selon le sexe

Site	Masculin	Féminin	Ensemble
Abdi	50,0	52,4	51,6
Alacha	20,0	46,4	42,4
Goungour	25,0	33,3	31,0
Goz Bagar	40,0	41,3	41,0
Kerfi	30,8	12,5	17,0
Aradib	35,2	38,8	37,3
Gassiré	27,3	14,4	17,3
Goroukoun	16,3	11,6	12,6
Habilé	13,5	23,2	19,7
Koloma	8,0	32,6	23,5
Koubigou	24,3	16,2	18,4
Boundjang	0,0	42,9	42,9

Ce sentiment d'exclusion semble toucher plus sérieusement les femmes que les hommes dans les Sites/Camps de Koloma et d'Habilé, qui affichent des différences significatives de 10 à 24 points d'écart entre les deux sexes, même s'il s'agit-là des Sites/Camps où ce sentiment est moins préoccupant comme raison avancée.

Conclusion partielle

La vie en communauté suppose un minimum d'échanges sur des questions qui préoccupent tout le monde afin de régler les rapports humains. Dans les sites des personnes déplacées, la présence des chefs des villages d'origine des enquêtés est capitale. La nécessaire organisation de la communauté, l'obligation pour le groupe d'être représenté par un de ses membres en certaines circonstances, expliquent la fonction du chef de la communauté, qui est une des caractéristiques fondamentales des structures communautaires. Il était donc important de se rendre compte de la fragilité sociale des personnes enquêtées.

Il est apparu que les déplacés du site d'Abdi semblent plus coupés de leur représentation et donc plus « vulnérables » car on peut penser que leurs aspirations sont moins exprimées lors des réunions. C'est dans ce même site que le sentiment d'exclusion est le plus marqué. En revanche, ce sentiment d'exclusion semble toucher plus sérieusement les femmes que les hommes dans les Sites/Camps de Koloma et d'Habilé.

Les personnes déplacées des camps du département de Dar Sila participent très peu à la vie de la communauté, alors que la situation est contraire dans les sites du département de Assounga. Le degré de non-participation varie significativement selon le sexe des enquêtés.

Les sujets relatifs aux ressources : terres cultivables, eau, santé et école sont les plus évoqués lors des réunions communautaires. A ces questions s'ajoute celle portant sur la sécurité aussi bien dans le site de résidence que dans les villages d'origine. De par la division des activités dans les ménages (question de genre), les sujets de terres cultivables, de l'eau et de santé sont beaucoup plus à l'ordre du jour chez les femmes que les hommes alors qu'à l'inverse, les questions de sécurité semblent plus préoccupantes chez les hommes (60%).

Les recommandations que nous formulons portent sur une attention particulière à porter sur quelques sites :

L'analyse du Site d'Abdi révèle une dispersion du clan qui est source de sensation d'insécurité et de fragilité dans l'organisation communautaire.

Dans les deux sites de Kerfi et de Gassiré, les femmes s'excluent ou semblent exclues de la participation aux activités communautaires, malgré la présence des chefs des villages (97 %) et probablement parce qu'il y subsiste une discrimination dans l'accès aux terres cultivables. Un certain nombre d'actions devraient y être menées en vue de réduire cette discrimination aux conséquences lourdes dans cette zone où la lutte pour la survie est un véritable défi quotidien.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Cette étude avait pour les objectifs spécifiques :

- d'estimer l'effectif des personnes déplacées ;
- de connaître l'origine sociale et géographique des personnes déplacées ainsi que les causes et conditions de leur déplacement des villages d'origine jusqu'aux sites où elles sont installés ;
- de connaître les conditions de vie qui prévalent dans le site depuis leur installation
- d'analyser les rapports qui existent entre elles et les communautés avec lesquelles elles partagent l'espace avec les différends qui peuvent naître ; et enfin
- d'examiner les intentions de retour et les conditionnalités de ce retour.

L'enquête réalisée a eu lieu dans douze sites dont 7 dans le département de Dar Sila, 4 dans celui d'Assounga et 1 dans celui de Ouara. Une population de 119.367 personnes a été dénombré dans 25.882 ménages, soit une taille moyenne de 4,6 personnes. La structure de la population par âge suit pratiquement la même tendance que celle du RGPH de 1993 dans la région de Ouaddaï où appartiennent les 3 départements. Les femmes sont majoritaires et représentent 55,1% de la population totale. En revanche, la proportion des ménages dirigés par les femmes est largement plus élevé (plus de 60%), contrairement aux données du recensement où cette proportion se situe à 40%. Les ménages et la population sont inégalement répartie selon le site : Habile est de loin le site le plus denses, suivi de Aradib, Gassiré, Gouroukoun et Goz Bagar alors que Kerfi, Goungour et Alacha sont des sites les moins denses. Des cas de handicap physique ont été observés dans un environ un ménage sur six (17,8%).

L'enquête a porté sur un échantillon de 3.990 personnes. L'âge a été la variable la moins déclaré car pour 13,5% des adultes de 15 ans interrogés, on n'a pas d'âge déclaré. Cette situation est circonscrite dans les sites de Dar Sila dont les données ont collectées par le personnel de terrain recruté par Intersos et IRD. La structure par groupe d'âges et par sexe des personnes interrogées présente certaines irrégularités en défaveur des hommes. Jusqu'à 45 ans, les rapports de masculinité sont constamment en dessous de la 100, indiquant le sureffectif des femmes. La tendance s'inverse à partir de cet âge. Ce qui doit susciter des actions spécifiques pour ces catégories de population dont les besoins sont aussi spécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, etc.

S'agissant des autres structures de la population enquêtée, on constate qu'en général il n'y a pas de différence entre la structure de l'ensemble des personnes interrogées et celle des chefs de ménage sauf pour l'état matrimonial. Plus de 8 personnes interrogées sur 10 sont des non-célibataires. Les femmes sont deux fois plus nombreuses parmi les veuves ou divorcées/séparées que les hommes. Les Dadjos et les Massalits sont les deux principales ethnies des personnes enquêtées. La quasi-majorité des enquêtés est analphabète surtout les femmes, mais l'école coranique est la forme d'instruction informelle qui concerne trois hommes enquêtés sur cinq et un peu moins d'une femme enquêtée sur trois. Au niveau de l'occupation, l'importance des effectifs d'agriculteurs au sein des déplacés peut poser des difficultés en termes d'insécurité alimentaire à partir du moment où les conflits constituent un choc auquel est confronté la population et qui peut avoir des effets sur la production, la commercialisation des produits agricoles.

Le chapitre qui a examiné l'origine géographique et sociale des enquêtés, les causes de leur déplacement et les informations dont ils disposent sur la situation sécuritaires dans les villages d'origine depuis l'installation dans le site, les intentions de retour et leurs motivations et enfin

les conditionnalités pour un retour massif effectif des personnes déplacées dans leurs villages d'origine révèle ce qui suit :

Les personnes déplacées sont essentiellement originaires de quatre départements : Borota, Adé, Goz-Beida et Koukou-Angarana malheureusement, la localisation précise (canton et village) est difficile car on ne dispose des informations correctes que pour 38% des chefs de ménages faute d'erreurs d'orthographe sur les noms de canton et des villages. Les personnes déplacées des sites couverts par l'étude sont essentiellement des Dadjo, des Massalits qui représentent environ 90% de la population totale. L'ethnie Maba vient loin dernière en 3^e position avec 5,2% de l'effectif total et les Moubis sont environ 2%.

D'une manière générale, plus de quatre enquêtés sur cinq sont venus directement du village d'origine avant de s'installer dans le site, et ce quel que soit le site. La principale cause de leur déplacement est l'insécurité causée par les attaques de leurs villages par les Janjaweeds. Les conflits intercommunautaires, les dispositions préventives prises pour échapper à un conflit supposé imminent ainsi que l'insécurité créée par des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armée ne reviennent que de façon marginale dans les déclarations des enquêtés. En ce qui concerne les attaques des villages par les Janjaweeds, elles sont particulièrement citées par la quasi-totalité des déplacés installés dans les sites de Goungour et Goz Bagar.

A cause des conflits connus dans leur lieu de résidence antérieur, les enquêtés ont enregistré d'importantes pertes matérielles et en vies humaines au rang desquelles on peut citer les moyens de transport, les biens matériels, le bétail.

Les enquêtés ne disposent pas d'informations sur les conditions sécuritaires de leurs villages d'origine sauf à Abidi et dans les autres sites de l'Assounga où cette proportion est relativement élevée parce qu'ils ont des parents dans les villages qu'ils visitent occasionnellement.

S'agissant enfin des perspectives, un peu moins de la moitié des personnes déplacées à l'Est du Tchad ont l'intention de retourner dans leur village d'origine. Ces personnes évoquent principalement deux raisons qui motivent leur intention à savoir la sécurité rétablie dans le village selon les informations dont elles disposent et le manque de terres cultivables dans le site actuel. Ces raisons ne présentent pas de variations selon le sexe des enquêtés. Autrement dit, les hommes et les femmes ont exprimé les mêmes désirs et pour les raisons similaires. En fait, les conditions de départ du village d'origine et celles qu'ils vivent sur le site étant presque les mêmes, on comprend assez bien que les aspirations futures soient concordantes.

Pour celles des personnes déplacées qui déclarent ne pas avoir l'intention de retourner dans leurs villages d'origine (ou qui ne le savent pas encore), certaines actions qui les motiveraient à retourner dans les villages ont été identifiées. Il s'agit essentiellement de :

- l'amélioration des conditions sécuritaires dans leurs villages d'origine avec présence des autorités administratives afin de garantir la stabilité de la paix qui sera retrouvée ;
- la réparation dans la mesure du possible de leurs biens perdus avant ou pendant la fuite du village. On peut penser ici aux maisons, aux biens d'équipements et autres volés ou brûlés ;
- la garantie qui sera donnée à chacun d'avoir accès aux terres cultivables ; et enfin
- la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires détruites ou en état non fonctionnel actuellement pour leur assurer des conditions de vie appropriées.

Ceci demandera évidemment de très gros moyens. Avant d'entamer ces actions d'envergure, il faudra sensibiliser les populations des déplacés en mettant plus l'accent sur les catégories les plus réfractaires au retour aux villages d'origine et les plus vulnérables.

Pour ce qui est des conditions de vie des personnes déplacées, le chapitre 3 a révélé que demeurent difficiles dans les sites. Malgré les efforts des acteurs humanitaires offrant l'assistance aux populations déplacées, principalement les agences des Nations Unies et les ONGs internationales, beaucoup reste à faire pour y améliorer sensiblement le bien être des IDPs de l'Est du Tchad . L'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement ou à l'eau potable et les violations des droits humains (violences sexuelles à l'égard des femmes, enrôlement des enfants dans les groupes armés) figurent aux rangs des principales préoccupations de ces populations déplacées.

L'aide alimentaire n'est pas diversifiée et est constituée en grande partie du mil. Il arrive souvent que les déplacés vendent une partie des produits alimentaires reçus dans le but d'acheter et de varier leurs rations quotidiennes. La pratique de la culture vivrière est conditionnée par l'octroi de lopins de terre et des semences et la communauté hôte constitue selon les enquêtés le principal donateur.

Les centres de santé constituent le recours privilégié des déplacés. Pourtant certains sites n'en disposent pas et les malades sont obligés de parcourir de longues distances pour se soigner. Certains préfèrent recourir à la médecine traditionnelle ou à l'automédication, surtout à Abdi. Au total, une proportion encore assez importante se soigne chez les tradipraticiens ou pratique l'automédication en cas de maladie.

Le niveau de scolarisation des enfants, bien qu'encore faible, est supérieur à celui qui prévalait dans les localités d'origine des déplacés.

L'habitat est précaire ou inacceptable pour une bonne partie des déplacés, tandis que plus de 10 % d'entre eux n'ont pas accès à un abri. Les latrines servent généralement plusieurs ménages lorsqu'elles existent.

Les besoins en eau potable sont loin d'être satisfaits et les sites les plus touchés sont Abdi, Goungour, Goundjang, Kerfi et Alacha. D'une manière générale, plus du quart des déplacés n'y ont pas accès et parmi ceux qui déclarent en avoir, plus d'une personne sur deux juge sa quantité insuffisante. Le manque de jerrycans et l'éloignement des sources d'approvisionnement constituent les principaux obstacles de l'accès à l'eau potable.

Les violences sexuelles faites aux jeunes filles et aux femmes sont légion dans les sites. Les enquêtés en ont le plus fait part à Koubigou, Goundiang, Gouroukoun, Aradib et Goungour. Les victimes de ces violences porteraient souvent plainte selon ces derniers.

Les déplacés s'acquittent de leurs taxes et amendes principalement auprès des autorités administratives. Les contrevenants au paiement des taxes et amendes font l'objet de répressions dont la fréquence varie selon le site. C'est ainsi que dans les sites de Kerfi et Gouroukoun, les contrevenants sont le plus victimes de violences physiques. Parmi les IDPs ayant été l'objet de maltraitements suite au non-paiement des taxes et amendes dans les sites, 12 % ont porté plainte, en majorité des hommes. Les plaintes sont généralement adressées aux chefs de village, sous-préfets, préfets et chefs de canton

Les actions des organismes humanitaires en faveur d'une amélioration sensible des conditions de vie des IDPs à l'Est du Tchad devraient être renforcées avec une attention particulière aux principales préoccupations mises en évidence par les enquêtés. Ces préoccupations ont

notamment trait à l'accès à la terre, aux soins de santé adéquats, à l'éducation des enfants, à une alimentation diversifiée, à un abri décent, à l'assainissement et à l'eau potable. De même la lutte contre les violations des droits humains telles que les violences sexuelles à l'égard des femmes et l'enrôlement des enfants dans groupes armés devrait être intensifiée.

Dans les sites des personnes déplacées concernés par cette étude, il est apparu que les déplacés du site d'Abdi semblent plus coupés de leur représentation (absence de beaucoup de chefs de village) et donc plus « vulnérables » car on peut penser que leurs aspirations sont moins exprimées lors des réunions communautaires. C'est dans ce même site que le sentiment d'exclusion est le plus marqué. En revanche, ce sentiment d'exclusion semble toucher plus sérieusement les femmes que les hommes dans les Sites/Camps de Koloma et d'Habilé. Les personnes déplacées des camps du département de Dar Sila participent très peu à la vie de la communauté, alors que la situation est contraire dans les sites du département de Assounga. Le degré de participation des femmes à la vie communautaire est faible dû aux us et coutumes dans un contexte musulman où les femmes sont moins mises en avant pour des réunions ou des discussions qui restent des domaines privilégiés où la domination masculine est mise en évidence et les femmes elles sont mises à l'écart pourtant ce sont elles qui sont au cœur de la gestion des ressources comme l'eau, la terre, la santé, la collecte du bois de chauffe, sources permanentes de conflits que les hommes règlent entre eux.

Les sujets relatifs aux ressources : terres cultivables, eau, santé et école sont les plus évoqués lors des réunions communautaires. A ces questions s'ajoute celle portant sur la sécurité aussi bien dans le site de résidence que dans les villages d'origine. De par la division des activités dans les ménages (question de genre), les sujets de terres cultivables, de l'eau et de santé sont beaucoup plus à l'ordre du jour chez les femmes que les hommes alors qu'à l'inverse, les questions de sécurité semblent plus préoccupantes chez les hommes (60%).

A la lumière des résultats obtenus par cette étude est parvenu, quelques recommandations s'adressant aussi bien aux autorités administratives et politiques tchadiennes qu'à toute la communauté humanitaire sont formulées. Elles suggèrent en général des actions rapides pour améliorer le cadre de vie et les conditions de survie des personnes déplacées.

1. Compte tenu de l'état très précaire des habitations des ménages des personnes déplacées dans tous les sites, une attention particulière devait être accordée pour améliorer ces conditions de logement de manière à mettre les IDPs à l'abri des intempéries (pluies, froid, etc.). La distribution des bâches pourrait participer de cette amélioration du cadre de vie. La situation singulière des femmes chefs de ménage notamment celles qui vivent seules ou qui sont veuves/divorcées ou âgées ainsi celle des chefs de ménages jeunes (moins de 20 ans) devait être examinée en priorité lors de cette distribution, compte tenu de leur état de vulnérabilité particulière.
2. Les conditions d'assainissement des ménages nécessitent d'être améliorées dans tous les sites pour réduire le taux de morbidité surtout des enfants de moins de 5 ans particulièrement vulnérable à l'égard des diarrhées infantiles et des infections respiratoires. Il convient d'encourager la construction des latrines adéquates dans les sites mais aussi de mener des campagnes de sensibilisation des populations pour un bon usage de ces lieux d'aisance.
3. L'accès à l'eau potable et ce, en quantité suffisante n'est pas une réalité dans plusieurs ménages. Certains sites n'ont même pas accès à l'eau potable. Cela pose de problèmes de santé des populations, particulièrement les enfants de moins de 5 ans pour lutter contre les maladies hydriques. Cela passe par la construction des points d'eau dans les

sites, la distribution de jerrycans dans les ménages en fonction de la taille du ménage et par la sensibilisation des populations pour une salubrité aux points d'eau.

4. La situation socio-économique des personnes déplacées est très précaire dans les sites d'installation par manque de terres pour faire l'agriculture et l'impossibilité de faire l'élevage, principales activités économiques que ces populations menaient dans leurs villages d'origine pour subvenir à leurs besoins. Il est nécessaire de mettre en place dans les sites des activités génératrices des revenus pour les différentes couches de la population (les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes handicapées).
5. L'aide humanitaire accordé aux personnes déplacées aussi bien pour les vivres et les non vivres est inégalement distribué entre les sites. Les populations du site Abdi éparpillées dans plusieurs villages ainsi que celles d'Alacha et Kerfi semblent plus défavorisées. Il est recommandé d'assurer une distribution équitable de l'aide humanitaire de manière à desservir même les sites les plus éloignés géographiquement.
6. Le taux de scolarisation des enfants des personnes déplacées est très faible, en général par manque d'établissements scolaires dans les sites et/ou du fait des pesanteurs socioculturels qui empêchent les parents de cette partie du Tchad à envoyer leurs enfants à l'école. Il faut encourager la scolarisation des enfants par la construction des écoles, le recrutement du personnel enseignant et la sensibilisation des parents sur la nécessité d'inscrire leurs enfants d'âge scolaire à l'école.
7. Les soins de santé en général, de la santé de la reproduction en particulier nécessitent d'être améliorés en quantité et en qualité à travers l'équipement des centres de santé (fixes ou mobiles) en personnel médical qualifié et en matériels, la disponibilité des médicaments et la prise en charge gratuite des patients démunis ou des cas indigents, victimes d'abus sexuels.
8. Compte tenu de la promiscuité dans les sites ainsi que le manque d'occupation en général pour les populations, les risques d'une sexualité non protégée contre les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA sont réels. Les services de santé publics et/ou des agences humanitaires devraient encourager des dépistages des IST/VIH/SIDA pour une meilleure prise en charge des cas. Ils devraient aussi encourager la sensibilisation des populations sur les moyens de contamination et de prévention des IST/VIH/SIDA. La distribution des préservatifs devrait constituer l'une des stratégies à privilégier, sans oublier bien entendu à encourager l'abstinence sexuelle et la fidélité. Par ailleurs, le recours aux services de santé devrait être encouragé au détriment de l'automédication, de l'abstention thérapeutique.
9. Face aux violences sexuelles, il serait important de mettre des programmes en Santé de la Reproduction (des Kits santé de la reproduction notamment). Par ailleurs, on devrait mettre en œuvre des programmes de formation visant à renforcer les capacités des femmes à revendiquer leurs droits et à faire des plaintes dans les juridictions compétentes contre ces abus
10. Les résultats de l'étude ont révélé que les jeunes filles et les femmes sont souvent abusées sexuellement parfois par les militaires lorsqu'elles vont chercher de l'eau ou plus souvent du bois de chauffe. Cette situation traumatisante et souvent impunie pour de raisons de l'ignorance de la victime à porter plainte ou de peur d'être stigmatisée dans la communauté mérite une attention particulière pour une meilleure sécurité de ces jeunes filles et femmes, très vulnérables de par leur statut social et qui doivent en

plus supporter le poids des sévices des personnes incontrôlées lorsqu'elles vont vaquer à leurs occupations quotidiennes.

11. Pour promouvoir une vie communautaire apaisée entre les personnes déplacées et les communautés hôtes, il est impérieux d'encourager la résolution des différends par le dialogue et l'entente. Il est ressorti des entretiens la dénonciation de la priorisation des IDPs aux dépens de la communauté hôte par le gouvernement et les organismes humanitaires, ce qui crée des conflits. La recherche de solutions exige que les problèmes que posent la gestion des ressources (eau, terres, bois de chauffe, école) qui sont à l'origine de ces différends soient au cœur des réunions communautaires. En outre, il est recommandé que toutes les personnes (communautés) soient représentées, spécifiquement les femmes qui sont les premières concernées par la gestion de ces ressources rares.
12. L'absence des terres cultivables est de loin de la principale raison évoquée par les personnes déplacées ayant l'intention de retourner dans leurs villages d'origine. Cela témoigne que les personnes déplacées éprouvent des problèmes des vivres et de revenu qu'elles tiraient jadis des activités agropastorales avant les événements qui les ont conduit à quitter leur terroir. Compte tenu du fait que le retour au village d'origine reste la meilleure solution durable, les autorités administratives et politiques doivent tout mettre en œuvre pour rétablir les conditions de sécurité dans les zones d'origine de ces populations afin que leur désir d'y retourner se concrétise. L'UNHCR et les autres agences humanitaires devraient plaider et encourager toutes les initiatives dans le sens d'assurer une cohésion sociale dans les sites des personnes déplacées. En attendant, des solutions idoines devraient être trouvées en collaboration avec les communautés hôtes afin que le nombre des personnes déplacées qui reçoivent des lopins de terres cultivables augmente sensiblement dans les différents sites.
13. Il a été montré par ailleurs dans cette étude que le retour des personnes déplacées dans n'ayant pas encore l'intention de retourner au village d'origine étaient conditionné non seulement par le rétablissement des conditions de sécurité mais aussi par le réhabilitation et/ou la construction des certaines infrastructures communautaires (écoles, puits d'adduction d'eau potable, centres de santé, maisons) et par la réparation des biens perdus. Ces sujets très sensibles devraient faire l'objet de discussions entre représentants des personnes déplacées et les autorités afin que des compromis soient trouvés dans la mesure des possibilités des autorités administratives et politiques.
14. L'analyse du Site d'Abdi révèle une dispersion du clan qui est source de sensation d'insécurité et de fragilité dans l'organisation communautaire. Une attention particulière devrait être portée sur cette situation.
15. Les femmes s'excluent ou semblent exclues de la participation aux activités communautaires, malgré la présence des chefs des villages (97 %) et probablement parce qu'il y subsiste une discrimination dans l'accès aux terres cultivables. Un certain nombre d'actions devraient y être menées en vue de réduire cette discrimination aux conséquences lourdes dans cette zone où la lutte pour la survie est un véritable défi quotidien.
16. Une proportion non négligeable des personnes interrogées citent l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés comme étant un facteur empêchant la fréquentation scolaire. Cette information interpelle et appelle à des investigations approfondies en vue de suggérer des actions appropriées.

ANNEXES

1. Outils de collecte

Fiche de dénombrement
Questionnaire Individuel
Grille d'entretien

2. Méthodologie générale de l'étude

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES DEPLACES A L'EST DU TCHAD

FICHE DE DENOMBREMENT SIMPLE

Nom du site/camp
: _____
Nom de l'enquêteur :

Date :
/___/___/___/___/2007

Page ___ de ___

N°	N° du ménage	Noms et prénom du chef de ménage	Sexe CM	Taille du ménage			H. P. (*)	Village d'origine	Canton d'origine	Ethnie	IDPs (**)
				M	F	Total					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											

(*) Cocher en cas d'handicap physique dans le ménage

(**) Cocher en cas d'un ménage des IDPs (Zone de Farchana surtout)

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES DEPLACEES A L'EST DUCHAD

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

0. IDENTIFICATION DU QUESTIONNAIRE

Q001	Numéro du questionnaire	_ _ _ _ _
	Nom de l'enquêteur : _____ Nom et visa du contrôleur : _____ Nom et visa du superviseur : _____ Date de l'interview : /___/___/___/___/2007 J J M M <p style="text-align: center;">CONFIDENTIEL</p>	

I. IDENTIFICATION DE L'INDIVIDU DANS LE MENAGE

Q101	Département et sous-préfecture d'accueil Département d'Assoungba 11. Adré 12. Borota 13. Hadjer-Hadid 14. Mabrone 15. Molou Département de Djourf-Al-Ahmar 21. Am-Dam 22. Houich 23. Mabrone Département de Ouara 31. Abéché 32. Abdi 33. Abougoudam 34. Amléyouna 35. Bourtail 36. Chokoyan Département de Dar Sila 41. Adé 42. Goz-Beïda 43. Koukou-Angarana 44. Mogororo 45. Tissi	_ _ _
Q102	Nom du site/camp 1. Abdi 6. Aradib/Goz Amer 11. Koubigou 2. Alacha 7. Gassiré 3. Goungour 8. Goroukoun 4. Goz Bagar 9. Habilé 5. Kerfi 10. Koloma	_ _ _
Q103	Type du site ou camp 1. Site spontané 2. Site permanent	_ _
Q104	Numéro du ménage (numéro du jeton du ménage)	_ _ _ _ _
Q105	Nom du village d'origine _____	

Q106	Nom du canton d'origine _____	
Q107	Département et sous-préfecture d'origine Département d'Assoungba 11. Adré 12. Borota 13. Hadjer-Hadid 14. Mabrone 15. Molou Département de Djourf-Al-Ahmar 21. Am-Dam 22. Houich 23. Mabrone Département de Ouara 31. Abéché 32. Abdi 33. Abougoudam 34. Amléyouna 35. Bourtail 36. Chokoyan Département de Dar Sila 41. Adé 42. Goz-Beïda 43. Koukou-Angarana 44. Mogororo 45. Tissi	_ _

II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DU REpondant

Q201	Lien de parenté (ou statut) de l'enquêté(e) dans le ménage 1. Chef de ménage 2. Epoux(se) du chef de ménage 3. Enfant du CM 4. Autre lien	_
Q202	Sexe de l'enquêté(e) 1. Masculin 2. Féminin	_
Q203	Age de l'enquêté(e) 99. ND	_ _
Q204	Ethnie de l'enquêté(e) 1. Maba 5. Hadjara 9. Kadjaksé 2. Massalit 6. Zagawa 10. Moubu 3. Tribu arabe 7. Autre 4. Assongori 8. Dadjo	_
Q205	Etat matrimonial de l'enquêté(e) 1. Célibataire 2. Marié monogame 3. Marié polygame 4. Veuf(ve) 5. Divorcé(e)/Séparé(e)	_
Q206	Niveau d'instruction de l'enquêté(e) 1. Aucun 2. Primaire 3. Secondaire et plus 4. Ecole coranique	_
Q207	Occupation principale de l'enquêté (e) 1. Agriculteur(trice) 5. Femme au foyer 2. Eleveur (pasteur) 6. Personnes âgées 3. Commerçant(e) 7. Autre 4. Sans emploi 8. Elève	_

III. INFORMATIONS SUR LE VILLAGE D'ORIGINE OU LE DERNIER LIEU DE RESIDENCE AVANT D'ARRIVER AU SITE/CAMP

Q301	Quand est-ce que vous êtes arrivé dans ce site/camp ?	_ _ _ _ _ _ _ J J M M A A																												
Q302	Où habitez-vous juste avant de venir vous installer dans ce site/camp ? 1. Village d'origine → Aller à Q304 2. Un autre site	_																												
Q303	Quel est le nom de ce site ? _____																													
Q304	Quand est-ce que vous vous êtes installé dans ce site/camp actuel ? 1. Moins de 6 mois 2. Six (6) mois ou plus	_																												
Q305	Quelle est la principale cause de votre déplacement ? 1. Préventive 2. Conflits avec communautés voisines 3. Attaque du village par les Janjaweds 4. Exactions d'éléments appartenant aux forces gouvernementales 5. Insécurité créée par les affrontements entre forces gouv. et rebelles 6. Décision de l'autorité administrative ou militaire 7. Réunification familiale (individu rejoignant sa famille) 8. Raisons économiques (assistance humanitaire : Pull factors)	_																												
Q306	Qu'avez-vous perdu dans cette situation ? <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Un/certains membres de la famille</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>2. Maison</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>3. Biens matériels</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>4. Champs</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>5. Moyen de transport (chameau/Ane)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>6. Bétail (bovins, ovins, etc.)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		1. Un/certains membres de la famille	1	2	_	2. Maison	1	2	_	3. Biens matériels	1	2	_	4. Champs	1	2	_	5. Moyen de transport (chameau/Ane)	1	2	_	6. Bétail (bovins, ovins, etc.)	1	2	_	
	Oui	Non																												
1. Un/certains membres de la famille	1	2	_																											
2. Maison	1	2	_																											
3. Biens matériels	1	2	_																											
4. Champs	1	2	_																											
5. Moyen de transport (chameau/Ane)	1	2	_																											
6. Bétail (bovins, ovins, etc.)	1	2	_																											
Q307	Lors de votre déplacement, avez-vous emmené vos affaires personnelles avec vous ? 1. Oui 2. Non → Aller à Q309	_																												
Q308	Lesquels ? <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Biens matériels</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>2. Moyen de transport (chameau/Ane)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> <tr> <td>3. Bétail (bovins, ovins, etc.)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td> _ </td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		1. Biens matériels	1	2	_	2. Moyen de transport (chameau/Ane)	1	2	_	3. Bétail (bovins, ovins, etc.)	1	2	_													
	Oui	Non																												
1. Biens matériels	1	2	_																											
2. Moyen de transport (chameau/Ane)	1	2	_																											
3. Bétail (bovins, ovins, etc.)	1	2	_																											
Q309	Qu'est ce qui a principalement motivé le choix de ce site d'installation ? 1. Proximité du village d'origine (culture, récolte,...) 2. Lieu d'installation des membres de famille 3. Présence des agences humanitaires (pull factors) 4. Garantie de sécurité	_																												
Q310	Avez-vous des parents qui sont restés dans votre village d'origine ? 1. Oui 2. Non	_																												
Q311	Avez-vous des nouvelles sur l'état sécuritaire de votre village d'origine ? 1. Oui 2. Non → Aller à Q313	_																												
Q312	Si oui, lesquelles ? 1. Persistance de l'insécurité 2. Accalmie et reprise progressive de la vie 3. Nouvelles sur les parents restés au village	_																												

Q405	Quels types de vivres avez-vous reçus ?			
		Oui	Non	
	1. Mil/Farine de mil	1	2	<input type="checkbox"/>
	2. Farine de blé	1	2	<input type="checkbox"/>
	3. Farine de soja	1	2	<input type="checkbox"/>
	4. Riz	1	2	<input type="checkbox"/>
	5. Boîtes de conserve de sardine	1	2	<input type="checkbox"/>
	6. Huile	1	2	<input type="checkbox"/>
	7. Savons	1	2	<input type="checkbox"/>
	8. Sucre/sel	1	2	<input type="checkbox"/>
Q406	Combien de temps ces vivres ont-ils couvert les besoins alimentaires du ménage ?			<input type="checkbox"/>
	1. Une semaine			
	2. 2 à 4 semaines			
	3. 1-2 mois			
Q407	Avez-vous vendu une partie de l'assistance reçue ?			<input type="checkbox"/>
	1. Oui 2. Non → Aller à Q409			
Q408	Pourquoi ?			<input type="checkbox"/>
	1. Besoin d'argent			
	2. Nécessité alimentaire			

4.2. Abris et latrines

Q409	Dans quel état se trouve votre abri actuel ?			<input type="checkbox"/>
	1. Aucun			
	2. Précaire			
	3. Nécessite une toiture			
	4. Passable/Acceptable			
Q410	Avez-vous des latrines ?			<input type="checkbox"/>
	1. Oui 2. Non → Aller à Q412			
Q411	Combien des ménages utilisent ces latrines ?			<input type="checkbox"/>
	97. Plusieurs ménages			
	98. Tous les ménages			

4.3. Terre

Q412	Depuis que vous êtes installés dans ce site, est-ce que la communauté hôte vous a donné un lopin de terre pour cultiver ?			<input type="checkbox"/>
	1. Oui 2. Non → Aller à Q417			
Q413	Avez-vous (ou votre famille) cultivé la terre ?			<input type="checkbox"/>
	1. Oui 2. Non → Aller à Q417			
Q414	Quels produits avez-vous semé ?	Oui	Non	
	1. Céréales	1	2	<input type="checkbox"/>
	2. Légumineuses	1	2	<input type="checkbox"/>
	3. Autre	1	2	<input type="checkbox"/>
Q415	Auprès de qui avez-vous obtenu les semences ?			<input type="checkbox"/>
	1. Gouvernement/Autorités locales			
	2. PAM			
	2. Communautés hôtes			
	3. ONGs internationales			
	4. ONGs nationales			
Q416	Avez-vous partagé les produits récoltés avec la communauté hôte ?			<input type="checkbox"/>
	1. Oui 2. Non			

4.4. Soins de santé/médicaments

Q417	Où est-ce vous (ou les membres de votre ménage) vous faites soigné ?		
		Oui	Non
	1. Poste/Centre de santé du site	1	2
	2. Centre de santé hors du site	1	2
	3. Hôpitaux de référence	1	2
	4. Tradipraticien/Guérisseur traditionnel	1	2
	5. Automédication	1	2
Q418	Y a-t-il de cas de violences sexuelles subies par les jeunes filles et/ou les femmes de ce site ?		
	1. Oui		
	2. Non → Aller à 420		
	3. Ne sait pas → Aller à 420		
Q419	Est-ce que les victimes portent plaintes auprès des juridictions compétentes ?		
	1. Oui		
	2. Non		

4.5. Education

Q420	Est-ce que vos enfants vont à l'école ?	1. Oui → Aller à Q423	2. Non
Q421	Est-ce qu'ils allaient à l'école dans le village d'origine ?		
	1. Oui		2. Non → Aller à Q423
Q422	Quelle est la principale raison pour laquelle ils ne vont pas à l'école sur le site ?		
	1. Manque d'école sur le site		
	2. Manque de place		
	3. Eloignement de l'école		
	4. Travaux ménagers		
	5. Mariage		
	6. Enrôlement (camp, armée)		
	7. Enrôlement autodéfense		

4.6. Eau

Q423	Avez-vous accès à une eau potable ?		
	1. Oui		2. Non → Aller à Q426
Q424	Cette eau est-elle suffisante pour la famille ?	1. Oui → Aller à Q501	2. Non
Q425	Pourquoi ?		
	1. Pas assez de jerrycans/seau		
	2. Eloignement de la source d'approvisionnement		
	3. Manque de moyen de transport (Ane, chameau, Bicyclette)		
	4. Etat de santé ou âge (vulnérabilité)		
	Aller à Q501 après avoir répondu à la cette question Q425		
Q426	Quelle est la source d'eau que vous utilisez ?		
	1. Puits traditionnels		
	2. Eau de surface		
	3. Forage		

Q605	Avez-vous porté plainte ? 1. Oui 2. Non → Aller à Q607	<input type="checkbox"/>
Q606	A quelle juridiction la plainte a-t-elle été portée ? 1. Chef du village 2. Chef de canton 3. Comité 4. Gendarmerie 5. Sous-préfet/Préfet 6. Cour/Tribunal Aller à Q701 après avoir répondu à cette question Q606	<input type="checkbox"/>
Q607	Sinon, pourquoi ? 1. Ignorance (je ne connais pas mes droits) 2. Pression de la communauté 3. Pression des autorités administratives	<input type="checkbox"/>

VII. INTENTION DE RETOURNER AU VILLAGE D'ORIGINE ET PERSPECTIVES

Q701	Avez-vous l'intention de retourner vous installer au village d'origine ? 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas Si Q701=2 ou 3 → Aller à Q703	<input type="checkbox"/>																											
Q702	Si oui, quelle serait la principale raison de ce retour prévisionnel ? 1. Sécurité rétablie dans le village d'origine 2. Rejoindre la famille au village d'origine 3. Insécurité dans le site 4. Manque de terre cultivable dans le site 5. Manque d'assistance sur le site FIN DE L'ENTREVUE	<input type="checkbox"/>																											
Q703	Quelles conditions vous faut-il réunir pour que vous retourniez au village d'origine ?	<input type="checkbox"/>																											
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Oui</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Amélioration des conditions sécuritaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>2. Présence des autorités</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>3. Réparation des biens perdus</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>4. Reconstruction des abris</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>5. Réhabilitation des infrastructures de santé</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>6. Réhabilitation des infrastructures scolaires</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>7. Accès aux terres cultivables</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>8. Accès à l'eau (puits, forages)</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non	1. Amélioration des conditions sécuritaires	1	2	2. Présence des autorités	1	2	3. Réparation des biens perdus	1	2	4. Reconstruction des abris	1	2	5. Réhabilitation des infrastructures de santé	1	2	6. Réhabilitation des infrastructures scolaires	1	2	7. Accès aux terres cultivables	1	2	8. Accès à l'eau (puits, forages)	1	2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Oui	Non																											
1. Amélioration des conditions sécuritaires	1	2																											
2. Présence des autorités	1	2																											
3. Réparation des biens perdus	1	2																											
4. Reconstruction des abris	1	2																											
5. Réhabilitation des infrastructures de santé	1	2																											
6. Réhabilitation des infrastructures scolaires	1	2																											
7. Accès aux terres cultivables	1	2																											
8. Accès à l'eau (puits, forages)	1	2																											

FIN DU QUESTIONNAIRE

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES DEPLACEES DE L'EST TCHAD

GRILLE D'ENTERTIEN

Nom du site : _____

Nom du superviseur : _____

Nom et prénoms du répondant ainsi son statut :

I. COMPOSITION DU SITE

- 1.1. Quand est-ce que le site existe ?
- 1.2. Quel est le ombre des villages dans le site ? (fournir la liste en annexe)
- 1.3. Infrastructures existantes sur le site
 - Poste/Centre de santé ?
 - Ecole ?
 - Puits/Forage ?
 - Latrines ?
 - Poste de gendarmerie ?

II. Disposition sécuritaire dans le site/camp

- 2.1. Quelles sont les structures mises en place pour assurer la sécurité des IDPs ?
- 2.2. Les populations sont-elles impliquées ? Sinon, pourquoi ?
- 2.3. Quels sont les cas d'insécurité qu'on observe sur ce site ?
 - Y a-t-il des extorsions ?
 - Les viols des jeunes filles ou des femmes ?
 - L'enrôlement des jeunes garçons dans l'armée ou les bandes rebelles ?
- 2.4. Y a-t-il un comité d'autodéfense des droits des IDPs ?
- 2.5. Comment sont choisis ses membres ?

III. Relations entre les IDPs et les communautés hôtes

3.1. Existe-t-il des rapports conflictuels ou de problèmes entre les IDPs et les communautés hôtes ?

Dans quels secteurs de vie sociale observe-t-on ces conflits ?

- Terres cultivables ?
 - Poste/centre de santé ?
 - Ecole ?
 - Eau/assainissement (latrines) ?
 - Recherche du bois ?
- 3.2. Comment ces conflits sont-ils réglés ?
- Devant les juridictions compétentes ?
 - Lesquelles ?

IV. Organisation communautaire

- 4.1. Quels sont les organes de représentation des intérêts des IDPs dans le site ?
 - Comités ?
 - Elus ?
- 4.2. Comment fonctionnent-ils ?
- 4.3. Quels sont les sujets abordés ?

Annexe 2 : Approches méthodologiques de l'enquête

Ce partie expose la méthodologie adoptée lors de la réalisation de cette étude auprès des personnes déplacées à l'Est au Tchad. Il précise la population cible, l'échantillonnage, les supports de collecte élaborés ainsi que le type d'informations recueillies. La formation du personnel de terrain, les conditions de déroulement de la collecte des données ainsi que celles du dépouillement, de la codification et du traitement des données font partie de ce même chapitre.

1. Champ de l'étude : Population cible

La population cible de l'étude avait été définie lors de la phase préparatoire de l'étude. En effet, les réunions de briefing et les contacts que la mission de Profiling a eus avec l'UNHCR et ses partenaires en général tels que les agences humanitaires membres du Cluster Protection ont permis de délimiter le champ de l'étude et de préciser la population cible sur la base des besoins d'information sur les IDPs que la communauté humanitaire avait exprimés. La population cible de l'étude est l'ensemble des personnes déplacées, sans distinction de sexe, d'âge et de statut social. Ces personnes sont installées sur des sites spontanés. .

Même si l'objectif général de l'étude était d'améliorer les connaissances de l'ensemble des personnes déplacées à l'Est du Tchad estimées à 120.000 personnes en mars 2007 (UNHCR) sur leur situation démographique, économique et sociale, ce ne sont pas toutes les personnes qui devaient être interrogées. Seuls les adultes de 15 ans et plus des deux sexes ont été retenus pour fournir des informations, ceux âgés de moins de 15 ans étant supposés être sous la dépendance des adultes et avoir fait preuve d'une mobilité passive (Sauf bien sûr ceux d'entre eux qui ont le statut de chef de ménage).

Les objectifs que cette étude vise à atteindre auprès de cette population cible sont :

- Estimer l'effectif des IDPs dans les sites
- Déterminer les caractéristiques socio-démographiques des IDPs
- Connaître les lieux d'origine et les facteurs à l'origine des déplacements des IDPs
- Cerner les conditions de vie des IDPs depuis l'installation dans les sites afin de disposer des indicateurs nécessaires pour évaluer les besoins en protection et assistance des IDPs
- Analyser la vie communautaire des IDPs et les rapports qui existent entre eux et les populations hôtes
- Apprécier les intentions de retour dans les villages d'origine et leurs motivations ainsi que les conditionnalités pour encourager les IDPs qui n'envisagent pas le retour.

1.2. Echantillonnage : Plan de sondage

1.2.1. Phase 1 : Dénombrement systématique

Compte tenu de contraintes de plusieurs ordres au niveau du Cluster Protection des IDPs, plus particulièrement celles de l'insécurité dans certains sites qui ne devaient pas permettre la réalisation des interviews, seuls 12 sites des IDPs ont été retenus et communiqués à la mission pour faire partie des zones à couvrir par l'opération Profiling. Il s'agit de 5 sites dans la zone de Goz Beida (Gassiré, Gouroukoun, Kerfi, Koloma et Koubigou), 2 dans la zone de Koukou (Aradib, Habile I, II et III), 4 dans la zone de Farchana-Arkoum (Alacha, Goudiang, Goz Bagar et Goungour) et enfin 1 dans la zone d'Abdi (Abdi).

Initialement, la mission « Profiling des IDPs » envisageait de tirer un échantillon de 10 sites où sont installés les personnes déplacées sur les 28 existants selon les informations reçues (cf. annexe), les 12 sites retenus au niveau du Cluster Protection des IDPs constituaient automatiquement les sites échantillon. Le choix de ces sites est raisonné (pas aléatoire comme le prévoyait la méthode de tirage).

L'opération de Profiling était un dénombrement couplé d'une enquête. La première phase a consisté en un dénombrement systématique de l'ensemble des ménages des sites retenus pour l'étude. Ce dénombrement visait deux objectifs majeurs : (i) obtenir une estimation fiable de la population des personnes déplacées résidant dans chaque site retenu, (ii) disposer d'une liste des ménages dans chaque site. La liste des ménages ainsi constituée a servi par la suite de base de sondage pour tirer l'échantillon des unités à l'intérieur desquelles, des individus devaient être sélectionnés pour être interviewé lors de l'enquête individuelle.

1.2.2. Phase 2 : Enquête par sondage stratifié et par grappes à 2 degrés

En vue de garantir la représentativité de l'échantillon, la sélection des unités statistiques devait prendre en compte la représentativité des sites où sont installés les IDPs. C'est ainsi que la technique de sondage retenue était celle d'une enquête par sondage stratifié avec deux degrés de tirage. Chacun des 12 sites retenus constitue une strate (12 au total) à l'intérieur de laquelle on a tiré au 1^{er} degré et ce, proportionnellement à sa taille, un certain nombre de ménage et au second degré les individus à enquêter.

Tailles des unités statistiques

Premier degré de tirage : Nombres des grappes (ménages)

La méthodologie avait prévu un échantillon de 2.500 grappes (ménages) pour l'ensemble des 12 sites. Ce nombre a été obtenu par une formule statistique (méthode de sondage) qui garantit la représentativité de l'échantillon en fixant un seuil d'erreur de 5%. Cette taille a été obtenue sur la base de l'hypothèse suivante :

Les personnes déplacées dans les sites sont les populations des villages entiers qui ont fui leur zone d'origine à la suite des conditions sécuritaires. De ce fait, la structure des ménages qu'on observe dans les sites des personnes déplacées est relativement identique à celle des populations rurales tchadiennes. Ainsi, on admet que la taille moyenne de ménage est d'environ 6 personnes. Sur une estimation initiale d'environ 120.000 personnes déplacées, soit 20.000 ménages, il a été estimé de tirer un ménage sur huit (1/8è).

Avec une probabilité de se tromper de 5%, il fallait enquêter au minimum 2.500 personnes pour obtenir une bonne précision des indicateurs de l'enquête. Compte tenu des préoccupations de l'étude, il n'a pas été jugé nécessaire d'interroger tous les adultes (15 ans et plus) d'un ménage échantillonné car les informations sur toutes les personnes du ménage devaient être fournies par les chefs des ménages. Ces derniers fourniraient des informations, notamment sur les circonstances de départ du ménage du village d'origine jusqu'à l'installation dans le site d'accueil, les conditions d'accueil à l'arrivée dans le site, les conditions de vie actuelles depuis l'installation dans le site, les perspectives et conditionnalités de retour, etc. Pour élargir l'éventail des opinions des personnes déplacées en ce qui concerne leurs conditions d'accueil, de survie dans les camps et les perspectives de retour, il a semblé important d'augmenter la taille de l'échantillon en interrogeant dans chaque ménage échantillonné (au moins pour les ménages de taille supérieur à 1), un autre adulte, membre de ménage n'ayant pas le statut de chef de ménage.

Procédure de tirage des ménages

Le tirage des ménages à enquêter était fait sur la base d'un plan de sondage constitué de la liste des ménages dénombrés dans chaque site avec leur taille et la taille cumulée. Le nombre des ménages à tirer dans chaque site était proportionnel à la taille de celui-ci. Au fur et à mesure que le dénombrement d'un site était bouclé, une base de sondage du site était constituée rapidement à partir du logiciel Excel. Quatre informations de la fiche de dénombrement étaient saisies à savoir le numéro du jeton (numéro) du ménage, le sexe du chef de ménage et la taille du ménage. C'est à partir de cette base que l'échantillon des ménages était tiré dans chaque site conformément à l'approche retenue. En fait, le tirage des ménages (grappes) était à probabilités inégales.

Les étapes suivantes étaient suivies :

Etape 1 : Calculer le pas de tirage p qui était égal à N/n où N est le nombre total des ménages dénombrés dans le site et n le nombre à tirer dans le site (proportion de 2.500, (cf. tableau 1 ci-dessus).

Etape 2 : Tirer un nombre aléatoire compris entre 0 et 1 (entre 0 et 100.000 selon l'unité utilisée).

Etape 3 : Ce nombre permet de déterminer le premier ménage de l'échantillon. Il s'agit du ménage dont la valeur de l'effectif cumulé de la taille des ménages est juste supérieure au nombre aléatoire tiré.

Etape 4 : Ajouter à ce nombre le pas de tirage pour tirer le 2^e ménage, c'est-à-dire le ménage dont la valeur de l'effectif cumulé de la taille des ménages est juste supérieur au nombre obtenu en additionnant le nombre aléatoire et le pas de tirage.

Etape 5 : Répéter l'étape 4 pour tirer le 3^e, 4^e, ... jusqu'au n^{ième} ménage du site.

Deuxième degré de tirage : Individus à interviewer (Chefs de ménages et adultes d'au moins 15 ans)

Au sein des 2.500 ménages tirés au premier degré, 2.500 adultes chefs de ménage devaient être tirés automatiquement. A ceux-ci, on devait ajouter par le tirage environ 1.500 adultes, soit un effectif total de 4.000 personnes. C'est auprès de ces individus que le questionnaire individuel a été administré.

Ainsi, les individus à enquêter dans les ménages échantillonnés sont, d'une part, les chefs de ceux-ci, et d'autre part, les adultes âgés de 15 ans ou plus de ces ménages qui n'avait pas le statut de chef de ménage. Il s'agissait souvent des époux(es) des chefs de ménage, de leurs enfants, frères/sœurs ou de toute autre personne apparentée ou non au chef de ménage selon le cas. La table des nombres au hasard a été utilisée sur le terrain dans les ménages où il y avait plus d'un adulte de 15 ans ou plus qui n'avait pas le statut de chef de ménage afin de sélectionner de manière aléatoire celui d'entre eux qui devait être interrogé.

Par exemple, dans un ménage où il n'y a qu'un seul adulte âgé de 15 ans ou plus en dehors du chef de ménage, cette personne avait la probabilité 1 d'être interrogée, autrement dit cette personne était automatiquement tirée et interviewée ; alors que dans un ménage où le nombre des adultes de 15 ans ou plus était de 3, hormis le chef de ménage, la probabilité pour chacun d'eux d'être tiré (ou d'appartenir à l'échantillon) était de 0,3. La table des nombres au hasard ou tirage systématique était utilisée pour choisir de manière aléatoire celui d'entre eux qui devait faire l'objet de l'enquête. Ainsi, la structure de 1.500 personnes adultes autres que les chefs de ménage respecterait la structure de la population âgée de 15 ans et plus observée au recensement de 1993.

Tableau 1.1 : Répartition des ménages à tirer et le nombre des personnes à interroger par site

Départements	Sites retenus	Nbre de ménages estimé	Nbre de ménages à tirer	Nbre d'individus à tirer
Dar Sila	Gassiré	3 500	357	571
	Goroukoun	4 000	408	653
	Koubigou	1 600	163	261
	Koloma	1 500	153	245
	Habile	4 000	408	653
	Aradib	2 000	204	326
	Kerfi	720	73	117
Assoungou	Goz Bagar	2 100	242	435
	Goundiang	700	64	64
	Alacha	1 500	153	245
	Abdi	1 200	122	196
	Goungour	1 500	153	245
Total		24 520	2 500	4 000

1.3. Supports de collecte

Pour atteindre les objectifs assignés à cette étude, trois outils de collecte des informations ont été élaborés sur la base des informations reçues auprès de la communauté humanitaire, à savoir la fiche de dénombrement sommaire, le questionnaire individuel et la grille d'entretiens (Voir annexes)..

1.3.1. La fiche de dénombrement

Cette fiche avait pour but de recueillir les informations essentiellement démographiques, et dans une moindre mesure, sociales, au sein de chaque ménage dans les 12 sites. Elle s'adressait au chef de ménage qui fournissait des informations mais en présence des membres du ménage qu'il déclarait. En effet, pour réduire au maximum le risque de double compte, les chefs des villages étaient sensibilisés à l'avance de l'arrivée des équipes d'enquêteurs pour faire le recensement du ménage. De ce fait, aucune absence n'était tolérée sauf cas d'urgence médicale dont il fallait d'ailleurs vérifier la véracité. Cette approche a été associée à l'usage d'une encre indélébile pour réduire au maximum les dénombrements multiples surtout des enfants très mobiles et difficiles à repérer d'un ménage à un autre. Cette fiche tient sur une seule page et dispose de 12 colonnes en plus des informations d'identification du ménage situées en amont (cf. Annexe).

Colonne 1 : Numéro séquentiel de 1 à 20 qui existe déjà sur la fiche.

Colonne 2 : Numéro du ménage.

Colonne 3 : Nom et prénoms du chef de ménage.

Colonne 4 : Sexe du chef de ménage.

Colonnes 5, 6 et 7 : Le nombre de personnes de sexe masculin (colonne 5), féminin (colonne 6) et le total (colonne 7) qui résident dans le ménage.

Colonne 8 : Permet de savoir si dans le ménage, il y a au moins un cas de handicap physique.

Colonne 9 : Nom du village d'origine

Colonne 10 : Nom du canton auquel appartient le village d'origine cité à la colonne précédente.

Colonne 11 : Nom de l'ethnie du chef de ménage.

Colonne 12 : Cette colonne concerne essentiellement les ménages des sites spéciaux, surtout dans la région d'Arkoum, où les personnes déplacées vivent dans les villages des communautés hôtes. Les informations de cette colonne devaient permettre de distinguer les ménages des populations hôtes et ceux des personnes déplacées.

1.3.2. Questionnaire individuel

Ce support a été élaboré sur la base d'un consensus des différents intervenants sur les types d'informations à collecter sur le terrain. Les membres de la mission ont structuré sous forme d'un questionnaire opérationnel et pré codé la plupart des variables contenues dans ce document en éliminant les éléments redondants et en renvoyant dans la grille d'entretien les données d'ordre communautaire. Il s'adresse uniquement aux personnes sélectionnées dans les ménages échantillonnés selon la procédure de tirage présentée précédemment.

Ce questionnaire avait 7 modules :

1. Identification de l'individu dans le ménage
2. Caractéristiques démographiques et culturelles de l'enquêté (e)
3. Informations sur le village d'origine ou le dernier lieu de résidence avant l'arrivée au site/camp d'accueil actuel
4. Conditions de vie dans le site (Assistance, Abris et latrines, Terre, Soins de santé/médicaments, Education, Eau)
5. Organisation communautaire
6. Taxes et amendes
7. Intention de retourner au village d'origine et perspectives.

1.3.3. Grille d'entretien

L'étude a élaboré en plus, une grille d'entretien pour collecter des informations d'ordre communautaire dans chaque site. Ces informations devaient être fournies par les chefs de villages et recoupées avec celles du bureau de UNHCR en charge des questions du site. Les informations concernent entre autres : la composition du site (villages représentés, infrastructures communautaires existantes- poste/centre de santé, école, puits/forage, poste de gendarmerie – disposition sécuritaire dans le site, relations entre les IDPs et les communautés hôtes et enfin l'organisation sociale.

1.4. Collecte des données : Organisation, Formation du personnel et bilan

1.4.1. Organisation

Conformément à la méthodologie proposée, l'organisation des activités de l'étude sur le terrain impliquait plusieurs partenaires dont le rôle était clairement défini. La coordination générale de l'étude a été placée sous l'autorité de l'UNHCR. Les membres de la mission du Profiling assuraient la coordination technique générale, principalement le consultant de l'IFORD qui était sur le terrain pendant toutes les phases de l'étude. Les 12 sites de l'étude étaient répartis en 3 zones d'intervention confiées chacune à un partenaire de l'UNHCR (ONG humanitaire intervenant généralement dans la région) pour le recrutement du personnel de terrain et assurer la collecte des données. Il s'agit de la Zone de Farchana-Arkoum-Abdi

confiée à Première Urgence (PU), soit 5 sites et de 2 Zones autour de Goz-Beida confiées à INTERSOS et IRD avec 4 et 3 sites respectivement.

Le coordonnateur technique de chaque zone assurait le suivi quotidien du travail des superviseurs, contrôleurs ou chefs d'équipes et enquêteurs que l'ONG avait recrutés.

1.4.2. Recrutement et formation du personnel de terrain

Tout le personnel de terrain recruté par PU, INTERSOS et IRD a reçu une formation sur les objectifs de l'étude, les outils de collecte et le remplissage des questionnaires.

Deux ateliers de formation ont été organisés. Le premier s'est tenu le 11 avril à Abéché pour le personnel recruté par PU et le deuxième a eu lieu le 12-13 avril à Goz Beida pour le personnel recruté par INTERSOS et IRD.

Avant le démarrage des interviews individuelles, tout le personnel sélectionné après la première formation a reçu une autre formation de mise à niveau car la collecte des données auprès des individus sélectionnés dans les ménages échantillonnés a commencé une semaine après, soit à la fin de la première phase qui consistait à dénombrer systématiquement tous les membres des ménages. Ces ateliers de formation de consolidation ont été organisés le lundi 23 avril à Koukou pour le personnel recruté par INTERSOS et à Goz Beida pour celui recruté par IRD, le jeudi 26 avril à Hajer Hadid pour le personnel recruté par PU travaillant dans la zone de Farchana-Arkoum et enfin le samedi 28 avril à Abdi pour le personnel recruté par PU travaillant dans la zone de Abdi.

Au cours de ces ateliers de formation, deux aspects importants ont été consolidés :

- Le rappel de deux catégories de personnes à interviewer dans chaque ménage-échantillon à savoir le chef du ménage (automatiquement) et un adulte âgé de 15 ans ou plus (au cas où le ménage avait en plus du chef de ménage, des personnes âgées d'au moins 15 ans) à tirer au sort par la méthode de table de nombres aléatoires ;
- La réalisation de simulation des interviews en salle afin de s'assurer que les questions seraient bien posées et que les instructions de remplissage des questionnaires sont comprises par les enquêteurs.

Pendant ces ateliers de formation, le consultant de l'IFORD a été appuyé de manière active et appréciable par le staff technique que l'UNHCR avait mis à la disposition de l'étude notamment à Goz-Beida et à Koukou. En effet, il faut rappeler ici que l'UNHCR avait mis à contribution pendant la formation et la collecte un personnel qui se relayait. La présence de membre du staff auquel s'est joint un cadre de World Food Programme (WFP) et des représentants du gouvernement a contribué à mieux organiser et suivre le travail du personnel recruté par les partenaires.

1.4.3. Dénombrement des ménages

Le dénombrement des ménages a démarré le 14 avril et a duré environ 8 à 10 jours selon le site. L'approche utilisée était de déverser tout le personnel de terrain dans un même site pour boucler très vite un site. Cela a réduit sensiblement les cas de fraude de certaines personnes déplacées de se faire dénombrer plus d'une fois, surtout les enfants. Chaque ménage recensé avait reçu un jeton plastifié portant le logo de l'UNHCR, le nom site et le numéro séquentiel attribué.

Comme indiqué précédemment, la base de sondage était constituée dès que le dénombrement était bouclé. Une saisie rapide sous Excel des ménages dénombrés était faite afin de permettre

au consultant de tirer les ménages auprès desquels l'enquête individuelle devait se réaliser, conformément à la technique d'échantillonnage adoptée.

1.4.4. Réalisation des interviews individuelles et de groupe proprement dite

Les interviews individuelles ont débuté le lendemain de la formation de consolidation, c'est-à-dire le 24 avril pour la zone de Goz Beida et Koukou, le 28 pour la zone de Farchana-Arkoum et enfin le 29 avril pour la zone d'Abdi.

Cette opération a mis relativement plus de temps que prévu dans toutes les zones du fait, de l'existence des marchés hebdomadaires et des absences des personnes éligibles dans les ménages échantillonnés qui obligeaient les enquêteurs à repasser dans les ménages. Aussi bien dans la zone d'Arkoum que celui de Goz Beida et Koukou, la situation sécuritaire a quelquefois perturbé les opérations (rumeur sur la présence des rebelles) qui ne permettaient pas aux enquêteurs d'aller sur le terrain.

Pendant cette période, les superviseurs de chaque site appuyés par le staff de l'UNHCR travaillant sur la Protection ont réalisé les entretiens avec les chefs des villages des sites pour disposer des informations d'ordre communautaire en suivant la grille d'entretien élaborée à cet effet. La collecte des données s'est achevée le mercredi 9 mai dans la zone d'Abdi, de Goz Beida et de Koukou. En revanche dans la zone de Farchana-Arkoum, elle s'est achevée le 16 mai 2007.

1.5. Conditions du déroulement de la collecte des informations

1.5.1. Couverture des sites retenus

Tous les sites retenus pour être couverts par l'étude ont été dénombrés. Dans chacun d'eux, un échantillon des ménages a été tiré et des interviews réalisées en général de manière satisfaisante là où les personnes sélectionnées étaient présentes lors du passage des enquêteurs.

Dans l'ensemble, l'effectif des personnes déplacées obtenu après le dénombrement était dans la fourchette attendue sauf dans 2 sites où ce dénombrement a donné des effectifs au dessus de l'estimation existante avant la collecte des données. Il s'agit tout d'abord de Habile où l'écart est de près de 5.000 personnes, si l'on prend en compte le fait que certains IDPs de Habile venaient d'arriver après les événements de Marena, Tierro, ensuite du site de Goz Bagar.

Deux sources possibles d'explication peuvent être évoquées :

- i) certains IDPs se sont fait dénombrer plus d'une fois dans les sites où le dénombrement n'a pas été réalisé en un seul jour de travail. La nuit, les IDPs pouvaient déménager facilement pour aller s'installer dans la zone non encore couverte ;
- ii) les populations des villages environnants se sont infiltrés dans les sites des IDPs situés à côté et ce, avec la complicité parfois des chefs des villages des IDPs qui auraient pu dénoncer ce manège.

How these factors have been taken into consideration in the analysis of data and in the results ?

Comme prévu, à partir de la grille d'entretien, 12 entretiens ont été organisés par les superviseurs des sites auprès des chefs des villages pour recueillir les informations d'ordre communautaire.

Les statistiques sur le nombre des ménages réellement dénombrés, ménages sélectionnés et nombre des interviews individuelles réalisées sont au chapitre 2.

1.5.2. Difficultés de terrain rencontrées

La réalisation de l'opération du Profiling des IDPs a connu quelques difficultés. Seules les difficultés qui ont eu une incidence sur la qualité du travail et/ou sur le respect du calendrier sont signalées dans ce paragraphe. La principale difficulté a été la mobilisation du personnel de terrain expérimenté dans les différentes zones de travail. Pendant la préparation, l'option de faire appel aux ressources humaines à partir de N'Djamena avait été explorée mais vite abandonnée pour son coût très élevé. Cette difficulté de mobiliser les ressources humaines a fait que IRD n'a pas pu recruter l'effectif du personnel attendu. Même si INTERSOS a recruté plus que prévu, bon nombre d'enquêteurs n'avaient pas un niveau adéquat pour ce genre d'opération.

L'autre difficulté éprouvée sur le terrain a été la sous-estimation du nombre des jetons pour certains sites. Pendant le dénombrement, il a fallu faire la commande des jetons supplémentaires pour le site de Koloma, Aradib et Habile dans la zone de Goz Beida et Koukou et pour le site de Goz Bagar, Alacha et Goungour pour la zone de Farchana-Arkoum. Cela a perturbé un peu l'opération de dénombrement sans la retarder car le dénombrement a continué en remettant aux ménages qui n'avaient des jetons des numéros sur un bout de papier en attendant l'arrivée des jetons commandés à Abéché. Toujours au plan logistique, on peut relever également la mauvaise qualité de plusieurs questionnaires photocopiés par un service privé à Abéché. Cela a eu comme conséquence la commande d'environ 1.000 questionnaires supplémentaires de l'enquête individuelle (700 pour la zone de Goz Beida et Koukou) et 300 pour la zone de Farchana-Arkoum.

On peut relever en fin le non-respect du calendrier initial de l'opération qui a prolongé de trois semaines la durée de séjour du consultant de l'IFORD au Tchad.

Les autres difficultés (chaleur, état des routes, tricherie de certaines populations des communautés hôtes à se faire dénombrer comme IDPs et des IDPs à se faire dénombrer plus d'une fois, etc.) sont inhérentes à l'opération de terrain. La formation reçue par les enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs était adaptée pour surmonter ce genre de problèmes.

1.6. Traitement des données : Dépouillement, codification et saisie

Le traitement des données collectées s'est faite par chaque partenaire pour ce qui des fiches de dénombrement et des informations des grilles d'entretien alors que celui de l'enquête individuelle s'est fait à l'IFORD à Yaoundé, conformément aux termes du contrat de service signé entre l'IFORD et l'UNHCR. Les données du dénombrement des ménages saisies par PU, INTERSOS et IRD ont été consolidées dans une même base au niveau de la section IT de l'UNHCR à Abéché.

Avant la saisie, les agents de codification et de saisie recrutés pour cette activité ont reçu une formation que le consultant a animée le 23 mai 2007. Les aspects ci-après ont été abordés lors de cet atelier de formation :

- le contexte et justification de l'enquête ;
- les objectifs et résultats attendus ;
- la méthodologie utilisée (échantillonnage, outils de collecte) ;
- le logiciel à partir duquel le masque de saisie a été élaboré.

Le lendemain de la formation, le personnel a procédé à la numérotation de tous les questionnaires afin de connaître le nombre exact des questionnaires valides ramenés du terrain. Le dépouillement manuel des informations a concerné trois questions ouvertes à savoir :

- Le nom du village d'origine (Q105)
- Le nom du canton d'origine (Q106)
- Le nom du dernier site/camp de résidence avant l'arrivée dans le site actuel (Q303)

Ce dépouillement a permis de regrouper les noms qui étaient écrits de manières différentes alors qu'il s'agissait du même village (ou canton). Des codes séquentiels ont été attribués aux villages (ou cantons) ainsi répertoriés après qu'ils aient été triés au préalable par ordre alphabétique. Un manuel de codification a été élaboré décrivant pour chacune de trois questions ouvertes, les réponses dépouillées et les codes correspondants attribués.

Ensuite, chaque agent a eu un lot de questionnaires à codifier les informations dépouillées. A la fin de cette opération, toutes les questions étaient fermées. Ces types de questions sont faciles à saisir car elles sont définies comme variables numériques et ainsi on ne sait que des codes correspondant à chaque réponse ou modalité. Le dépouillement manuel et la codification ont duré 7 jours.

Le masque de saisie élaboré sous le logiciel Epi Info pendant que le consultant était au Tchad a été mis à jour après la codification en vue de prendre en compte le type de certaines variables ainsi que des nouveaux codes. Il a été testé avant son usage à partir de quelques questionnaires saisis en essai pour s'assurer du respect des instructions sur les valeurs acceptables sur chaque variable ainsi que le respect des filtres (ou sauts automatiques).

Tableau 1.2 : Bilan de la saisie

N°	Nom du site	Nbre des questionnaires de l'enquête individuelle
1.	Aradib	348
2.	Gassiré	481
3.	Gouroukoun	408
4.	Habile	1160
5.	Kerfi	102
6.	Koloma	268
7.	Koubigou	285
8.	Abdi	147
9.	Alacha	166
10.	Goundiang	55
11.	Goungour	210
12.	Goz Bagar	360
Total		3.990

La saisie a été confrontée à deux principales difficultés : l'arrivée tardive des questionnaires des sites couverts par PU qui a couvert les sites dans la zone d'Abdi et de Arkoum et le problème d'écriture des noms de villages et de canton. En effet, les questionnaires des sites couverts par PU sont arrivés en deux vagues : une semaine après le retour du consultant à l'IFORD (26 mai 2007) et un mois après (26 juin 2007). Ce retard a perturbé l'organisation du travail de dépouillement manuel, de codification et de saisie des données qui s'est fait en deux temps avec un intervalle de temps d'attente d'environ trois semaines. Cette difficulté a eu

comme principale conséquence, le non-respect du calendrier prévisionnel des activités post-enquête, notamment de l'envoi du draft du rapport provisoire de l'étude le 30 juin, car jusqu'à cette date, la saisie n'était pas encore bouclée, du moins pour les questionnaires reçus le 26 juin 2007.

En ce qui concerne l'orthographe des noms des villages ou des cantons, le personnel a eu du mal à distinguer tel ou tel nom d'un village ou d'un canton. Là où le regroupement semblait évident, les agents ont pu mettre les noms ensemble avant de leur attribuer un code identique. Pour les autres cas, des codes différents ont été attribués. C'est en confrontant ces noms à ceux qui sont dans la base des données consolidées à Abéché portant sur les fiches de dénombrement que les corrections éventuelles ont pu être faites.

1.7. Méthodes d'analyse des données

Pour répondre aux objectifs de l'étude, les méthodes d'analyse des données utilisées sont essentiellement descriptives. En effet, il s'agit des méthodes qui permettent de rendre compte de la distribution des fréquences des variables analysées afin de voir le poids absolu et relatif de chaque modalité surtout les variables du type qualitatives ou catégorielles. Pour les variables quantitatives, les caractéristiques de tendance centrale comme la moyenne est produite.

Le plan de sondage réalisé étant par strate, tous les indicateurs calculés dans cette étude sont systématiquement produits pour chaque strate, c'est-à-dire chaque site retenu (12 au total). Cela permet de voir la variation de chaque aspect de l'étude au plan géographique.

En outre, sept caractéristiques démographiques, économiques et culturelles des individus enquêtés ont été saisies à savoir : le sexe, l'âge, le statut social dans le ménage, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, l'ethnie et l'occupation principale. Dans les analyses de certains aspects de l'étude, les analyses différentielles selon l'une ou l'autre de ces variables jugées pertinentes sont réalisées.

Même si les données ont été saisies avec le logiciel de traitement Epi Info, les analyses des données ont été faites avec deux logiciels à savoir Spss sous Windows et Stata.